

**DEPARTEMENT DU VAR**

**VILLE DE BANDOL**

**SOGEBA**

**GESTION DÉLÉGUÉE DU PORT DE PLAISANCE DE BANDOL  
RAPPORT ANNUEL DU CONCESSIONNAIRE RELATIF À L'EXERCICE 2021**

## TABLE DES MATIÈRES

I.- Rappel des règles d'établissement du rapport de quasi-régie	5
I.-1. Rappel des règles d'établissement du rapport du concessionnaire	5
I.-2. Au titre des obligations contractuelles	5
I.-2.1. Le compte d'exploitation	5
I.-2.2. Les conditions de révision des conditions financières	6
I.-2.3. Une partie technique	6
I.-2.4. Une partie sur la qualité du service	6
I.-2.5. Une partie financière	7
I.-3. Au titre du code général des collectivités territoriales	7
II.- Données comptables	9
II.-1. Le Résultat d'exploitation	9
II.-1.1. Données de base	9
II.-1.2. Méthode d'établissement	9
II.-1.3. Modes d'imputations	9
II.-1.4. État des variations du patrimoine immobilier intervenues dans le cadre du contrat	9
II.-1.5. Situation des biens et immobilisations du concessionnaire	11
II.-1.6. Suivi du programme de renouvellement - autres dépenses de renouvellement	12
II.-1.6.1 Création de la déchetterie de l'aire de carénage et du garage pour les engins de levage	13
II.-1.6.2 Destruction de l'ancienne panne touristique et construction d'une panne flottante selon un nouveau plan	14
II.-1.6.3 Destruction de l'ancien port amodié et construction de nouveaux quais bétons et pannes flottantes selon une nouvelle configuration	14
II.-1.6.4 Réaménagement et modernisation du port : Dossier environnemental	15
II.-1.7. Inventaire de biens désignés au contrat comme biens de retour et de reprise	16
II.-1.7.1 Biens de retour	16
II.-1.7.1 Biens de reprise	18
II.-1.8. Engagements à incidences financières nécessaires à la continuité du service public	21
III.- Données financières	21
III.-1. Évolution du compte de résultat	21
III.-1.1. Chiffre d'affaires de l'exercice	23
III.-1.1.1 Activité Port Public	23
III.-1.1.2 Activité Carénage	24
III.-1.1.3 Activité Carburant	25
III.-1.2. Charges d'exploitation	26
III.-1.2.1 Achats de marchandises	26
III.-1.2.2 Achats de services extérieurs	26
III.-1.2.3 Subventions d'exploitation	27
III.-1.2.4 Impôts et taxes	27
III.-1.2.5 Frais de personnels	27
III.-1.2.6 Autres charges de gestion courante	27
III.-1.2.7 Dotations aux amortissements et provisions	28

III.-1.2.8 Résultat financier	28
III.-1.2.9 Résultat exceptionnel	28
III.-1.2.10 Résultat d'exploitation - résultat courant	29
III.-2. Les conditions de révision des conditions financières	30
III.-2.1. Indexation des tarifs des services portuaires	30
III.-2.1.2 Dérogations aux tarifs portuaires	34
III.-2.2. Révision des conditions financières de la convention	34
<b>IV.- Données techniques</b>	<b>35</b>
IV.-1. Évolution de la fonctionnalité des ouvrages	35
IV.-1.1. Chantier de la capitainerie	35
IV.-1.2. Travaux de modernisation et de mise en conformité de l'aire de stockage de la station d'avitaillement	37
IV.-1.3. Travaux de confortement du quai ouest (quai du stade)	37
IV.-1.4. Système de gestion des accès aux quais	38
IV.-1.5. Création de la déchetterie de l'aire de carénage et du garage pour les engins de levage	39
IV.-1.6. Renouvellement des bornes portuaires, installation des échelles de sécurité, installation d'une Seabin®, mise en place d'une station météo	40
IV.-2. Évolution des indicateurs d'activité	42
IV.-2.1. Autorisations annuelles d'amarrage du port public	42
IV.-2.2. Contrats professionnels	43
IV.-2.3. Contrats mensuels / saisonniers	43
IV.-2.4. Escales	44
IV.-2.5. Port amodié	44
IV.-2.6. Garanties d'usage	45
IV.-2.7. Aire de carénage	47
IV.-3. Incidents majeurs	49
IV.-3.1. Travaux de confortement du quai ouest (quai du stade)	49
IV.-3.2. Travaux de modernisation de la station d'avitaillement	50
IV.-3.3. Création de la déchetterie de l'aire de carénage et du garage pour les engins de levage	50
IV.-3.4. Remplacement des bornes portuaires	51
IV.-4. Travaux d'entretien, de renouvellement et grosses réparations	51
IV.-4.1. Dépenses d'entretien et de maintenance	51
IV.-4.2. Dépenses d'investissement et de renouvellement des immobilisations	51
IV.-4.2. Travaux ou achats prévus pour 2022	52
<b>V.- Qualité du service</b>	<b>53</b>
V.-1. Des outils et des procédures d'administration au service des usagers	53
V.-1.1. Gestion informatisée des listes d'attente	53
V.-1.2. Des outils de gestion de la relation client au service de l'efficacité	54
V.-2. Mise en valeur de l'image du port de Bandol	55
V.-2.1. Salon Bandol Nautik 2021	56
V.-2.2. Accueil de journées d'expositions privées	58
V.-2.3. Mécénat durable entre la SOGEBE et la SNSM	59

V.-2.4. Politique d'animation et de soutien aux événements locaux	60
V.-2.5. Protection de l'environnement, campagne de dépollution	61
V.-3. Mesures qualitatives	62
V.-3.1. Le nombre de réclamations consignées dans le cahier de réclamations	62
V.-3.2. Le nombre d'utilisateurs inscrits sur les listes d'attente	64
V.-3.3. Le nombre de créances irrécouvrables, les contentieux en cours avec des utilisateurs	65
V.-3.3.1 Créances irrécouvrables	65
V.-3.3.2 Contentieux avec des utilisateurs	65
VI.- Conclusion	<b>68</b>
VII.- Annexes	<b>69</b>
VII.-1. Annexe 1 : Soldes intermédiaires de gestion au 31/12/2021 par activité	69
VII.-2. Annexe 2 : Inventaire des biens de retours	70
VII.-3. Annexe 3 : Inventaire des biens de reprise	73
VII.-4. Annexe 4 : Grilles tarifaires 2020 et 2021	76
VII.-5. Annexe 5 : Indicateurs d'activité	80
VII.-6. Annexe 6 : Indicateurs de qualité de service	87
VII.-7. Annexe 7 : Revue de presse	88

## I.- Rappel des règles d'établissement du rapport de quasi-régie

Le présent rapport est établi par la Société d'Economie mixte de Gestion du port de Bandol en application des dispositions contractuelles de la convention de quasi-régie pour la gestion du port de plaisance de Bandol signée le 20 décembre 2016 auxquelles sont venues se substituer les dispositions contractuelles de la convention de quasi-régie pour la gestion du port de plaisance de Bandol signée le 5 octobre 2021 et conformément à l'article L3131-5 du code de la commande publique et aux règles régissant le rapport annuel prévu par l'article L.1411.3 du Code général des collectivités territoriales.

### I.-1. Rappel des règles d'établissement du rapport du concessionnaire

Le concessionnaire du service public est soumis à plusieurs types d'obligations de compte-rendu de l'activité du service public au cours de l'exercice écoulé, notamment au titre des obligations contractuelles et des dispositions légales et réglementaires applicables.

### I.-2. Au titre des obligations contractuelles

Le concessionnaire du service public, conformément aux dispositions contractuelles régissant la gestion concédée du service public, remet chaque année à la Collectivité délégante un rapport dont le contenu est le suivant :

#### I.-2.1. Le compte d'exploitation

Ce compte d'exploitation doit être établi conformément aux dispositions de l'article 19 de la Convention de quasi-régie pour la gestion du port de plaisance de Bandol, ci-après reproduites :

***“ARTICLE 19 - Compte d'exploitation prévisionnel***

*Le Concessionnaire assure la gestion du port de plaisance à ses risques et périls. Il doit gérer le service de façon à assurer l'équilibre général des comptes de la concession. Cet équilibre a été déterminé selon un compte prévisionnel annexé à la présente convention (annexe 8) et correspond à des conditions d'exploitation que la Collectivité s'engage à ne pas modifier sans en avoir informé préalablement le Concessionnaire.*

*Il est expressément stipulé que le compte d'exploitation prévisionnel représente l'engagement du Concessionnaire sur la structure et le niveau des charges qu'il consacre à l'exécution du service public.*

*Il y sera fait référence pour toute modification des éléments de la grille tarifaire constituant la rémunération perçue par le concessionnaire ou, plus généralement, pour toute modification de la présente convention.*

*S'il y a lieu, les conséquences financières de la modification des conditions d'exploitation seront réglées conformément aux stipulations de l'article 22 ci-après.*

*La rémunération du concessionnaire est constituée par les ressources tirées de l'exploitation des installations mises à disposition. De même, le compte d'exploitation prévisionnel comprend l'ensemble des recettes de toute nature induites par l'activité du Concessionnaire dans le périmètre de la concession.*

*Le Concessionnaire s'interdit, sauf pour les seuls postes et les seuls quote-parts dont il est fait mention expresse dans le compte d'exploitation prévisionnel, et sauf dans les conditions prévues à l'article 6, de sous-traiter, de subdéléguer, de confier sous toute forme que ce soit tout ou partie de la réalisation de ses obligations contractuelles. Il exécute le service public avec les seuls moyens propres dont il fait état dans le compte d'exploitation prévisionnel, et notamment en ce qui concerne ses préposés, avec les seuls de ses salariés affectés de façon exclusive à la gestion*

*du port. Les moyens externes à son entreprise, dont il doit s'attacher le concours, sont clairement exposés par le compte d'exploitation prévisionnel.*

*Conformément aux dispositions de l'article L. 3135-1 1° du code de la commande publique, les parties conviennent de la possibilité d'apporter, par avenant, des modifications au contrat de concession notamment dans le cas d'inclusion de nouveaux espaces, bâtiments ou infrastructures dans le périmètre de la concession.*

*Le cas échéant, le Concessionnaire devra établir un nouveau compte d'exploitation prévisionnel se substituant au précédent. Ce compte témoignera du nouvel engagement du concessionnaire sur la structure concédée, le niveau des charges qu'il consacre à l'exécution du service public, et l'ensemble des recettes de toute nature, afin de justifier de l'équilibre du contrat."*

### **1.-2.2. Les conditions de révision des conditions financières**

Le concessionnaire doit le cas échéant et à l'aide de ces documents, mettre en évidence les cas où une ou plusieurs conditions de révision des conditions financières de la gestion concédée sont remplies.

### **1.-2.3. Une partie technique**

Cette partie doit permettre l'information de la Ville sur les points suivants :

- l'évolution de la fonctionnalité des ouvrages ;
- une note mettant en évidence les indicateurs caractérisant la fréquentation du port, détaillée par rubriques de la grille tarifaire, et son évolution au cours des trois derniers exercices (occupation des postes à quai, occupation des terre-pleins, manutentions effectuées...);
- les principaux incidents survenus ainsi que les actions correctives apportées ;
- les éventuelles insuffisances des ouvrages pour satisfaire à l'évolution des besoins des usagers ou à la réglementation et le rappel des propositions formulées par le Concessionnaire pour remédier à ces insuffisances ;
- un inventaire des biens désignés comme biens de retour et de reprise et propres du service concédé.

Chaque rapport annuel contenant aussi une liste détaillée des travaux d'entretien, de renouvellement et de grosses réparations réalisées pendant l'exercice et à prévoir pour l'exercice à venir.

### **1.-2.4. Une partie sur la qualité du service**

En complément, le concessionnaire produit également une analyse de la qualité des ouvrages ou des services, comportant tout élément qui permette d'apprécier la qualité des ouvrages ou des services exploités et les mesures proposées par le concessionnaire pour une meilleure satisfaction des usagers.

Les données sur la qualité du service comprennent au minimum :

- le nombre de réclamations consignées dans le cahier des réclamations, classées par nature ;
- le nombre d'usagers en attente de location de longue durée d'un emplacement ;
- les origines de chaque incident mentionné au paragraphe précédent ;

- le nombre de créances irrécouvrables à plus de 3 mois et, le cas échéant, les contentieux en cours avec les usagers.

#### **I.-2.5. Une partie financière**

La partie financière du rapport annuel est constituée :

- du compte annuel de résultat de l'exploitation de la concession rappelant les données présentées l'année précédente au titre du contrat en cours. Pour l'établissement de ce compte, l'imputation des charges s'effectue par affectation directe pour les charges directes et selon des critères internes issus de la comptabilité analytique ou selon une clé de répartition dont les modalités sont précisées dans le rapport pour les charges indirectes, notamment les charges de structure.
- d'une présentation des méthodes et des éléments de calcul économique annuel et pluriannuel retenus pour la détermination des produits et charges directs et indirects imputés au compte de résultat de l'exploitation, les méthodes étant identiques d'une année sur l'autre sauf modification exceptionnelle et dûment motivée.
- d'un état des variations du patrimoine immobilier intervenues dans le cadre de la convention.
- d'un état des autres dépenses de renouvellement réalisées dans l'année conformément aux obligations contractuelles.
- d'un compte rendu de la situation des biens et immobilisations nécessaires à l'exploitation du service public concédé, comportant notamment une description des biens et, le cas échéant, le programme d'investissement, y compris au regard des normes environnementales et de sécurité.
- d'un état du suivi du programme contractuel d'investissements en premier établissement et du renouvellement des biens et immobilisations nécessaires à l'exploitation du service public concédé ainsi qu'une présentation de la méthode de calcul de la charge économique imputée au compte annuel de résultat d'exploitation de la concession.
- des engagements à incidences financières, y compris en matière de personnel, liés à la concession et nécessaires à la continuité du service public.
- d'un compte-rendu technique et financier comportant les informations utiles relatives à l'exécution du service, notamment les tarifs pratiqués, leur mode de détermination et leur évolution, ainsi que les autres recettes d'exploitation.

Les charges prises en compte et qui doivent être décrites sont exclusivement celles liées à l'exploitation du service, dans le périmètre de la concession.

En outre le Concessionnaire fera apparaître, dans une note analytique de synthèse, l'ensemble des comptes afférents au chiffre d'affaires global de l'exercice concerné.

Les termes « charges » ou « recettes » du Concessionnaire portent sur la totalité des éléments de l'exploitation annuelle tels que retracés à l'occasion de l'établissement du compte d'exploitation prévisionnel.

#### **I.-3. Au titre du code général des collectivités territoriales**

Le concessionnaire du service public, conformément aux dispositions légales et réglementaires régissant la gestion concédée du service public, remet chaque année à la collectivité délégante un rapport dont le contenu est fixé par l'article R.1411.7 du code général des collectivités locales.

Au titre de ces dispositions, le rapport comprend :

- I. Les données comptables suivantes :
  - a) Le compte annuel de résultat de l'exploitation de la concession rappelant les données présentées l'année précédente au titre du contrat en cours. Pour l'établissement de ce compte, l'imputation des charges s'effectue par affectation directe pour les charges directes et selon des critères internes issus de la comptabilité analytique ou selon une clé de répartition dont les modalités sont précisées dans le rapport pour les charges indirectes, notamment les charges de structure ;
  - b) Une présentation des méthodes et des éléments de calcul économique annuel et pluriannuel retenus pour la détermination des produits et charges directs et indirects imputés au compte de résultat de l'exploitation, les méthodes étant identiques d'une année sur l'autre sauf modification exceptionnelle et dûment motivée ;
  - c) Un état des variations du patrimoine immobilier intervenues dans le cadre du contrat ;
  - d) Un compte rendu de la situation des biens et immobilisations nécessaires à l'exploitation du service public concédé, comportant notamment une description des biens et le cas échéant le programme d'investissement, y compris au regard des normes environnementales et de sécurité ;
  - e) Un état du suivi du programme contractuel d'investissements en premier établissement et du renouvellement des biens et immobilisations nécessaires à l'exploitation du service public concédé ainsi qu'une présentation de la méthode de calcul de la charge économique imputée au compte annuel de résultat d'exploitation de la concession ;
  - f) Un état des autres dépenses de renouvellement réalisées dans l'année conformément aux obligations contractuelles ;
  - g) Un inventaire des biens désignés au contrat comme biens de retour et de reprise du service concédé ;
  - h) Les engagements à incidences financières, y compris en matière de personnel, liés à la concession de service public et nécessaires à la continuité du service public.
- II. L'analyse de la qualité du service mentionnée à l'article L. 1411-3 comportant tout élément permettant d'apprécier la qualité du service rendu et les mesures proposées par le concessionnaire pour une meilleure satisfaction des usagers. La qualité du service est notamment appréciée à partir d'indicateurs proposés par le concessionnaire ou demandés par le délégant et définis par voie contractuelle.
- III. L'annexe mentionnée à l'article L. 1411-3 qui comprend un compte rendu technique et financier comportant les informations utiles relatives à l'exécution du service et notamment les tarifs pratiqués, leur mode de détermination et leur évolution, ainsi que les autres recettes d'exploitation.

## II.- Données comptables

### II.-1. Le Résultat d'exploitation

#### II.-1.1. Données de base

Cette présentation comprend les données de l'exercice et rappelle celles relatives à l'année précédente.

#### PRESENTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION COMPARE

	Résultat d'exploitation prévisionnel 2022	Résultat d'exploitation prévisionnel 2021	Résultat d'exploitation 2021	Résultat d'exploitation 2020
Ventes de marchandises	1,008,280	767,160	905,125	735,412
Production vendue	3,342,240	2,827,060	3,081,296	2,643,186
<b>Chiffre d'affaires de l'exercice</b>	<b>4,350,520</b>	<b>3,594,220</b>	<b>3,986,421</b>	<b>3,378,598</b>
Production stockée	-	-	-	-
Production immobilisée	-	-	-	-
Subventions d'exploitation	-	-	-	75,649
Reprises sur amortissements et provisions et transferts de charges	-	-	13,235	57,028
Autres produits de gestion courante	-	-	197	253
<b>Produits d'exploitation</b>	<b>4,350,520</b>	<b>3,594,220</b>	<b>3,999,853</b>	<b>3,511,528</b>
Achats	821,700	624,563	733,712	595,977
Services extérieurs	1,097,940	805,510	801,775	730,616
Impôts & taxes	406,920	401,832	401,194	401,575
Charges de personnel	1,248,565	1,087,925	1,131,921	1,123,053
Autres charges de gestion courante	243,720	612,360	517,075	675,720
Dotations aux amortissements et provisions	1,075,740	146,960	380,450	195,768
<b>Charges d'exploitation</b>	<b>4,894,585</b>	<b>3,679,150</b>	<b>3,966,127</b>	<b>3,722,709</b>
<b>Résultat d'exploitation (*)</b>	<b>(544,065)</b>	<b>(84,930)</b>	<b>33,727</b>	<b>(211,180)</b>

(\*) hors amortissement des garanties d'usage

#### II.-1.2. Méthode d'établissement

Pour établir ces comptes, les charges ont été affectées à la réalité de leur engagement pour la seule activité de gestion du port de plaisance.

#### II.-1.3. Modes d'imputations

Aucune imputation particulière n'a été effectuée au titre des éléments de calcul économique annuel et pluriannuel pour la détermination des produits et charges directs et indirects, le résultat étant déterminé comme les années précédentes par la réalité de la comptabilité de l'entreprise concessionnaire.

#### II.-1.4. État des variations du patrimoine immobilier intervenues dans le cadre du contrat

Au cours de l'exercice 2021, des variations significatives ont été enregistrées dans le patrimoine immobilier.

Les locaux historiques de la capitainerie, libérés en décembre 2019, avaient été remis à disposition de la collectivité pour le démarrage du chantier de réhabilitation et d'extension. Des installations provisoires

avaient été mises à la disposition du concessionnaire sur le parking à l'entrée de l'aire de carénage pendant toute la durée du chantier.

Le chantier de réhabilitation et d'extension de la capitainerie, initialement prévu pour se terminer avant l'été 2020, s'est poursuivi tout au long de l'année 2020 et s'est achevé au printemps 2021.

Les équipes de la Sogeba ont ainsi pu s'installer dans la nouvelle capitainerie au début du mois de mai 2021. Ce nouvel équipement intégrant un bloc sanitaire destiné aux plaisanciers, l'ancien bloc sanitaire situé à côté de l'espace Caroline Croso a été restitué à la collectivité.

Par ailleurs, le périmètre de la concession a été modifié dans le contrat conclu le 5 octobre 2021.

Ainsi, il intègre en plus du périmètre précédemment concédé :

- l'ensemble des pannes et pontons et les quais tels que définis dans le périmètre annexé à la présente, les accès aux pontons à partir de la jetée;
- l'ensemble des bâtiments de l'aire de carénage;
- le parking du stade, aux fins de réalisation par le Concessionnaire des travaux mis à sa charge par la convention de quasi-régie du 5 octobre 2021. Jusqu'à ce qu'il perde son usage de parc de stationnement, il demeure exploité par la Collectivité;
- le parking de la prudhomie;
- le parking attenant à celui de l'aire de carénage (parking dit "des forains");

Enfin, en complément, un périmètre spécifique a été intégré au périmètre concédé dans la quasi-régie.

Ainsi le quai/promenade principal, partant au droit de l'office de tourisme (parking de l'office et voie de circulation adjacente incluse se terminant au niveau du terrain de boules) jusqu'au Carrousel, revêt une double fonction : il constitue à la fois un accès maritime au port de plaisance, mais également une voie de circulation communale, utilisée régulièrement pour les besoins de la Collectivité.

Cette double fonction entraîne nécessairement une double affectation :

- affectation à l'usage de la Collectivité, notamment concernant l'occupation du sol : la ville de Bandol se réserve le droit d'utiliser le quai pour toute manifestation qu'elle souhaiterait organiser, régulière ou ponctuelle (marché hebdomadaire, expositions, vides-greniers...etc), sans avoir besoin de recueillir au préalable l'accord du concessionnaire. La Collectivité demeure seule habilitée à délivrer, sur le Quai de Consigne et la promenade adjacente, des titres d'autorisation d'occupation des sols et à en percevoir les redevances correspondantes.
- affectation à l'usage du Concessionnaire : le quai reste une infrastructure portuaire utilisée en tant que telle par la SOGEBE, permettant l'amarrage de bateaux et l'accès au port de plaisance de Bandol.

Le Concessionnaire assurera la totalité de la maintenance préventive du quai, en sa qualité d'infrastructure portuaire, et aura la charge de la totalité des gros travaux quels qu'ils soient. Sont exclus de cette obligation les transformateurs électriques dont l'entretien, la maintenance et les réparations relèvent de la compétence de la Collectivité et la station de relevage dont l'entretien et l'exploitation sont à la charge de la Communauté d'Agglomération Sud Sainte-Baume

## II.-1.5. Situation des biens et immobilisations du concessionnaire

Sur l'exercice 2021, les variations intervenues sur les immobilisations utilisées dans le cadre de l'exécution du contrat, **hors les biens de retour**, sont les suivantes :

- Immobilisations acquises par la Sogeba au cours de l'exercice :

LIBELLÉ	TAUX	DATE ACQUISITION	MODE	DUREE	VALEUR ACQUISITION
MÂT BASCULANT TOIT CAPITAINERIE	12,63	11/01/2021	Linéaire	7 ans 11 mois	4 428,00
REPLACEMENT CANIVEAUX GRILLES	10,00	26/02/2021	Linéaire	10 ans	14 051,00
STATION METEO CAPTEUR SANS FIL	33,33	08/02/2021	Linéaire	3 ans	1 450,00
VISUNEXT VIDEO PROJECTEUR	33,33	17/02/2021	Linéaire	3 ans	2 499,17
STORMER BATEAU DE SERVICE	10,00	12/03/2021	Linéaire	10 ans	38 298,00
VESTIAIRE SÉCHANT	10,00	16/03/2021	Linéaire	10 ans	1 374,26
CHANGEMENTS MARSEILLAISE PLOMBÉE PANNE E ET K	33,33	19/03/2021	Linéaire	3 ans	6 885,00
CAMÉRAS SURVEILLANCE NOUVELLE CAPITAINERIE	33,33	18/03/2021	Linéaire	3 ans	1 200,17
CAMERA DOME FULL HD MAT CAP	33,33	29/03/2021	Linéaire	3 ans	3 457,00
SEABIN POUBELLE FLOTTANTE	20,00	31/03/2021	Linéaire	5 ans	5 614,00
CHAISES ACCUEIL	20,00	20/04/2021	Linéaire	5 ans	1 295,00
TÉLÉVISEUR 4K ACCUEIL	50,00	17/04/2021	Linéaire	2 ans	2 138,33
REFRIGERATEUR INTEGRABLE	50,00	17/04/2021	Linéaire	2 ans	597,50
COMBINE MICRO ONDE GRILL	50,00	17/04/2021	Linéaire	2 ans	499,17
FONTAINE A EAU AVEC WATERBLOCK	50,00	11/05/2021	Linéaire	2 ans	2 612,00
VOILES DU TOIT TERRASSE CAPITA	13,33	09/06/2021	Linéaire	7 ans et 6 mois	14 142,00
COFFRE 12 COMPARTIMENTS	5,00	28/05/2021	Linéaire	20 ans	2 709,00
COFFRE FORT	5,00	28/05/2021	Linéaire	20 ans	4 234,00
TABLES SALLE DE RÉUNION	20,00	28/05/2021	Linéaire	5 ans	10 211,84
CHAISES ET CHARIOTS SALLE DE RÉUNION	20,00	28/05/2021	Linéaire	5 ans	5 001,94
5 PC PORTABLE HYBRIDE LENOVA	33,33	03/06/2021	Linéaire	3 ans	5 329,11
BANQUETTE ACCUEIL CAPITAINERIE	20,00	08/06/2021	Linéaire	5 ans	3 446,19
TABLE BASSE ACCUEIL CAPITAINERIE	20,00	08/06/2021	Linéaire	5 ans	1 313,97
CHAISES BUREAUX DES MDP	20,00	01/07/2021	Linéaire	5 ans	834,30
CAMERA VISIO CONFÉRENCE	33,33	29/09/2021	Linéaire	3 ans	832,50
COLLECTEUR D'HUILE 1000 LITRES	20,00	05/10/2021	Linéaire	5 ans	3 848,00
				<b>TOTAL</b>	<b>138 301,45</b>

En synthèse, les acquisitions concernent :

- l'aménagement de la nouvelle capitainerie pour un montant total de **69 605,45** euros ;
- le changement des grilles des caniveaux de l'aire de carénage pour **14 051,00** euros ;
- l'acquisition d'un nouveau bateau de servitude pour un montant de **38 298,00** euros ;
- l'acquisition d'un dispositif fixe de nettoyage du plan d'eau de type "Seabin®" installé à l'angle du quai au niveau du carrousel pour un montant de **5 614,00** euros;
- l'installation de pendilles plombées dites "marseillaises" sur les pannes d'accueil des escales (E et K) pour un total de **6 885,00** euros;

- l'acquisition d'un nouveau collecteur d'huile, destiné à équiper la déchetterie de l'aire de carénage qui a été mise en service début 2022, pour un coût de **3 848,00** euros.

- Immobilisations mises au rebut par la Sogeba au cours de l'exercice :

LIBELLE	TAUX	DATE ACQUISITION	MODE	DURÉE	VALEUR ACQUISITION	VNC DATE DE SORTIE	SORTIE
<b>NEANT SUR L'EXERCICE 2021</b>							
<b>TOTAL</b>					<b>0,00</b>		

#### II.-1.6. Suivi du programme de renouvellement - autres dépenses de renouvellement

Pour rappel, jusqu'à la clôture de l'exercice 2012, une provision pour renouvellement calculée sur le coût prévisionnel de remplacement des matériels et outillages remis par la Ville de Bandol dans le cadre de la convention de gestion concédée du port de plaisance faisait l'objet d'une dotation étalée sur la durée de vie des biens concernés.

Sur l'exercice 2013, la société s'est conformée à l'Instruction de la DGFIP n° BOI-BIC-PROV 30-30-20-10 portant sur le renouvellement des biens mis à la disposition par la collectivité dans le cadre du contrat de concession de service public. De telle sorte que les biens dont la date de renouvellement est postérieure à la date de fin de ce contrat ne doivent pas faire l'objet d'une provision, exception faite des biens analysés comme obsolètes.

L'inventaire des biens mis à la disposition du concessionnaire a été actualisé lors de la conclusion de la convention de quasi-régie (voir ci-après). Les coûts et dates prévisionnels de renouvellement des équipements et installations ont été passés en revue et au besoin actualisés.

La provision pour renouvellement des biens de retours intégrée dans le compte prévisionnel d'exploitation tient compte de cette révision importante du périmètre pris en charge par la SOGEBE.

Cette mise à jour du programme de renouvellement intègre également la prise en compte des équipements qui feront l'objet d'investissements financés par les fonds issus de la commercialisation des garanties d'usage.

A cet effet, un plan pluriannuel d'investissement a été élaboré et fait l'objet de l'annexe 11 de la convention de quasi-régie du 5 octobre 2021. Il est repris ci-après:

**PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT**

	Financement	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035	2036	2037	2038	2039	Total		
Création de la déchetterie de l'aire de carénage et d'un garage pour les engins de levage mobiles	Concessionnaire	145,000																			145,000		
Destruction de l'ancienne panne touristique et construction d'une panne flottante selon un nouveau plan	Garanties d'usage		1,100,000																		1,100,000		
Destruction de l'ancien port amodé et construction de nouveaux quais bétons et pannes flottantes selon une nouvelle configuration	Garanties d'usage			25,000,000																	25,000,000		
Reconfiguration et redimensionnement de la station d'avitaillement	Garanties d'usage			1,500,000																	1,500,000		
Restructuration et reconfiguration du quai principal	Garanties d'usage				3,000,000																3,000,000		
Création d'un pôle nautique et reconfiguration du parking du stade	Garanties d'usage				10,000,000																10,000,000		
Renouvellement de bornes portuaires	Concessionnaire								200,000												200,000		
Renouvellement de l'ascenseur à bateau	Concessionnaire									265,000											265,000		
Renouvellement de bornes portuaires	Concessionnaire												200,000								200,000		
Renouvellement de l'aire de carénage (bungalows et cuves immergées)	Concessionnaire												2,700,000								2,700,000		
Reconfiguration du port Est	Concessionnaire																	4,700,000			4,700,000		
Renouvellement grue mobile	Concessionnaire																		150,000		150,000		
Renouvellement de bornes portuaires	Concessionnaire																			200,000	200,000		
																					Financé par Garanties d'usages	40,600,000	
																						A financer par le Concessionnaire	8,560,000

### II-1.6.1 Création de la déchetterie de l'aire de carénage et du garage pour les engins de levage

Une première phase de travaux avait été conduite en juillet 2021 pour le gros-œuvre et les fondations. Après une pré-réception intervenue le 21 octobre 2021, la réception définitive du chantier de gros-œuvre et de construction a pu être constatée le 14 décembre 2021.



La réalisation de l'installation électrique, le raccordement au réseau ainsi que la pose de la signalétique ont été réalisées par les équipes techniques de la Sogeba au tout début de l'année 2022.

Le garage permet d'abriter la grue mobile électrique de l'aire de carénage (achetée neuve en 2018). La précédente grue avait subi une obsolescence accélérée à cause de l'exposition aux conditions maritimes. Cet équipement devrait assurer une meilleure durabilité des moyens de levage et assurer des conditions de sécurisation du dispositif de recharge satisfaisantes.

La déchetterie est mise à la disposition des usagers du port, qu'ils soient plaisanciers ou professionnels.

La réalisation de cette déchetterie était un des prérequis relevés lors du dernier audit réalisé préalablement au lancement de la démarche d'obtention du label Ports Propres. Les éléments sont maintenant réunis pour reprendre le processus d'obtention de ce label.

Le coût total de la réalisation s'est élevé à 145.494,15 euros HT (hors frais de maîtrise d'œuvre). La Région Sud a accordé une subvention à hauteur de 29.100 euros en participation au financement de cet équipement. Le solde de l'opération est financé sur les fonds propres de la Sogeba.

Ce bien sera donc inscrit à l'inventaire des biens de retours de la convention de quasi-régie pour ce montant à compter de 2022.

#### [II-1.6.2 Destruction de l'ancienne panne touristique et construction d'une panne flottante selon un nouveau plan](#)

Dans le cadre d'une consultation d'entreprise alors menée par la commune de Bandol, un maître d'œuvre a été désigné pour le projet de destruction de l'ancienne panne touristique et la construction d'une panne flottante selon un nouveau plan. Il s'agit du cabinet ICTP.

En complément un marché avait également été conclu par la commune de Bandol pour les études et prestations préparatoires (études géotechniques, repérage des réseaux, diagnostics amiante, etc..).

Comme repris dans l'annexe 9 de la convention de quasi-régie du 5 octobre 2021 (reproduit ci-dessous), ces deux marchés conclus initialement par le collectivité ont été transférés pour exécution à la SOGEBE.

LISTE DES CONTRATS ET MARCHES PUBLICS			
Type	Bénéficiaire(s) / Titulaire(s)	Montant HT	Durée
Contrat de maintenance station d'avitaillement	TKHEIM	9 565,30 €	Annuelle
Contrat de maintenance pompage des hydrocarbures	SEAV	6 298,40 €	Annuelle
Contrat de maintenance vidéosurveillance	CIRCET	4 532,00 €	Annuelle
Contrat de maintenance réseau Wifi	NGE CONNECT	4 129,00 €	Annuelle
Contrat de maintenance grue mobile	LABROSSE	2 228,00 €	Annuelle
Contrat de maintenance Traveilfi	ROULEV	9 993,80 €	Annuelle
Contrat de vérification périodique des installations électriques	SOCOTEC	6 209,00 €	Annuelle
Contrat assurance Multirisque - Responsabilité civile	ALLIANZ	29 662,00 €	Annuelle
Contrat assurance Bris de machine	MMA	4 302,00 €	Annuelle
Marché public Gardiennage du port	POG-SECURITIM	121 265,00 €	Annuelle
Marché public de prestations de maîtrise d'œuvre pour le réaménagement de la zone amodiée du Port de Bandol	EGIS	752 300,00 €	Durée des travaux
Marché public de prestations de maîtrise d'œuvre pour la rénovation de la panne touristique du port de Bandol	ICTP	59 170,00 €	Durée des travaux
Marché public d'études et prestations pour la rénovation de la panne touristique du port de Bandol	Lot n°1 : ERG	36 250,00 €	9 semaines
	Lot n°2 : DEKRA	9 600,00 €	Durée des travaux
	Lot n°3 : DEKRA	2 000,00 €	Durée des travaux
	Lot n°4 : AC ENVIRONNEMENT	805,00 €	3 semaines

Un premier rapport d'avant-projet a été rendu en octobre 2021 par le maître d'œuvre. Des adaptations vont devoir être faites pour tenir compte des interactions entre ce chantier et celui du réaménagement de la partie centrale du port.

Le travail sur les demandes d'autorisations environnementales nécessaires préalablement à la réalisation des travaux envisagés est en cours.

#### [II-1.6.3 Destruction de l'ancien port amodié et construction de nouveaux quais bétons et pannes flottantes selon une nouvelle configuration](#)

Après une première phase d'assistance à maîtrise d'ouvrage menée début 2021 et dans le cadre d'une consultation d'entreprise alors menée par la commune de Bandol, un maître d'œuvre a été désigné pour le projet de destruction de l'ancien port amodié et construction de nouveaux quais bétons et pannes flottantes selon une nouvelle configuration.

Il s'agit du groupement EGIS WATER / PIERRE LOUIS Ingénieurs Conseils.

Comme repris dans l'annexe 9 de la convention de quasi-régie du 5 octobre 2021 (reproduit ci-dessous), ce marché conclu initialement par le collectivité a été transféré pour exécution à la SOGEBE.

LISTE DES CONTRATS ET MARCHES PUBLICS			
Type	Bénéficiaire(s) / Titulaire(s)	Montant HT	Durée
Contrat de maintenance station d'avitaillement	TOKHEM	8 565,30 €	Annuelle
Contrat de maintenance pompage des hydrocarbures	SEAV	6 298,40 €	Annuelle
Contrat de maintenance vidéo-protection	CIRCET	4 532,00 €	Annuelle
Contrat de maintenance réseau Wifi	NGE CONNECT	4 129,00 €	Annuelle
Contrat de maintenance grue mobile	LABROSSE	2 228,00 €	Annuelle
Contrat de maintenance Traveff	ROULEV	9 993,80 €	Annuelle
Contrat de vérification périodique des installations électriques	SOCOTEC	6 209,00 €	Annuelle
Contrat assurance Multirisque - Responsabilité civile	ALLIANZ	29 662,00 €	Annuelle
Contrat assurance Bris de machine	MMA	4 352,00 €	Annuelle
Marché public de prestations de maîtrise d'oeuvre pour le remplacement de la panne amodée du Port de Bandol	EGIS	752 700,00 €	Durée des travaux
Marché public d'études et prestations pour la rénovation de la panne touristique du port de Bandol	Lot n°1 : ERG Lot n°2 : DEKRA Lot n°3 : DEKRA Lot n°4 : AC ENVIRONNEMENT	36 250,00 € 9 600,00 € 2 000,00 € 6 655,00 €	9 semaines Durée des travaux Durée des travaux 3 semaines

### [II.-1.6.4 Réaménagement et modernisation du port : Dossier environnemental](#)

De premiers échanges avec les services de la Direction départementale des territoires et de la mer du Var (DDTM 83) avaient eu lieu en janvier 2021 à l'initiative de la ville de Bandol afin de cadrer les différents projets à venir pour le réaménagement et la modernisation du port.

Il est apparu lors de ces premières réunions techniques qu'un dossier de déclaration d'intention au titre de l'article L.121-18 du code de l'environnement devait être adressé à la préfecture du Var.

Cette déclaration est la phase préalable au dépôt du dossier de demande d'autorisation environnementale que les services de l'état souhaitent unique et intégrant donc l'ensemble des projets à venir sur le domaine portuaire et ses annexes.

Le dossier de déclaration d'intention a été préparé et transmis par la Sogeba mi-novembre 2021 à la préfecture du Var. Il a été publié le 26 janvier 2022 sur la page dédiée à cet effet sur le site internet de la préfecture du Var.

The screenshot shows the website of the Prefecture of the Var. The main navigation bar includes 'Services de l'État', 'Politiques publiques', 'Actualités', 'Publications', 'Démarches administratives', and 'Vous êtes...'. The breadcrumb trail reads: 'Accueil > Politiques publiques > Environnement > Plans et projets d'aménagement susceptibles d'impacter l'environnement > Plans et projets par communes > Bandol > Travaux de réaménagement et de modernisation du port de Bandol'. The main content area features a blue header with the text 'Les services de l'État dans le Var' and a sub-heading 'déclaration d'intention' in blue. Below this, it states 'Article créé le 26/01/2022' and 'Mis à jour le 28/01/2022'. A paragraph explains that in application of article L.121-18 of the environmental code, the declaration of intent must be published on the state services website. A link is provided for the declaration in PDF format (7.8 Mo, 26/01/2022). Social sharing icons for Facebook, Twitter, and Email are visible at the bottom.

Cette déclaration d'intention a vocation de permettre l'exercice du droit d'initiative prévu à l'article L.121-19 du code de l'environnement :

« Le droit d'initiative s'exerce, au plus tard, dans le délai de deux mois suivant la publication de la déclaration d'intention d'un projet ou, pour les plans et programmes, de l'acte prévu au II de l'article L. 121-18. Aucune concertation préalable organisée selon des modalités librement fixées ne peut être mise en œuvre dans ce même délai ou avant la décision du représentant de l'Etat donnant une suite favorable à la demande sollicitant l'organisation d'une concertation préalable. Dans ce délai, seule une concertation préalable respectant les modalités fixées aux articles L. 121-16 et L. 121-16-1 peut être engagée par le maître d'ouvrage ou la personne publique responsable. »

A l'expiration du délai de 2 mois, aucune demande d'exercice du droit d'initiative n'a été formulée. Le dossier de demande d'autorisation environnementale peut donc poursuivre son cours.

## **II.-1.7. Inventaire de biens désignés au contrat comme biens de retour et de reprise**

### **II.-1.7.1 Biens de retour**

La convention de quasi-régie du 5 octobre 2021, autorisée par délibération du conseil municipal en date du 1er octobre 2021, précise en son article 15 la notion de biens de retour.

#### **“ARTICLE 15 – Biens de retour**

*Par biens de retour, on entend les biens meubles ou immeubles, ouvrages et installations indispensables à l'exploitation du service objet de la présente convention.*

*Ces biens sont réputés être la propriété de la Collectivité dès leur affectation à l'exploitation portuaire.*

*L'inventaire annexé à la présente convention (Annexe 12) comporte une liste des biens qualifiés comme tels.*

*Les biens de retour se composent :*

- *De l'ensemble des biens mis à la disposition du Concessionnaire par la Collectivité ;*
- *Des ouvrages, bâtiments, installations, outillages, réseaux et œuvres intellectuelles (plans, bases de données...) indispensables et nécessaires à l'exploitation du port, qui sont repris à l'ancien exploitant ou renouvelés ou établis par le Concessionnaire ;*
- *Des biens mobiliers nécessaires à l'exploitation du port, établis ou renouvelés par le Concessionnaire.*
- *Des ouvrages, bâtiments, installations, outillages, réseaux et œuvres intellectuelles (plans, bases de données...) réalisés et financés par les garanties d'usage.*

*Les biens de retour financés par la Collectivité lui reviendront gratuitement à l'expiration de la convention sans que le Concessionnaire ne puisse demander le versement d'aucune indemnité.*

*Les biens de retour financés par le Concessionnaire seront remis à la Collectivité, qui en est propriétaire ab initio, moyennant, si ces biens ne sont pas amortis, une indemnité égale à leur valeur nette comptable. Cette indemnité sera payée dans un délai de 6 mois suivant la remise des installations. Tout retard dans le versement des sommes dues donnera lieu à des intérêts de retard calculés selon le taux d'intérêt légal.*

*Les biens de retour financés par les garanties d'usage reviendront à la Collectivité sans qu'aucune indemnité ne puisse lui être demandée.*

*Le Concessionnaire est tenu de remettre à la Collectivité en bon état d'entretien les ouvrages de la délégation. A défaut, le Concessionnaire est tenu de verser à la Collectivité les sommes nécessaires pour mettre en bon état les ouvrages et outillages délégués.*

*La mise au rebut ou la cession des biens de retour est réalisée par la Collectivité.*

*Les biens de retour mis au rebut ou cédés par la Collectivité génèrent une mise à jour de l'inventaire figurant en annexe sur lequel ces biens seront radiés.”*

En complément, elle comporte à son annexe n° 12 un inventaire complet et détaillé des biens de retours de la concession repris ci-dessous et figurant également en annexe n° 2 du présent rapport.

ID	Nom	MO	concession	Bien de retour	Quantités	Unités	Date réalisation	Durée de vie	Date de renouvellement prévisible	Valeur unitaire d'apport	Total valeur d'apport	Renouvelable	Valeur unitaire de renouvellement	Total valeur renouvellement	Modalités renouvellement	Durée restant avant renouvellement
OP32	Aire de carénage	Ville de Bandoli	Segeba	Bungalows 25 m²	5	U	2013	20	2 033	42 500,00	212 500,00	Oui	50 000,00	250 000,00	Segeba	11
OP32	Aire de carénage	Ville de Bandoli	Segeba	Bungalows 50 m²	3	U	2013	20	2 033	85 000,00	255 000,00	Oui	100 000,00	300 000,00	Segeba	11
OP32	Aire de carénage	Ville de Bandoli	Segeba	Bungalows 75 m²	1	U	2013	20	2 033	127 500,00	127 500,00	Oui	150 000,00	150 000,00	Segeba	11
OP32	Aire de carénage	Ville de Bandoli	Segeba	Traverse	1	U	2010	20	2 030	223 970,00	223 970,00	Oui	263 263,00	263 263,00	Segeba	8
OP32	Aire de carénage	Ville de Bandoli	Segeba	Grue Mobile	1	U	2018	20	2 038	146 848,00	146 848,00	Oui	146 848,00	146 848,00	Segeba	16
OP32	Aire de carénage	Ville de Bandoli	Segeba	Bornes portuaires	10	U	2008	20	2 028	1 500,00	15 000,00	Oui	1 764,00	17 640,00	Segeba	6
OP32	Aire de carénage	Ville de Bandoli	Segeba	Berz bataviaux moteur	20	U	2018	20	2 038	519,50	10 390,00	Oui	489,15	9 783,00	Segeba	16
OP32	Aire de carénage	Ville de Bandoli	Segeba	Berz voliers	23	U	2016	20	2 036	896,17	20 611,91	Oui	1 310,95	28 311,85	Segeba	14
OP33	Quai Capitainerie	Ville de Bandoli	Segeba	Quai plein (inclus organes d'amarrage et de sécurité & mouillages)	100	M	1973	75	2 048	2 560,00	256 000,00	Non			Segeba	Non renouvelable
OP33	Quai Capitainerie	Ville de Bandoli	Segeba	Bornes portuaires	5	U	2021	20	2 041	1 764,00	8 820,00	Non			Segeba	Non renouvelable
OP33	Quai Capitainerie	Ville de Bandoli	Segeba	Borne SDS	1	U	2021	20	2 041	892,00	892,00	Non			Segeba	Non renouvelable
OP33	Quai Capitainerie	Ville de Bandoli	Segeba	Pompes eaux grises	1	U	2011	20	2 031	18 988,00	18 988,00	Oui	19 000,00	19 000,00	Segeba	9
OP33	Quai Capitainerie	Ville de Bandoli	Segeba	Pompes eaux noires	1	U	2012	20	2 032	9 900,00	9 900,00	Oui	9 000,00	9 000,00	Segeba	10
OP34	Ponton d'accueil	Ville de Bandoli	Segeba	Ponton béton (inclus organes d'amarrage et de sécurité & mouillages)	19	M	1977	60	2 037	2 560,00	48 640,00	Oui	6 000,00	114 000,00	Segeba	15
OP35	Ponton Carburant	Ville de Bandoli	Segeba	Ponton béton (inclus organes d'amarrage et de sécurité & mouillages)	19	M	1977	60	2 037	50 000,00	950 000,00	Oui	6 000,00	314 000,00	Garantie Usage	Non Renouvelable
OP35	Ponton Carburant	Ville de Bandoli	Segeba	Cuves immergées 40 m³	2	U	2006	27	2 033	94 500,00	189 000,00	Oui	150 000,00	300 000,00	Segeba	11
OP35	Ponton Carburant	Ville de Bandoli	Segeba	Cuves immergées 20 m³	2	U	2006	27	2 033	47 250,00	94 500,00	Oui	50 000,00	100 000,00	Segeba	11
OP35	Ponton Carburant	Ville de Bandoli	Segeba	Distributeurs carburant	6	U	Inconnu	20	2010	30 460,00	542 760,00	Oui			Garantie Usage	Non Renouvelable
OP36	Capitainerie	Ville de Bandoli	Segeba	Bâtiment	1	U	2021	50	2 071	1 086 550,00	1 086 550,00	Non			Ville de Bandoli	Non renouvelable
OP38	Mouillage des pannes	Ville de Bandoli	Segeba	Mouillages	M	Inconnu	10	2010							Marché annuel	Non renouvelable
OP39	Fond	Ville de Bandoli	Segeba	Fonds	M²	Inconnu	20	2010							Provision annuelle	Non renouvelable
OP41	Réseau elect et tranfo	Ville de Bandoli	Segeba	Reseau distributions électriques			Inconnu	20	2010						Ville de Bandoli	Non renouvelable
OP44	Sanitaires	Ville de Bandoli	Segeba	Sanitaires Ouest	1	U	Inconnu	50	2010	49 100,00	49 100,00	Oui	25 000,00	25 000,00	Garantie Usage	Non renouvelable
OP44	Sanitaires	Ville de Bandoli	Segeba	Sanitaires Ouest	1	U	Inconnu	50	2010	49 100,00	49 100,00	Oui	25 000,00	25 000,00	Segeba	8
OP44	Sanitaires	Ville de Bandoli	Segeba	Sanitaires capitainerie	1	U	2021	50	2 071	49 100,00	49 100,00	Non			Segeba	Non renouvelable
OP45	Parking	Ville de Bandoli	Segeba	Parking	550	M²	2019	45	2 064	120,00	66 000,00	Non			Segeba	Non renouvelable
OP46	Quai Profhonnie Flottant	Ville de Bandoli	Segeba	Pontons flottants (inclus organes d'amarrage et de sécurité & mouillages)	50	M	Inconnu	40	2010	2 850,00	142 500,00	Oui	6 000,00	300 000,00	Segeba	8
OP46	Quai Profhonnie Flottant	Ville de Bandoli	Segeba	Bornes portuaires	3	U	2021	20	2 041	1 764,00	5 292,00	Non			Segeba	Non renouvelable
OP49	Ponton Capitainerie (PCA)	Ville de Bandoli	Segeba	Pontons flottants (inclus organes d'amarrage et de sécurité & mouillages)	28	M	Inconnu	40	2010	2 850,00	79 800,00	Oui	6 000,00	168 000,00	Segeba	8
OP49	Ponton Capitainerie (PCA)	Ville de Bandoli	Segeba	Bornes portuaires	1	U	2021	20	2 041	1 764,00	1 764,00	Non			Segeba	Non renouvelable
OPXX	Parking pêcheurs	Ville de Bandoli	Segeba	Parking		M²						Non			Segeba	Non renouvelable
OPXX	Parking Forain	Ville de Bandoli	Segeba	Parking		M²						Non			Segeba	Non renouvelable
OPXX	Parking du stade	Ville de Bandoli	Segeba	Parking		M²						Non			Garantie Usage	Non renouvelable

ID	Nom	MO	concession	Bien de retour	Quantités	Unités	Date réalisation	Durée de vie	Date de renouvellement prévisible	Valeur unitaire d'apport	Total valeur d'apport	Renouvelable	Valeur unitaire de renouvellement	Total valeur renouvellement	Modalités renouvellement	Durée restant avant renouvellement
OP02	Panne Grande Jetée	Ville de Bandoli	Segeba	Pontons flottants (inclus organes d'amarrage et de sécurité & mouillages)	225	M	1985	60	2 045	2 850,00	641 250,00	Non			Segeba	Non renouvelable
OP02	Panne Grande Jetée	Ville de Bandoli	Segeba	Bornes portuaires	23	U	Inconnu	20	2010	1 500,00	34 500,00	Oui	1 764,00	40 572,00	Segeba	8
OP03	Panne Touristique	Ville de Bandoli	Segeba	Ponton béton (inclus organes d'amarrage et de sécurité & mouillages)	90	M	Inconnu	45	2022	2 560,00	230 400,00	Oui	6 000,00	540 000,00	Garantie Usage	Non Renouvelable
OP03	Panne Touristique	Ville de Bandoli	Segeba	Pontons flottants (inclus organes d'amarrage et de sécurité & mouillages)	90	M	Inconnu	50	2022	2 850,00	256 500,00	Oui	6 000,00	540 000,00	Garantie Usage	Non renouvelable
OP03	Panne Touristique	Ville de Bandoli	Segeba	Bornes portuaires	22	U	Inconnu	20	2022	1 500,00	33 000,00	Oui	1 764,00	38 808,00	Garantie Usage	Non renouvelable
OP04	Quai du stade (quai ouest)	Ville de Bandoli	Segeba	Quai plein (inclus organes d'amarrage & mouillages)	184	M	2021	75	2 066	7 228,00	1 329 952,00	Non			Segeba	Non renouvelable
OP04	Quai du stade (quai ouest)	Ville de Bandoli	Segeba	Bornes portuaires	3	U	2021	20	2 041	1 764,00	5 292,00	Non			Segeba	Non renouvelable
OP05	Panne A	Ville de Bandoli	Segeba	Pontons flottants (inclus organes d'amarrage et de sécurité & mouillages)	137	M	2019	40	2 059	3 972,00	544 164,00	Non			Segeba	Non renouvelable
OP05	Panne A	Ville de Bandoli	Segeba	Bornes portuaires	24	U	2019	20	2 019	1 224,34	29 384,16	Oui	1 764,00	42 136,00	Segeba	17
OP06	Panne B	Ville de Bandoli	Segeba	Pontons flottants (inclus organes d'amarrage et de sécurité & mouillages)	137	M	2019	40	2 059	3 972,00	544 164,00	Non			Segeba	Non renouvelable
OP06	Panne B	Ville de Bandoli	Segeba	Bornes portuaires	23	U	2019	20	2 019	1 224,34	28 153,82	Oui	1 764,00	40 572,00	Segeba	17
OP07	Panne C	Ville de Bandoli	Segeba	Pontons flottants (inclus organes d'amarrage et de sécurité & mouillages)	130	M	2012	40	2 052	2 850,00	370 500,00	Non			Segeba	Non renouvelable
OP07	Panne C	Ville de Bandoli	Segeba	Bornes portuaires	15	U	2012	20	2 052	1 500,00	22 500,00	Oui	1 764,00	26 460,00	Segeba	10
OP08	Panne D	Ville de Bandoli	Segeba	Pontons flottants (inclus organes d'amarrage et de sécurité & mouillages)	130	M	2012	40	2 052	2 850,00	370 500,00	Non			Segeba	Non renouvelable
OP08	Panne D	Ville de Bandoli	Segeba	Bornes portuaires	15	U	2012	20	2 052	1 500,00	22 500,00	Oui	1 764,00	26 460,00	Segeba	10
OP09	Quai d'honneur	Ville de Bandoli	Segeba	Quai plein (inclus organes d'amarrage & mouillages)	640	M	1977	20	1 997	2 560,00	1 638 400,00	Oui	7 228,00	4 625 920,00	Garantie Usage	Non renouvelable
OP09	Quai d'honneur	Ville de Bandoli	Segeba	Bornes portuaires	25	U	Inconnu	20	2010	1 500,00	37 500,00	Oui	1 764,00	44 100,00	Segeba	8
OP09	Quai d'honneur partie Est	Ville de Bandoli	Segeba	Bornes portuaires	21	U	2021	20	2 041	1 764,00	37 044,00	Non			Segeba	Non renouvelable
OP09	Quai d'honneur partie Est	Ville de Bandoli	Segeba	Borne SDS	1	U	2021	20	2 041	892,00	892,00	Non			Segeba	Non renouvelable
OP09	Quai d'honneur	Ville de Bandoli	Segeba	Dispositifs de collecte et d'évacuation des eaux pluviales	2	U	Inconnu	45	2010			Oui			Garantie Usage	Non renouvelable
OP10	Embarcadere	Ville de Bandoli	Segeba	Ponton béton (inclus organes d'amarrage et de sécurité & mouillages)	23	M	1977	60	2 037	3 780,00	86 940,00	Oui	6 000,00	138 000,00	Segeba	13
OP11	Panne d'accès centrale Amédée	Ville de Bandoli	Segeba	Pontons flottants (inclus organes d'amarrage et de sécurité & mouillages)	220	M	1976	45	2 021	2 560,00	563 200,00	Oui	6 000,00	1 120 000,00	Garantie Usage	Non renouvelable
OP11	Panne d'accès centrale Amédée	Ville de Bandoli	Segeba	Bornes portuaires	5	U	1976	20	1 996	1 022,00	5 110,00	Oui	1 764,00	8 820,00	Garantie Usage	Non renouvelable
OP12	Panne I	Ville de Bandoli	Segeba	Ponton béton (inclus organes d'amarrage et de sécurité & mouillages)	51	M	1976	45	2 021	2 560,00	130 560,00	Oui	6 000,00	306 000,00	Garantie Usage	Non renouvelable
OP12	Panne I	Ville de Bandoli	Segeba	Bornes portuaires	8	U	1976	20	1 996	1 022,00	8 176,00	Oui	1 764,00	14 112,00	Garantie Usage	Non renouvelable
OP13	Panne II	Ville de Bandoli	Segeba	Ponton béton (inclus organes d'amarrage et de sécurité & mouillages)	51	M	1976	45	2 021	2 560,00	130 560,00	Oui	6 000,00	306 000,00	Garantie Usage	Non renouvelable
OP13	Panne II	Ville de Bandoli	Segeba	Bornes portuaires	9	U	1976	20	1 996	1 022,00	9 198,00	Oui	1 764,00	15 876,00	Garantie Usage	Non renouvelable
OP14	Panne III	Ville de Bandoli	Segeba	Ponton béton (inclus organes d'amarrage et de sécurité & mouillages)	51	M	1976	45	2 021	2 560,00	130 560,00	Oui	6 000,00	306 000,00	Garantie Usage	Non renouvelable
OP14	Panne III	Ville de Bandoli	Segeba	Bornes portuaires	9	U	1976	20	1 996	1 022,00	9 198,00	Oui	1 764,00	15 876,00	Garantie Usage	Non renouvelable
OP15	Panne IV	Ville de Bandoli	Segeba	Ponton béton (inclus organes d'amarrage et de sécurité & mouillages)	51	M	1976	45	2 021	2 560,00	130 560,00	Oui	6 000,00	306 000,00	Garantie Usage	Non renouvelable
OP15	Panne IV	Ville de Bandoli	Segeba	Bornes portuaires	9	U	1976	20	1 996	1 022,00	9 198,00	Oui	1 764,00	15 876,00	Garantie Usage	Non renouvelable
OP16	Panne V	Ville de Bandoli	Segeba	Pontons flottants (inclus organes d'amarrage et de sécurité & mouillages)	51	M	1976	45	2 021	2 560,00	130 560,00	Oui	6 000,00	306 000,00	Garantie Usage	Non renouvelable
OP16	Panne V	Ville de Bandoli	Segeba	Bornes portuaires	9	U	1976	20	1 996	1 022,00	9 198,00	Oui	1 764,00	15 876,00	Garantie Usage	Non renouvelable
OP17	Panne VI	Ville de Bandoli	Segeba	Ponton béton (inclus organes d'amarrage et de sécurité & mouillages)	64	M	1976	45	2 021	2 560,00	163 840,00	Oui	6 000,00	384 000,00	Garantie Usage	Non renouvelable
OP17	Panne VI	Ville de Bandoli	Segeba	Bornes portuaires	9	U	1976	20	1 996	1 022,00	9 198,00	Oui	1 764,00	15 876,00	Garantie Usage	Non renouvelable
OP18	Panne VII	Ville de Bandoli	Segeba													

ID	Nom	MO	concession	Bien de retour	Quantité	Unités	Date d'acquisition	Durée de vie	Date de renouvellement prévisible	Valeur unitaire d'achat	Total valeur d'achat	Renouvelable	Valeur unitaire de renouvellement	Total valeur renouvellement	Modalités renouvellement	Durée restant avant renouvellement
OP19	Panne VIII	Ville de Bandol	Segeba	Pontons béton (inclus organes d'amarrage et de sécurité & mouillages)	89	M	1976	45	2 021	2 560,00	227 840,00	Oui	6 000,00	534 000,00	Garantie Usage	Non Renouvelable
OP19	Panne VII	Ville de Bandol	Segeba	Bornes portuaires	16	U	1976	20	1 996	1 022,00	16 352,00	Oui	1 764,00	28 224,00	Garantie Usage	Non Renouvelable
OP20	Panne IX	Ville de Bandol	Segeba	Pontons béton (inclus organes d'amarrage et de sécurité & mouillages)	89	M	1976	45	2 021	2 560,00	227 840,00	Oui	6 000,00	534 000,00	Garantie Usage	Non Renouvelable
OP20	Panne IX	Ville de Bandol	Segeba	Bornes portuaires	13	U	1976	20	1 996	1 022,00	13 286,00	Oui	1 764,00	23 932,00	Garantie Usage	Non Renouvelable
OP21	Panne X	Ville de Bandol	Segeba	Pontons béton (inclus organes d'amarrage et de sécurité & mouillages)	89	M	1976	45	2 021	2 560,00	227 840,00	Oui	6 000,00	534 000,00	Garantie Usage	Non Renouvelable
OP21	Panne X	Ville de Bandol	Segeba	Bornes portuaires	16	U	1976	20	1 996	1 022,00	16 352,00	Oui	1 764,00	28 224,00	Garantie Usage	Non Renouvelable
OP22	Panne d'accès Est	Ville de Bandol	Segeba	Pontons flottants (inclus organes d'amarrage et de sécurité & mouillages)	129	M	1997	40	2 037	2 850,00	452 580,00	Oui	6 000,00	952 800,00	Segeba	15
OP23	Panne E	Ville de Bandol	Segeba	Pontons flottants (inclus organes d'amarrage et de sécurité & mouillages)	96	M	1997	40	2 037	2 850,00	274 170,00	Oui	6 000,00	577 200,00	Segeba	15
OP23	Panne E	Ville de Bandol	Segeba	Bornes portuaires	17	U	2021	20	2 041	1 764,00	29 988,00	Non			Segeba	Non renouvelable
OP23	Panne E	Ville de Bandol	Segeba	Borne SDS	1	U	2021	20	2 041	892,00	892,00	Non			Segeba	Non renouvelable
OP24	Panne F	Ville de Bandol	Segeba	Pontons flottants (inclus organes d'amarrage et de sécurité & mouillages)	35	M	1997	40	2 037	2 850,00	100 320,00	Oui	6 000,00	211 200,00	Segeba	15
OP24	Panne F	Ville de Bandol	Segeba	Bornes portuaires	7	U	2021	20	2 041	1 764,00	12 348,00	Non			Segeba	Non renouvelable
OP25	Panne G	Ville de Bandol	Segeba	Pontons flottants (inclus organes d'amarrage et de sécurité & mouillages)	114	M	1997	40	2 037	2 850,00	325 470,00	Oui	6 000,00	685 200,00	Segeba	15
OP25	Panne G	Ville de Bandol	Segeba	Bornes portuaires	18	U	2021	20	2 041	1 764,00	31 752,00	Non			Segeba	Non renouvelable
OP25	Panne G	Ville de Bandol	Segeba	Borne SDS	1	U	2021	20	2 041	892,00	892,00	Non			Segeba	Non renouvelable
OP26	Panne H	Ville de Bandol	Segeba	Pontons flottants (inclus organes d'amarrage et de sécurité & mouillages)	85	M	1997	40	2 037	2 850,00	185 820,00	Oui	6 000,00	391 200,00	Segeba	15
OP26	Panne H	Ville de Bandol	Segeba	Bornes portuaires	10	U	2021	20	2 041	1 764,00	17 640,00	Non			Segeba	Non renouvelable
OP27	Panne I	Ville de Bandol	Segeba	Pontons flottants (inclus organes d'amarrage et de sécurité & mouillages)	114	M	1997	40	2 037	2 850,00	325 470,00	Oui	6 000,00	685 200,00	Segeba	15
OP27	Panne I	Ville de Bandol	Segeba	Bornes portuaires	15	U	2021	20	2 041	1 764,00	26 460,00	Non			Segeba	Non renouvelable
OP27	Panne I	Ville de Bandol	Segeba	Borne SDS	1	U	2021	20	2 041	892,00	892,00	Non			Segeba	Non renouvelable
OP28	Panne J	Ville de Bandol	Segeba	Pontons flottants (inclus organes d'amarrage et de sécurité & mouillages)	72	M	1997	40	2 037	2 850,00	205 370,00	Oui	6 000,00	433 200,00	Segeba	15
OP28	Panne J	Ville de Bandol	Segeba	Bornes portuaires	8	U	2021	20	2 041	1 764,00	14 112,00	Non			Segeba	Non renouvelable
OP29	Panne K	Ville de Bandol	Segeba	Pontons flottants (inclus organes d'amarrage et de sécurité & mouillages)	114	M	1997	40	2 037	2 850,00	325 470,00	Oui	6 000,00	685 200,00	Segeba	15
OP29	Panne K	Ville de Bandol	Segeba	Bornes portuaires	14	U	2021	20	2 041	1 764,00	24 696,00	Non			Segeba	Non renouvelable
OP29	Panne K	Ville de Bandol	Segeba	Borne SDS	1	U	2021	20	2 041	892,00	892,00	Non			Segeba	Non renouvelable
OP30	Quai parking	Ville de Bandol	Segeba	Quai plein (inclus organes d'amarrage et de sécurité & mouillages)	177	M	1986	75	2 061	2 560,00	453 120,00	Non			Segeba	Non renouvelable
OP30	Quai parking	Ville de Bandol	Segeba	Bornes portuaires	8	U	Inconnu	20	2030	1 500,00	12 000,00	Oui	1 764,00	14 112,00	Segeba	8
OP31	Dárses de levage	Ville de Bandol	Segeba	Quai plein (inclus organes d'amarrage et de sécurité & mouillages)	50	M	1973	60	2 033	2 560,00	127 232,00	Oui	7 228,00	359 231,60	Segeba	11
OP32	Aire de carénage	Ville de Bandol	Segeba	Chantier naval	5 000	M²	1973	60	2 033	158,40	792 000,00	Oui	250,00	1 250 000,00	Segeba	11

### II-1.7.1 Biens de reprise

La convention de quasi-régie du 5 octobre 2021, autorisée par délibération du conseil municipal en date du 1er octobre 2021, précise en son article 16 la notion de biens de retours

#### “ARTICLE 16 – Biens de reprise

*Par biens de reprise, on entend les biens, ouvrages et installations financés par le Concessionnaire et utiles à l'exploitation du service objet de la présente convention.*

*Une liste de biens de reprise rédigée par le Concessionnaire complètera chaque année l'inventaire.*

*Cet inventaire complété annuellement sera annexé à chaque rapport annuel prévu à l'article 33 de la présente convention.*

*La Collectivité aura la possibilité de racheter ces biens moyennant une indemnité calculée en tenant compte de leurs conditions d'amortissement et des frais éventuels de remise en état. Ces biens appartiennent au Concessionnaire tant que la Collectivité n'a pas usé de son droit de reprise et il ne pourra en disposer à la fin de la concession que si la Collectivité ne les réclame pas.*

*Cette indemnité sera payée dans le délai de 6 mois suivant la remise. Tout retard dans le versement des sommes dues donnera lieu à des intérêts de retard calculés selon le taux d'intérêt légal.”*

A la clôture de l'exercice 2021, l'inventaire des biens de reprise est le suivant :

N°Immo	Compte	Date	Libellé	Qté restante	Valeur achat	VNC
B21000	2051000000	11/10/2012	LOGICIEL ALIZEE+MISE EN PLACE	1	18 500,00	0,00
B50400	2051000000	29/04/2015	LOGICIEL SERIANS OPEN BEE	1	1 685,00	0,00
B71100	2051000000	27/11/2017	KONICA LOGICIEL KOMI DOC	1	1 600,00	0,00
B80901	2051000000	18/09/2018	14 LICENCES BORNES W	1	11 574,00	0,00
B90100	2051000000	18/01/2019	DOCAPAST LICENCE ACTES BUDGETA	1	700,00	0,00
B90400	2051000000	17/04/2019	ADOBE LICENCE ADOBE ACROBAT PR	1	178,98	17,33
A80101	2081000000	01/01/2008	POSTE PAM 185	1	3 048,98	0,00
A90105	2081000000	12/01/2009	RACHAT POSTE AMODIATAIRE 163	1	3 092,88	0,00
A90106	2081000000	12/01/2009	RACHAT POSTE AMODIATAIRE 164	1	3 092,88	0,00
B11000	2141300000	20/10/2011	AUSTRAL BAT TOITURE SANITAIRE	1	3 580,00	1 145,57
B30700	2141300000	02/07/2013	AGENC NVEAU MODULE CARENAGE	1	6 149,48	0,00
B91005	2141300000	23/10/2019	PORTAIL PARKING CARENAGE	1	5 555,26	4 337,66
B80902	2150000000	18/09/2018	SZF 14 BORNES WIFI	1	59 348,00	46 340,18
B80900	2151000000	13/09/2018	TOKHEIM REMISE EN SERVICE STAT	1	47 911,00	37 366,17
B00700	2154000000	29/07/2010	PORTIQUE ZONE CARENAGE PANNEAU	1	1 773,17	0,00
B10800	2154000000	22/08/2011	JAUGE ELECTRONIQUE CARBURANT	1	14 242,50	0,00
B20600	2154000000	19/06/2012	TOKHEIM DISTRIBUTEUR GROS DEBI	1	54 800,00	2 545,36
B70300	2154000000	21/03/2017	TOKHEIM SONDE CUVE SP95	1	2 436,00	105,45
B70400	2154000000	27/04/2017	MADIC EXTINCTION AUTO CARBURAN	1	6 680,00	3 552,30
B90301	2154100000	31/03/1989	LAMPADAIRE QUAI PECHEURS	1	4 351,66	0,00
B90901	2154100000	27/09/1989	MARTEAU DUSS + ACCESSOIRES	1	746,24	0,00
B91101	2154100000	30/11/1989	LAMPADAIRES QUAI	1	4 573,47	0,00
A41001	2154100000	18/10/2004	BORNES SOURCELEC 2008	1	12 300,00	0,00
A70501	2154100000	28/05/2007	PORTAIL ZONE CARENAGE	1	3 980,00	0,00
A71003	2154100000	31/10/2007	BER N° 6 INDEP REGL	1	565,19	0,00
A71004	2154100000	31/10/2007	BER N°5 INDEP REGLABLE	1	419,63	0,00
A71005	2154100000	31/10/2007	BER AVANT 14 T	1	2 172,00	0,00
A80403	2154100000	24/04/2008	BORNE SOURCELEC 198	1	1 056,00	0,00
A80404	2154100000	24/04/2008	BORNE SOURCELEC 460 - 4 PRISES	1	1 843,00	0,00
A80405	2154100000	24/04/2008	BORNE SOURCELEC 460 - 2 PRISES	1	1 263,00	0,00
A80803	2154100000	12/08/2008	ACM CONTAINER DE STOCKAGE	1	2 200,00	0,00
A90305	2154100000	24/03/2009	MECADIS BERS ZONE	1	4 060,00	0,00
A90601	2154100000	25/06/2009	CIEL TABLEAU ELECTRIQUE(QUAI P	1	1 536,31	0,00
A90903	2154100000	29/09/2009	4 CORPS MORT 2T	1	4 800,00	0,00
A91007	2154100000	22/10/2009	CONTENEUR DE STOCKAGE	1	1 770,00	0,00
B10500	2154100000	19/05/2011	CHARIOT ELEVATEUR ELECTRIQUE	1	10 750,00	0,00
B30500	2154100000	30/05/2013	PLAQUES BALISAGE PLACE PAM	1	3 461,80	487,50
B50100	2154100000	22/01/2015	TOKHEIM REMPL TAMPON CUVE SP98	1	2 820,00	862,22
B50101	2154100000	22/01/2015	TOKHEIM POMPE PLONGEUR SUR GO	1	8 618,00	2 634,98
B50102	2154100000	22/01/2015	TOKHEIM TRAVAUX SUR RESERVOIR	1	4 120,00	1 259,70
B50103	2154100000	22/01/2015	TOKHEIM REMPL PLATEAU INDX+SON	1	13 755,00	4 205,64
B50600	2154100000	16/06/2015	GUERIN 1 MOTEUR YAMAHA CANOT 1	1	2 363,33	0,00
B60800	2154100000	23/08/2016	TOKHEIM TAMPON PISTE CARB TAKE	1	5 420,00	2 516,01
B90200	2154100000	04/02/2019	GUERIN 1 MOTOR YAMAHA 9,9 - 10	1	2 725,00	744,71
B90202	2154100000	04/09/2019	GUERIN 1 MOTOR YAMAHA 9,9 -10G	1	2 725,00	1 140,39
B90300	2154100000	11/03/2019	ROULEV PESON POUR TRAVELIFT	1	9 444,70	6 789,83
B90700	2154100000	09/07/2019	SZF BORNES WIFI A ET B	1	3 320,00	2 738,30
B91100	2154100000	30/11/2019	BOUEE AMARRAGE QH	1	8 800,00	5 125,70
C01001	2154100000	30/10/2020	MOTEUR TRAVEL ELECTRIQUE	1	2 500,99	1 768,12
C01201	2154100000	14/12/2020	4 CANOTS SECU 12	4	5 989,60	4 732,77
C10100	2154100000	11/01/2021	MAT BASCULANT TOIT CAPITAINERI	1	4 428,00	3 884,22
C10305	2154100000	31/03/2021	SEABIN POUBELLE FLOTTANTE	1	5 614,00	4 768,78
C10402	2154100000	17/04/2021	REFRIGERATEUR INTEGRABLE	1	597,50	386,72
C10403	2154100000	17/04/2021	COMBINE MICRO ONDE GRILL	1	499,17	323,07
C10500	2154100000	11/05/2021	FONTAINE A EAU AVEC WATERBLOCK	2	2 612,00	1 777,61
C10501	2154100000	28/05/2021	COFFRE 12 COMPARTIMENTS	1	2 709,00	2 628,86
C10502	2154100000	28/05/2021	COFFRE FORT	1	4 234,00	4 108,74
C10600	2154100000	09/06/2021	VOILES DU TOIT TERRASSE CAPITA	1	14 142,00	13 083,97
C11000	2154100000	05/10/2021	COLLECTEUR D'HUILE 1000 LITRES	1	3 848,00	3 664,15
B20200	2154200000	20/02/2012	CHAUFFE EAU 500L STADE	1	4 570,00	0,00
B20201	2154200000	20/02/2012	MITIGEUR THERMOSTATIQUE STADE	1	980,00	0,00
B90701	2154200000	08/07/2019	PORTE ENTREE SANITAIRE OFFICE	1	1 619,00	814,38
B30702	2154300000	25/07/2013	CLIMATISATION MODULE CARENAGE	1	1 502,72	0,00
A70902	2181010000	30/09/2007	BORNES COMPTAGE LOCASAIL QUOVA	1	4 117,86	0,00
A80604	2181010000	26/06/2008	CHAINE MERE PANNE II - III PAM	1	7 000,00	0,00
A90204	2181010000	16/02/2009	BORNES	1	19 004,00	0,00
A90304	2181010000	05/03/2009	REP PANNES 9-10 ET I K MANILL	1	3 382,00	0,00

N°Immo	Compte	Date	Libellé	Qté restante	Valeur achat	VNC
A90403	2181010000	22/04/2009	ATSMFOURNITURE POSE OBTIMISATI	1	4 275,00	0,00
A90404	2181010000	22/04/2009	ATSM RECENTRAGE MOUILLAGE P 10	1	3 040,00	0,00
B10200	2181010000	25/02/2011	DEPORT RESEAU INFO ZONE CARENA	1	1 929,00	0,00
B10300	2181010000	28/03/2011	CHANGEMENTS MOUILLAGES 2011	1	12 750,00	0,00
B10301	2181010000	31/03/2011	CHAINES MANILLES CHGT 2011	1	19 539,88	0,00
B10302	2181010000	31/03/2011	CHAINES MANILLES CHGT 2011	1	6 885,20	0,00
B10400	2181010000	12/04/2011	CHANGEMENTS MOUILLAGES 2011	1	22 650,00	0,00
B20202	2181010000	20/02/2012	RESEAUX EAU SANITAIRE STADE	1	2 125,00	29,03
B20400	2181010000	17/04/2012	DEPAGNE BORNE PONTON ACCUEIL	1	886,00	25,90
B20401	2181010000	25/04/2012	RESEAU EAU SANITAIRE PORT	1	1 895,00	59,54
B20402	2181010000	25/04/2012	DALLE SANITAIRE PORT	1	555,00	17,44
B20601	2181010000	15/06/2012	INSTALL 2 NVELLES BORNES QUAI	1	13 354,61	6 980,16
B20700	2181010000	20/07/2012	REFECTION CHBRE&REGARDS PORT	1	4 195,00	230,38
B30100	2181010000	07/01/2013	CHANGEMENTS MOUILLAGES PANNE K	1	8 400,00	0,00
B30701	2181010000	25/07/2013	AGENCEMENT ELEC MODULE CARENAG	1	1 025,34	160,15
B60400	2181010000	22/04/2016	OUVRELEC BARRIERE PORT	1	2 600,00	1 119,56
B60900	2181010000	16/09/2016	PORALU PLATELAGE JETEE OUEST	1	25 323,00	11 921,18
B80500	2181010000	24/05/2018	PORALU PASSERELLE PANNE PTF	1	3 043,91	1 945,60
B80600	2181010000	19/06/2018	FIDUCIAL FIBRE CLUSTER DE LIEN	1	1 050,00	678,62
B80601	2181010000	30/06/2018	CIRCET RACCORDEMENT FIBRE	1	11 883,87	7 716,37
B80602	2181010000	30/06/2018	CIRCET TVX SUPPL FIBRE	1	2 500,00	1 623,29
B90702	2181010000	08/07/2019	RENOVATION COMPLETE SANITAIRE	1	21 790,66	10 961,00
B91000	2181010000	22/10/2019	ACCES PARKING CAPITAINERIE	1	1 375,00	771,51
B91001	2181010000	22/10/2019	ACCES PARKING CARENAGE	1	1 375,00	771,51
B91002	2181010000	22/10/2019	ACCES PARKING PROFESSIONNELS A	1	1 375,00	771,51
B91003	2181010000	22/10/2019	ACCES QUAI DEPART BENDOR	1	1 375,00	771,51
B91004	2181010000	22/10/2019	ACCES QUAI DU STADE	1	5 673,00	3 183,10
CD0200	2181010000	28/02/2020	PASSERELLE ARTICULEE GDE JETEE	1	1 433,11	1 169,20
CD0201	2181010000	28/02/2020	REMISE ETAT PONTONS GDE JETEE	1	10 804,75	8 815,02
CD0400	2181010000	30/04/2020	AMENAG. PONTON CATAMARAN GJ	1	2 596,00	2 161,91
CD0500	2181010000	29/05/2020	CREATION MOUILLAGE ZONE CATAMA	1	10 930,00	9 087,43
CD1200	2181010000	08/12/2020	BARRIERES OFF.TOURISME+QH MANE	1	18 013,00	14 174,16
C10200	2181010000	26/02/2021	REPLACEMENT CANIVEAUX GRILLES	1	14 051,00	12 860,57
C10302	2181010000	19/03/2021	MARSEILLAISES PLOMBEES E ET K	90	6 885,00	5 087,25
B60700	2182000000	20/07/2016	CITROEN BERLINGO VTI 95	1	10 709,13	0,00
C10300	2182000000	12/03/2021	STORMER BATEAU DE SERVICE	1	38 298,00	35 223,52
B30800	2183010000	01/08/2013	ORDINATEUR FIXE+IMPR CARENAGE	1	1 356,00	0,00
B50300	2183010000	23/03/2015	KONICA IMPRIMANTE ACCUEIL	1	1 128,00	0,00
B50301	2183010000	23/03/2015	KONICA IMPRIMANTE MAITRE DE PO	1	1 128,00	0,00
B50302	2183010000	23/03/2015	KONICA IMPRIMANTE ACCUEIL MART	1	1 128,00	0,00
B50303	2183010000	26/03/2015	KONICA PHOTOCOPIEUR DIRECTION	1	2 059,00	0,00
B50304	2183010000	26/03/2015	KONICA PHOTOCOPIEUR COMPTA	1	2 059,00	0,00
B50305	2183010000	26/03/2015	KONICA PHOTOPIEUR PRINCIPAL AC	1	4 603,00	0,00
B50401	2183010000	21/04/2015	KONICA IMPRIMANTE CARENAGE	1	1 070,00	0,00
B51200	2183010000	01/12/2015	PC UTILISATEUR	1	8 077,00	0,00
B51201	2183010000	01/12/2015	SOFTWARE SERVEUR PC	1	3 229,52	0,00
B51202	2183010000	01/12/2015	DISQUES DURS SAUVEGARDE SERVEU	1	799,75	0,00
B70200	2183010000	09/02/2017	AMAZON ORDINATEUR ASUS DIRECTI	1	749,17	0,00
B70201	2183010000	14/02/2017	AMAZON ORDI ASUS MR VIVIER	1	749,17	0,00
B70600	2183010000	06/06/2017	SEITZ LIVECAM	1	5 927,03	0,00
B70900	2183010000	08/09/2017	TRANSMETTEUR BAIE DE BRASSAGE	1	1 714,76	0,00
B80300	2183010000	23/03/2018	ORDINATEUR NOVELLI	1	998,00	0,00
CD0700	2183010000	21/07/2020	TABLETTE GALAXY TAB S6	1	899,75	465,44
CD1000	2183010000	30/10/2020	CIRCET PC VIDEO SURVEILLANCE	1	2 128,00	1 244,24
CD1100	2183010000	30/11/2020	CIRCET CAMERA OFF TOURISME	1	1 237,00	788,62
C10201	2183010000	08/02/2021	STATION METED CAPTEUR SANS FIL	1	1 450,00	1 016,35
C10202	2183010000	17/02/2021	VISUNEXT VIDEO PROJECTEUR	1	2 499,17	1 772,56
C10303	2183010000	18/03/2021	CAMERAS DE SURVEILLANCE	5	1 200,17	885,68
C10304	2183010000	29/03/2021	CAMERA DOME FULL HD MAT CAP	1	3 457,00	2 586,35
C10401	2183010000	17/04/2021	TELEVISEUR 4K ACCUEIL	1	2 138,33	1 383,97
C10601	2183010000	03/06/2021	PC PORTABLE HYBRIDE LENOWA	5	5 329,11	4 302,76
C10900	2183010000	29/09/2021	CAMERA VISIOCONFERENCE	1	832,50	761,58
A60305	2184010000	31/03/2006	BUREAU DIR TECH	1	2 170,50	0,00
A60306	2184010000	31/03/2006	ARMOIRE BUR DIR TEC	1	690,00	0,00
A60307	2184010000	31/03/2006	ARMOIRE BUR DIR TECH	1	447,00	0,00
A60308	2184010000	31/03/2006	FAUTEUIL DIR TECH	1	485,00	0,00
A60309	2184010000	31/03/2006	FAUTEUIL VISIT BUR DIR TECH	1	497,10	0,00

N°Immo	Compte	Date	Libellé	Qté restante	Valeur achat	VNC
A60402	2184010000	28/04/2006	MOBILIER SALLE REUNION	1	4 785,20	0,00
A60503	2184010000	04/05/2006	FAUTEUIL DAF	1	323,25	0,00
A60504	2184010000	04/05/2006	VESTIAIRES TECH	1	1 735,50	0,00
A60505	2184010000	04/05/2006	VESTIAIRES ADM	1	523,50	0,00
B10600	2184010000	24/06/2011	BUREAU COMPLEMENTAIRE MR LANZI	1	820,00	0,00
B70202	2184010000	20/02/2017	OFF DEPOT BUREAU PDG	1	589,00	0,00
B90201	2184010000	20/02/2019	DACOTA ARMOIRE ROTATIVE	1	3 634,91	2 594,23
C10301	2184010000	16/03/2021	VESTIAIRE SECHANT	1	1 374,26	1 265,46
C10400	2184010000	20/04/2021	CHAISES ACCUEIL	5	1 295,00	1 114,42
C10503	2184010000	28/05/2021	TABLES SALLE DE REUNION	8	10 211,84	9 003,44
C10504	2184010000	28/05/2021	CHAISES ET CHARIOTS SALLE DE R	20	5 001,94	4 410,04
C10610	2184010000	08/06/2021	BANQUETTE ACCUEIL CAPITAINERIE	2	3 446,19	3 057,54
C10611	2184010000	08/06/2021	TABLE BASSE ACCUEIL CAPITAINER	2	1 313,97	1 165,79
C10700	2184010000	01/07/2021	CHAISES BUREAUX DES MIDP	3	834,30	750,87
<b>TOTAL DES BIENS DE REPRISES</b>					<b>855 971,65</b>	<b>342 742,15</b>

Il est repris en annexe n° 3 du présent rapport.

### II.-1.8. Engagements à incidences financières nécessaires à la continuité du service public

Ces engagements du concessionnaire résultent pour l'essentiel des frais de personnel tels que retracés dans les comptes d'exploitation relatifs à l'exercice 2021.

Tous les autres engagements pris par le concessionnaire tels qu'ils résultent des comptes d'exploitation peuvent indifféremment, au choix de la Collectivité, être repris par elle le moment venu ou résiliés par le Concessionnaire.

### III.- Données financières

La partie financière du rapport annuel est constituée par l'analyse pour l'exercice considéré, du constat de l'exploitation et de sa composante financière, basée notamment sur les évolutions constatées par rapport aux exercices précédents quant aux postes et éléments du compte d'exploitation prévisionnel figurant en annexe à la convention (détail par nature des dépenses et des recettes).

Elle doit permettre de retracer la totalité des opérations afférentes à la gestion concédée et aux prestations annexes assurées par le concessionnaire.

Les charges prises en compte et qui doivent être décrites sont exclusivement celles liées à l'exploitation du service, dans le périmètre de la gestion concédée.

Les recettes mentionnées portent sur l'intégralité des sommes perçues par le concessionnaire, quelle que soit leur nature (vente de carburant, prestations annexes ...). Elles s'apparentent au chiffre d'affaires de la gestion concédée.

Les termes « charges » ou « recettes » du concessionnaire, dans le contrat, portent sur la totalité des éléments de l'exploitation annuelle tels que retracés à l'occasion de l'établissement du compte d'exploitation prévisionnel.

#### III.-1. Évolution du compte de résultat

Le tableau ci-dessous retrace les évolutions du compte de résultat entre les exercices 2021 et 2020 pour la seule activité relative à la quasi-régie.

	31 décembre 2021	31 décembre 2020	Variation 2021/2020
Ventes de marchandises	905 125	735 412	23,1%
Production vendue - Services	3 081 296	2 643 186	16,6%
<b>Chiffre d'affaires de l'exercice</b>	<b>3 986 421</b>	<b>3 378 598</b>	<b>18,0%</b>
Production stockée	-	-	
Production immobilisée	-	-	
Subventions d'exploitation	-	75 649	
Reprises sur amortissements et provisions et transferts de charges	13 235	57 028	-76,8%
Autres produits de gestion courante	197	253	-22,1%
<b>Produits d'exploitation</b>	<b>3 999 853</b>	<b>3 511 528</b>	<b>13,9%</b>
Achats	733 712	595 977	23,1%
Services extérieurs	801 775	730 616	9,7%
Impôts & taxes	401 194	401 575	-0,1%
Charges de personnel	1 131 921	1 123 053	0,8%
Autres charges de gestion courante	517 075	675 720	-23,5%
Dotations aux amortissements et provisions	380 450	195 768	94,3%
<b>Charges d'exploitation</b>	<b>3 966 127</b>	<b>3 722 709</b>	<b>6,5%</b>
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>33 727</b>	<b>(211 180)</b>	<b>-116,0%</b>
Produits financiers de participation	-	-	
Intérêts et produits assimilés	9 243	9 488	-2,6%
Différences positives de change sur opérations financières	-	-	
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	-	-	
Reprises sur provisions	-	-	
<b>Produits financiers</b>	<b>9 243</b>	<b>9 488</b>	<b>-2,6%</b>
Dotations aux amortissements et provisions	-	-	
Intérêts et charges assimilés	-	-	
Différences négatives de change sur opérations financières	-	-	
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	-	-	
<b>Charges financières</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	
<b>Résultat financier</b>	<b>9 243</b>	<b>9 488</b>	<b>-2,6%</b>
<b>Résultat courant</b>	<b>42 969</b>	<b>(201 693)</b>	<b>-121,3%</b>
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	8 566	1 166	634,6%
Produits de cessions d'actif	-	-	
Subventions investissement portées au résultat	-	-	
Autres produits exceptionnels	2 932	3 000	
Reprises de provisions	-	-	
<b>Produits exceptionnels</b>	<b>11 498</b>	<b>4 166</b>	<b>176,0%</b>
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	5 898	21 093	-72,0%
Valeurs comptables des actifs cédés	-	3 889	-100,0%
Autres charges exceptionnelles	10 000	10 000	0,0%
Dotations aux amortissements et provisions exceptionnelles	-	-	
<b>Charges exceptionnelles</b>	<b>15 898</b>	<b>34 982</b>	<b>-54,6%</b>
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>(4 400)</b>	<b>(30 816)</b>	<b>-85,7%</b>
Résultat avant participation et impôt société	38 569	(232 509)	
Participation salariés	-	-	
Intégration fiscale	-	-	
Impôt sur les sociétés	(3 973)	-	
<b>Résultat net</b>	<b>42 542</b>	<b>(232 509)</b>	<b>-118,3%</b>

### III.-1.1. Chiffre d'affaires de l'exercice

Au total, toutes activités confondues, le chiffre d'affaires progresse donc nettement de +18% par rapport à 2020 et se décompose de la manière suivante selon les activités.

EXERCICE	2021	2020	Evol 2021/2020
- PORT	2.676.422 €	2.345.719 €	+14,1 %
- ZONE DE CARÉNAGE	404.123 €	297.467 €	+35,9 %
- CARBURANT	906.013 €	733.134 €	+23,6 %
<b>TOTAL</b>	<b>3.986.558 €</b>	<b>3.376.320 €</b>	<b>+18,1%</b>

#### III.-1.1.1 Activité Port Public

**Le chiffre d'affaires du port public est en hausse globale de 330.703 euros comparé à 2020.**

Cette variation recouvre plusieurs phénomènes.

- sur les contrat annuels et les AOT professionnelles

Les revenus des contrats annuels du port public sont en hausse de près de 129.000 euros par rapport à 2020 malgré une légère baisse des revenus des contrats annuels plaisanciers (-2.82%). Les postes d'amarrage dont les contrats annuels ne sont pas renouvelés (décès, désistements) ne sont pas réattribués pour rester disponibles pour la réalisation des travaux dans le port.

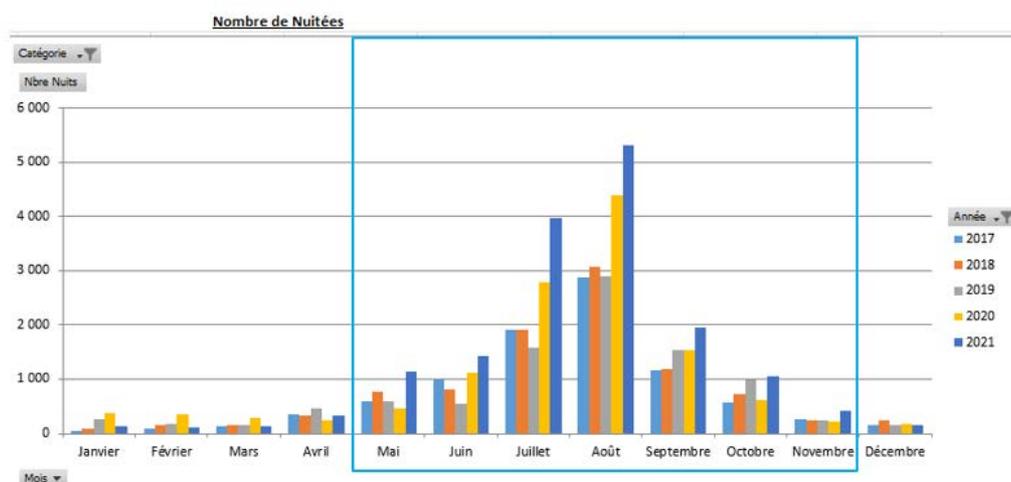
La hausse est donc liée à la première année au tarif plein des AOT professionnelles après avoir bénéficié de l'exonération de 80% sur les redevances accordée en 2020 en soutien pendant l'épidémie de covid-19.

- sur les escales

Les escales progressent de +51,84% à la fin de l'année 2021 par rapport à 2020 générant un chiffre d'affaires complémentaire de plus de 137.000 euros.

En 2021, le port a accueilli près de 16.200 nuitées soit 29 % de plus qu'en 2020, qui avait déjà atteint un niveau historique avec plus de 12.500 nuitées sur l'année.

La période estivale (du 1er juin au 31 août) a vu le seuil de 10.000 nuitées dépassé.



Le nombre de bateaux accueillis est également significatif.

Nbre Btx	Année				
Mois		2018	2019	2020	2021
Janvier		15	39	34	17
Février		40	33	40	21
Mars		54	43	26	37
Avril		85	101	11	61
Mai		268	164	88	204
Juin		300	176	226	369
Juillet		598	430	648	701
Août		803	807	885	961
Septembre		366	332	297	357
Octobre		101	177	97	171
Novembre		47	40	20	67
Décembre		25	18	19	22
<b>Total général</b>		<b>2 702</b>	<b>2 360</b>	<b>2 391</b>	<b>2 988</b>

En 2021, le port a accueilli près de 3000 bateaux différents en escales, soit 25% de plus que sur les années complètes 2019 et 2020 et 10% de mieux qu'en 2018, année du précédent record en la matière. Le nombre de nuitées par bateau avoisine les 5,5 jours (contre 5,3 en 2020 et 4,1 en 2019).

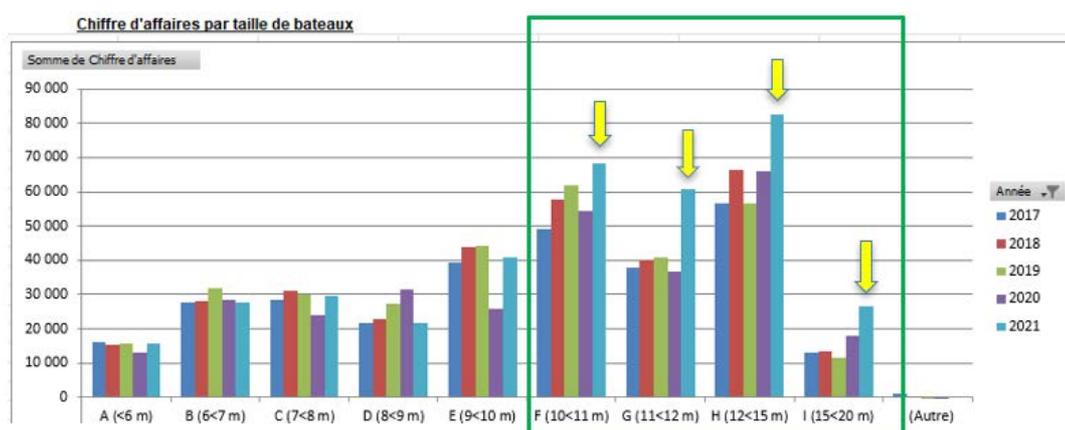
### III.-1.1.2 Activité Carénage

**Le chiffre d'affaires de l'activité Carénage est en très forte progression de près de +36% par rapport à l'année 2020, année impactée par la crise sanitaire. Il dépasse pour la première fois le seuil symbolique de 400.000 euros.**

La Sogeba enregistre à partir du 4<sup>ème</sup> trimestre 2021, 15.347 euros de redevances d'occupation pour les locaux artisans situés sur l'aire de carénage. Ces locaux, qui n'étaient pas inclus dans le périmètre de la quasi-régie jusqu'en septembre 2021, y ont été intégrés lors de l'établissement du nouveau contrat par souci de cohérence de gestion puisque l'intégralité du reste de l'aire de carénage était déléguée à la Sogeba. Les redevances appliquées sont celles issues de la procédure d'appel à candidature lancée par la Collectivité en mars 2021. En dehors de ces nouveaux revenus, le chiffre d'affaires de l'activité Carénage augmente tout de même de 30,7% par rapport à 2020.

En complément d'un report de l'activité 2020 (arrêt de l'activité de l'aire de carénage pendant la première période de confinement avec une reprise partielle dès fin avril 2020), les analyses montrent le développement d'un plus grand volume d'activité sur des bateaux de moyennes et grandes dimensions.

Ce phénomène se visualise très bien sur le graphique ci-dessous représentant le chiffre d'affaires enregistré par catégorie de bateaux où l'on voit une nette progression du chiffre d'affaires réalisé sur les bateaux de 10 à 20 mètres de longueur, catégories pour lesquelles le niveau constaté en 2021 dépasse très largement celui pré-covid.

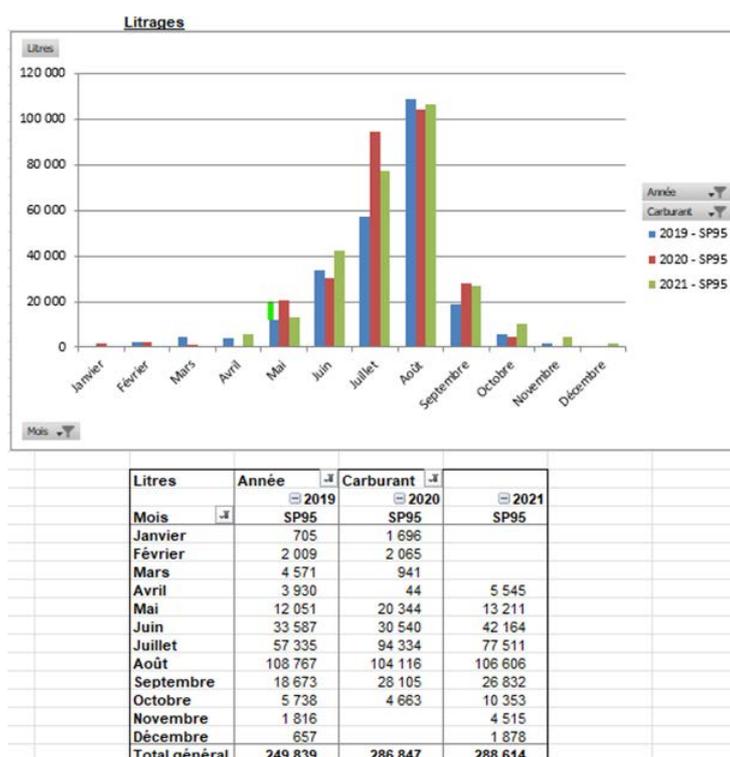


Ces catégories de tailles de bateaux ont un effet de levier important sur le développement du niveau de chiffre d'affaires.

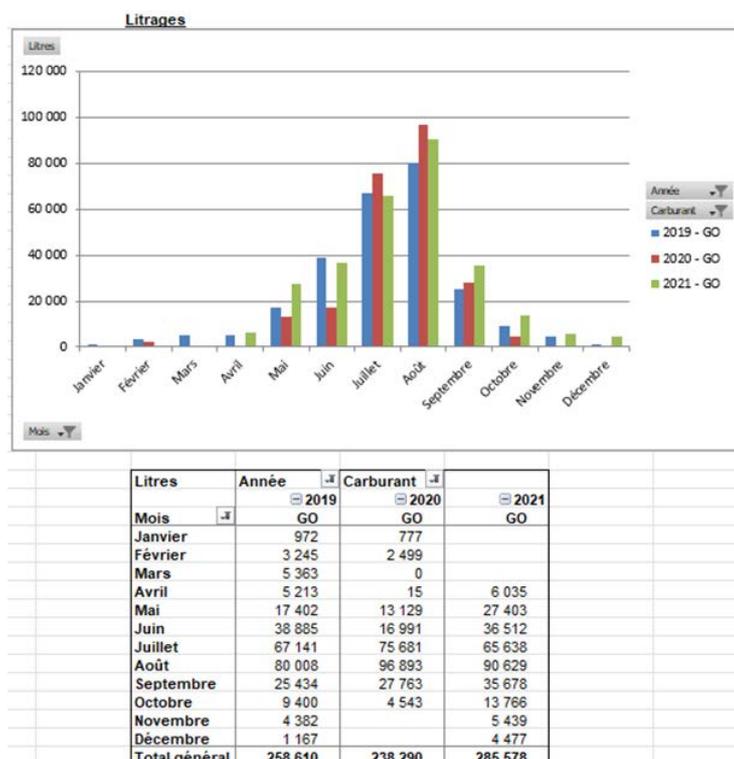
### III.-1.1.3 Activité Carburant

Malgré une fermeture pendant tout le 1<sup>er</sup> trimestre 2021 pour l'achèvement des travaux de modernisation et de raccordement à la nouvelle capitainerie, **l'augmentation du chiffre d'affaires de la station d'avitaillement est conséquente à +23,6% par rapport à l'année 2020, année perturbée par le confinement sanitaire.**

Concernant le carburant sans plomb, les volumes distribués sont en très légère hausse de 0,6 % par rapport à 2020 (+15,5% par rapport à 2019). Un focus sur la seule saison estivale montre pourtant une baisse des volumes de près de -1,5%. La météo perturbée du mois de juillet a clairement handicapé la vente de carburant sans plomb.



Concernant le carburant gasoil, les volumes vendus sont en hausse de près de 20% par rapport à 2020 (+10,5% par rapport à 2019).



Ici aussi, on constate l'impact des conditions météorologiques mitigées de l'été 2021, très largement compensé par les volumes vendus au printemps et à l'automne.

L'augmentation des prix de revente des carburants (+17% pour le sans-plomb et +16,3% pour le gasoil) participent également de la croissance du chiffre d'affaires.

### III.-1.2. Charges d'exploitation

#### III.-1.2.1 Achats de marchandises

Les achats de marchandises (carburant) augmentent logiquement dans les mêmes volumes que les ventes (+23,1%).

#### III.-1.2.2 Achats de services extérieurs

Les achats de services extérieurs augmentent de 71.159 € par rapport à 2020.

En particulier, on peut relever les points significatifs suivants :

- Une augmentation de 35.855 euros des comptes FRAIS ACTES, ANNONCES, ABONNEMENTS, DOCS, DIVERS parmi lesquels :
  - 24.000 euros correspondent à l'enregistrement pour la première année de la contribution financière versée à la station SNSM de Bandol prévue dans l'accord de mécénat d'entreprise conclu en début d'année pour 5 ans;
  - 11.855 euros correspondent pour :
    - 8.200 euros à la participation financière versée par la Sogeba en participation à l'organisation de l'évènement « Du Bandol au terroir »;
    - et pour le solde au montant engagé pour les illuminations de Noël.
- Une augmentation de 9.434 euros des comptes 625X - VOYAGES & DÉPLACEMENTS - RÉCEPTIONS qui concerne les frais engagés à l'occasion de l'inauguration officielle de la

capitainerie le 3 juillet 2021 et de l'inauguration du salon nautique de septembre 2021 prise en charge par la SOGEBEA.

- Une augmentation de 11.025 euros du poste 611X – SOUS-TRAITANCE – ETUDES – PRESTAS qui concerne essentiellement le chantier de construction de la nouvelle déchetterie de l'aire de carénage dont le chantier a été livré début octobre 2021.

En complément des points relevés ci-dessus, on pourra noter également un accroissement de 10.997 euros des coûts de fourniture d'eau et d'électricité.

### III.-1.2.3 Subventions d'exploitation

La subvention constatée en 2020 était relative aux aides accordées par l'Etat en soutien aux entreprises du secteur touristique pendant la crise sanitaire.

Aucune subvention d'exploitation n'a été perçue en 2021.

### III.-1.2.4 Impôts et taxes

Les impôts et taxes sont très stables et leur variation n'appelle pas de commentaire particulier.

A noter toutefois que la SOGEBEA avait engagé en 2018 un contentieux contre l'administration fiscale au sujet des modalités de calcul de la cotisation foncière des entreprises. En effet, la SOGEBEA avait alors eu à supporter une augmentation brutale de plus de 100.000 euros de cette taxe qu'elle estimait induue. Tous les recours ont définitivement été épuisés au début de l'année 2022 et les tribunaux n'ont pas fait suite à la requête de la SOGEBEA, de telle manière que la cotisation foncière sera donc maintenue à ce nouveau niveau réévalué.

### III.-1.2.5 Frais de personnels

Les frais de personnel augmentent seulement de 8.867 euros par rapport à 2020.

Cette augmentation est intégralement due à une variation de la provision pour congés payés. Deux salariés de l'entreprise, affectés à l'activité Carénage, ont été placés en arrêt maladie à la fin de la haute saison d'activité. L'un des salariés a pu reprendre son activité en décembre mais l'autre se trouve toujours en arrêt de travail à la date de rédaction de ce rapport.

Les congés que ces deux salariés liquidaient habituellement à la fin de l'été ne l'ont donc pas été sur l'année 2021. Le seul grutier permanent demeurant en service a dû assurer le service et n'a pas pu lui non plus liquider ses droits à congés pendant l'automne. L'ensemble de ces droits non liquidés se cumulent donc au 31 décembre 2021 et gonflent d'autant la provision constatée à la clôture de l'exercice. Sauf pour l'agent dont l'arrêt maladie se poursuit, les droits ont été en grande partie liquidés au début de l'année 2022.

### III.-1.2.6 Autres charges de gestion courante

Les autres charges de gestion courante sont pour l'essentiel la redevance de quasi-régie versée par la Sogeba à la Ville de Bandol.

Elle s'élève pour l'exercice 2021 à 514.318 euros contre 633.644 euros en 2020, soit une baisse significative de 119.325 euros (-18,83%).

Cette baisse trouve son explication dans la révision des modalités de détermination de la redevance intervenue lors de la conclusion de la nouvelle convention de quasi-régie.

Alors que sur les 3 premiers trimestres de l'année sous le régime de la convention résiliée le 4 octobre 2021, la redevance constatée s'élevait à 153.018,50 euros par trimestre. Elle n'est plus que de 47.671,23 euros au 4ème trimestre à laquelle s'ajoute la redevance variable d'un montant de 7.591,69 euros.

Les autres charges de gestion courante intègrent également en 2020 42.036 euros de créances anciennes non recouvrables passées définitivement en perte sur l'exercice. Cette charge non récurrente ne se retrouve pas en 2021.

#### III.-1.2.7 Dotations aux amortissements et provisions

Les dotations aux amortissements et provisions augmentent significativement entre l'exercice 2020 et l'exercice 2021.

Là encore, les modalités de la nouvelle convention de quasi-régie expliquent cette variation.

Ainsi la dotation aux provisions pour le renouvellement des immobilisations de la concession augmente de 125.747 euros par rapport à 2020.

Les diverses extensions intervenues dans le périmètre concédé, et en particulier l'intégration à celui-ci de l'ensemble des quais et pontons, jusqu'alors exclus, imposent une dotation importante pour assurer la mise en réserve des sommes nécessaires au renouvellement des installations pendant la durée de la convention. A titre d'illustration, le montant de la dotation en année pleine inscrite au compte d'exploitation prévisionnel de la quasi-régie pour les 6 premières années s'élève à 706.000 euros.

La dotation à la provision d'exploitation pour frais de dragage augmente pour la même raison.

Le compte prévisionnel d'exploitation de la quasi-régie prévoit une dotation annuelle de 300.000 euros pour ce poste, contre seulement 80.000 euros sous le régime de la convention précédente. Sur 2021, l'impact ne porte que sur le dernier trimestre à hauteur de 55.000 euros.

#### III.-1.2.8 Résultat financier

Le résultat financier n'appelle aucun commentaire particulier. Les produits financiers sont les intérêts perçus sur le placement des excédents de trésorerie.

#### III.-1.2.9 Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel intègre :

- 11.500 euros de produits exceptionnels dont principalement :
  - 7.650 euros correspondent à des sommes dues à une succession non liquidée pour des revenus locatifs sur une amodiation datant de plusieurs années et jamais réclamés. La Sogeba en a constaté l'annulation dans ses comptes 2021,
  - 2.930 euros de frais de justice acquis au bénéfice de la Sogeba dans le cadre de contentieux contractuels et administratifs jugés en 2021 en faveur de la Sogeba. Ces sommes ont été recouvrées auprès des parties condamnées en 2021 et constatées dans les comptes annuels.
- 14.930 euros de charges exceptionnelles dont principalement :
  - 10.000 euros de subventions versées pour l'organisation du salon nautique de Bandol,

- 4.930 euros versés en prise en charge de sinistres intervenus dans le port, soit en prise en charge directe (dossiers d'un montant inférieur à la franchise), soit en prise en charge de la franchise d'assurance.

### III.-1.2.10 Résultat d'exploitation - résultat courant

Le résultat d'exploitation (33.729 euros) tout comme le résultat courant (42.544 euros) sont de nouveau positifs sur l'exercice 2021 après plusieurs exercices déficitaires.

En particulier, l'amélioration par rapport à l'exercice précédent est importante compte tenu de l'impact qu'avaient eu les mesures d'exonération que la Sogeba a décidé d'accorder aux professionnels du port (203.299 euros pour mémoire) afin de leur marquer un soutien net sur la période où ils ont été touchés sévèrement par la crise sanitaire Covid-19.

Le détail des comptes d'exploitation et soldes intermédiaires de gestion par activité est repris dans l'annexe 1 au présent rapport.

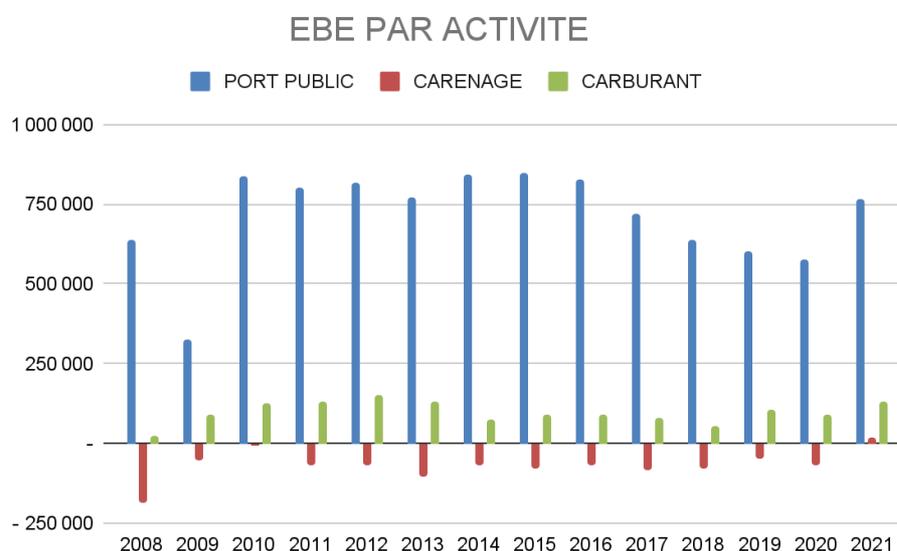
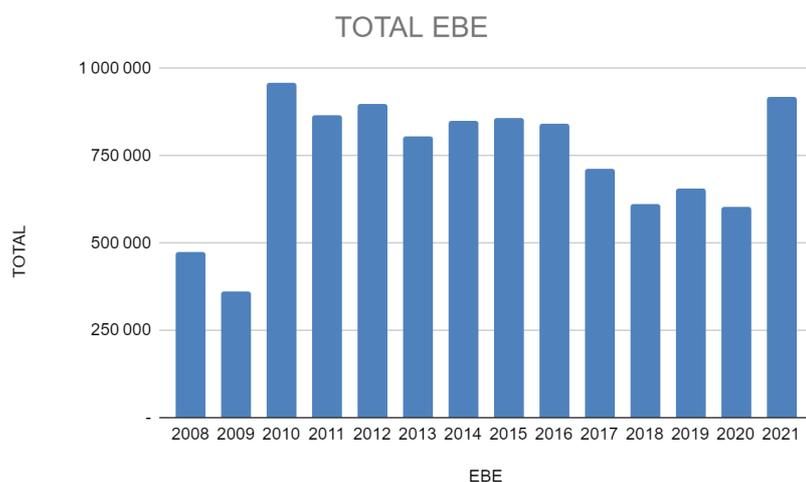
En synthèse :

- La SOGEB A dégage un chiffre d'affaires sur l'année 2021 qui avoisine les 4.000.000 euros.
- Les activités PORT PUBLIC et CARBURANT dégagent des résultats positifs après plusieurs exercices déficitaires.
- Les nets progrès enregistrés sur l'exploitation de l'activité CARÉNAGE sont eux-aussi encourageants.
- Les paramètres économiques et comptables ont été modifiés assez profondément (périmètre, obligations à la charge de la Sogeba) par l'adoption d'une nouvelle convention de quasi-régie au 4ème trimestre 2021 sans que cela n'impacte de manière trop significative les comptes 2021. Cet impact sera plus notable sur les comptes 2022.

A ce titre, l'Excédent Brut d'Exploitation sera un indicateur particulièrement intéressant à suivre dans les années à venir.

En effet, cet indicateur permet de mesurer la performance économique intrinsèque de l'exploitation du port puisqu'il est calculé avant l'impact de la redevance de quasi-régie et avant l'impact des dotations aux amortissements et provisions. Ainsi, il n'est pas impacté par les variations significatives intervenues sur ces deux derniers postes et qui reflètent des choix et arbitrages stratégiques et financiers à long terme.

A titre d'illustration, le graphique ci-après représente l'évolution de cet indicateur au global et par activité sur la période 2008-2021.



A noter que pour la première fois, l'EBE de l'activité carénage est positif et reflète ainsi le redressement net de l'exploitation de l'aire de carénage.

### III.-2. Les conditions de révision des conditions financières

#### III.-2.1. Indexation des tarifs des services portuaires

Selon les dispositions de l'article 20 de la convention de quasi-régie du 5 octobre 2021, *"le Concessionnaire percevra auprès des usagers du port, pour l'usage des installations portuaires, une rémunération arrêtée, en montants et modalités selon une grille tarifaire adoptée par l'organe délibérant de la Collectivité"*.

A la signature de la convention, les tarifs portuaires applicables pour l'année 2021, en vigueur après leur adoption par le conseil municipal du 25 septembre 2020, sont demeurés applicables jusqu'à la fin de l'année 2021.

Les conditions de révision et d'indexation des tarifs portuaires sont quant à eux prévus aux articles 21 et 22 de la convention de quasi-régie repris ci-après :

**“ARTICLE 21 - Indexation des tarifs**

*A compter de 2023, le 1er janvier de chaque année, les tarifs seront indexés en hausse comme en baisse par application de la formule de variation suivante aux tarifs initiaux :*

$$R_n = R_0 \cdot (0.15 + 0.85 \cdot \text{ind}(n) / \text{ind}(0))$$

*Dans laquelle :*

*R<sub>n</sub> = la valeur de chacun des tarifs figurant à la grille tarifaire pour l'année n.*

*R<sub>0</sub> = la valeur initiale de chacun des tarifs en vigueur en 2022.*

*Ind (n) est la valeur au mois de mai de l'année n-1 , de l'indice FSD2 – Frais et services divers – modèle de référence n°2 publié au Moniteur du bâtiment et des travaux publics ou dans tout autre publication.*

*Ind (0) est la valeur au mois de signature de la convention , de l'indice FSD2 – Frais et services divers – modèle de référence n°2 publié au Moniteur du bâtiment et des travaux publics ou dans tout autre publication.*

*Les prix obtenus par application de la formule ci-dessus seront arrondis à la dizaine de centimes supérieure.*

*Les tarifs en vigueur à la date de la signature sont les tarifs de l'année 2021 approuvés précédemment par la Collectivité. Ils s'appliqueront sans modification jusqu'au 31 décembre 2021.*

*Les tarifs de référence pour la présente convention sont les tarifs de l'année 2022 approuvée par la Collectivité sur proposition du Concessionnaire et joints en annexe 7 au contrat.*

*Il est précisé qu'en cas de difficulté dans l'application de la formule d'indexation, les derniers tarifs en vigueur seront prolongés autant que nécessaire afin de préserver la continuité du service public.”*

**“ARTICLE 22 - Modification des tarifs**

*La rémunération du Concessionnaire issue de la grille tarifaire est réputée lui permettre d'assurer la gestion du service dans les conditions de la présente convention.*

*Le Concessionnaire aura la possibilité, à tout moment, de proposer à la Collectivité une modification des conditions tarifaires du service, lesdits tarifs devant en tout état de cause être conformes au principe d'égalité entre les usagers du service public et ne pas bouleverser l'équilibre économique de la présente convention. Dans ce cadre, la modification de tarifs devra être soumise, pour avis consultatif, au Conseil Portuaire avant délibération de la Collectivité ;*

*La proposition de modification tarifaire peut être refusée par la Collectivité après avis consultatif du Conseil Portuaire par décision expresse et motivée, cette décision n'ouvrant droit à aucune indemnisation du Concessionnaire.*

*Il est rappelé qu'aucune modification des tarifs ou de la structure tarifaire, peu importe le cadre, ne pourra intervenir sans l'accord préalable et exprès de l'organe délibérant de la collectivité.”*

Pour l'exercice 2021, la révision tarifaire a été faite en application de la formule de révision prévue à la convention de quasi-régie. Pour rappel, les tarifs portuaires sont demeurés inchangés depuis 2015, dernière année où ils ont subi une indexation.

La formule d'indexation des tarifs portuaires de la convention en application au 1er janvier 2021 était identique à celle reproduite dans l'article 21 de la nouvelle convention en vigueur à compter du 5 octobre 2021.

L'indice FSD2 avait donc évolué de la manière suivante sur la période qui nous intéresse :

Année	Mois	FSD2	Evolution
2016	Décembre	125,0	
2020	Mai	125,5	+ 0,4 %

Ce qui en application de la formule a produit une augmentation des tarifs de  $(0,15 + 0,85 \times (125,5/125)) = 0,34 \%$  ce qui reste une augmentation très modérée en 6 ans

A titre d'illustration le prix au m<sup>2</sup>/an pour un contrat annuel est alors passé de 69,44 € à 69,68 € TTC.

Cette augmentation s'est appliquée aussi bien aux tarifs d'amarrage qu'à ceux du carénage et également aux redevances d'occupation des AOT professionnelles (hors navire de commerce et navire de commerce) qui servent notamment de tarif plancher aux AOT émises après appel à candidature.

La redevance par passager prévue pour les navires de commerce est restée au même tarif, la hausse étant insensible compte tenu de son montant (0,40 € TTC pour rappel).

En complément, il a été créé les deux tarifs « d'urgence » pour le carénage suivants :

- Grutage urgence (hors horaire ouverture carénage) : 250,00 € TTC
- Main-d'œuvre/heure (hors horaire ouverture aire de carénage) : 87,41 € TTC

Ceci recouvre les opérations que les agents sont amenés à effectuer, souvent en urgence, en dehors de leurs plages horaires de travail, pour prendre en charge des navires en avarie que la SNSM a remorqué au port ou déjà présents au port et victime d'avarie et qui nécessitent une mise à sec pour des raisons de sécurité.

Les grilles de tarifs pour les exercices 2020 et 2021 sont reprises dans l'annexe n° 4.

Après délibération du conseil municipal du 9 avril 2021, la gratuité des tarifs portuaires a été accordée à :

- La brigade de Surveillance Nautique des Douanes assurant une mission de l'État en matière de sécurité et d'ordre public.

En effet, en vertu des dispositions d'un bail conclu entre la commune de Bandol et l'État daté du 27/12/2016, la Brigade de Surveillance Nautique des Douanes occupe un local sis 3 quai du port – plage centrale – 83150 Bandol.

Pour accomplir les missions qui lui incombent, la Brigade de Surveillance Nautique des Douanes dispose également d'un navire baptisé ARENC, immatriculé DF83 de dimension 15,00 m x 4,50 m.

Par courrier en date du 8 mars 2013, elle a demandé au port de Bandol que lui soit attribué un poste à quai limitant « au maximum la distance entre la vedette et les locaux de l'unité » pour « des raisons de possibilités d'embarquement d'urgence (navire inscrit à l'action de l'État en mer pouvant intervenir en cas d'assistance) ».

Compte tenu des tarifs en vigueur pour l'année 2021 au port de Bandol adoptés par le Conseil Municipal du 25 septembre 2020, la redevance annuelle d'amarrage normalement acquittée pour le poste d'amarrage QCA08 d'une superficie totale de 67,50 m<sup>2</sup>, se serait élevée à 4.703,40 € TTC.

- Le club des Maîtres-Chiens Sauveteurs Aquatiques Terre-Neuve 83 de Bandol – MSCA TN83, association à but non lucratif dont l'activité concourt à la satisfaction d'un intérêt général concernant la politique de prévention des accidents, la surveillance des plages et zone de baignades et le sauvetage aquatique.

Depuis 2001, la municipalité de Bandol accorde sa confiance à MSCA TN83 et lui demande notamment d'assurer la sécurité des baigneurs au travers des surveillants de plage titulaires du BNSSA et des maîtres-chiens sauveteurs aquatiques. Elle l'a sollicitée également afin d'effectuer la surveillance ponctuelle de certaines manifestations nautiques comme le triathlon.

Pour la réalisation de l'ensemble de ces activités, le club MCSA TN83 dispose d'un navire qui nécessite d'être amarré à proximité des locaux du club et près des lieux d'entraînement.

Compte tenu des tarifs en vigueur pour l'année 2021 au port de Bandol adoptés par le Conseil Municipal du 25 septembre 2020, la redevance annuelle d'amarrage normalement acquittée pour le poste d'amarrage QS05 d'une superficie totale de 9,85 m<sup>2</sup>, se serait élevée à 695,51 € TTC.

- La Police Municipale assurant des missions de service public concernant la sécurité et l'ordre publics.

Pour accomplir les missions qui lui incombent, la Police Municipale de la Ville de Bandol dispose d'un navire amarré sur un poste de 8,00 m x 3,00 m.

Compte tenu des tarifs en vigueur pour l'année 2021 au port de Bandol adoptés par le Conseil Municipal du 25 septembre 2020, la redevance annuelle d'amarrage normalement acquittée pour le poste d'amarrage QCA10 d'une superficie totale de 24,00 m<sup>2</sup>, se serait élevée à 1.672,32 € TTC.

En complément aux gratuités rappelées ci-dessus, après délibération du conseil municipal du 9 avril 2021, la SOGEBEA a conclu une convention de mécénat avec l'association La Société Nationale de Sauvetage en Mer (SNSM).

En effet, la SNSM est une association reconnue d'utilité publique depuis 1970, à but non lucratif remplissant une mission d'intérêt général en assurant les sauvetages en mer et sur le littoral ainsi que des actions de formations aux secours et de préventions des risques.

Pour encadrer son concours financier, la Sogeba a proposé la signature d'une convention de mécénat avec la SNSM qui fixe les modalités techniques du soutien financier apporté chaque année par la SOGEBEA.

Cette convention comportait notamment la mise à disposition à titre gratuit de deux postes d'amarrage au port de Bandol nécessaires à la bonne exécution des missions de secours de la Station SNSM de Bandol. La mise à disposition des deux postes d'amarrage, compte tenu des tarifs en vigueur pour l'année 2021 au port de Bandol adoptés par le Conseil Municipal du 25 septembre 2020, la redevance annuelle d'amarrage normalement acquittée pour les postes d'amarrage QCA12 et QCA13 d'une superficie totale de 80,61 m<sup>2</sup>, se serait élevée à 5.616,90 € TTC.

### III.-2.1.2 Dérogations aux tarifs portuaires

Suivant délibération n° 18 du conseil municipal du 18 décembre 2020, une convention d'engagement a été conclue entre la SOGEBEA et l'association « Société Nautique de Bandol – SNB », avec le concours pour accord préalable de la Ville de Bandol.

Cette convention prévoit que la SOGEBEA affecte des postes d'amarrage aux bateaux dont la SNB a l'usage pour la dispense de ses enseignements.

Compte tenu de l'intérêt manifeste pour le port de Bandol que représente l'enseignement de la pratique de la voile et des activités nautiques dès le plus jeune âge, de l'intérêt tout aussi manifeste que représente l'enseignement de la pratique de la navigation et des règles de sécurité et de bons usages à tenir dans le cadre de la navigation, et enfin de l'intérêt en termes de développement de l'image du port de Bandol comme port de pratique de la voile sportive, la SOGEBEA a proposé que soit accordée une remise de 85% sur le tarif public du port pour la facturation des postes d'amarrage affectés à la SNB.

Eu égard aux tarifs en vigueur pour l'année 2021 au port de Bandol adoptés par le Conseil Municipal du 25 septembre 2020, et des postes affectés par la SOGEBEA à l'usage de la Société Nautique de Bandol, la redevance annuelle d'amarrage normalement acquittée pour l'ensemble des postes d'amarrage affectés à la SNB, d'une superficie totale de 322,00 m<sup>2</sup>, se serait élevée à 22.436,96 € TTC.

La remise ainsi appliquée représente un montant de 19.071,42 € TTC et laisse à la charge de la Société Nautique de Bandol un montant annuel de 3.365,54 € TTC pour l'ensemble des postes d'amarrage.

### III.-2.2. Révision des conditions financières de la convention

L'article 27 de la convention de quasi-régie en vigueur au 1er janvier 2021 fixait les modalités de détermination de la redevance versée par le concessionnaire à la collectivité pour la mise à disposition des installations et des ouvrages.

**“27. REDEVANCE POUR MISE À DISPOSITION DES OUVRAGES ET INSTALLATIONS DU SERVICE**  
*Le Concessionnaire versera une redevance annuelle fixe d'un montant de 610 000 Euros en contrepartie de la mise à disposition des ouvrages et installations du service et tenant compte des avantages de toute nature susceptibles d'être retirés de la présente concession. Cette redevance sera soumise à la formule de révision fixée à l'article 21.  
Cette redevance est payée par quart au maximum le dernier jour de chaque trimestre civil.”*

Compte tenu de la formule d'indexation, le montant de la redevance découlant de l'application de l'article 27 rappelé ci-dessus s'établissait à 612.074 euros pour l'année complète.

Cette redevance a été appliquée jusqu'à la résiliation de la convention, soit pour 3 trimestre, un montant de 459.055,50 euros.

La convention de quasi-régie conclue le 5 octobre 2021 prévoit quant à elle des conditions financières différentes reprises dans l'article 24 de la convention :

***“ARTICLE 24 - Redevance***

*Le Concessionnaire versera une redevance annuelle fixe d'un montant de 200 000 Euros et une part variable égale à 1% du chiffre d'affaires en contrepartie de la mise à disposition des ouvrages et installations du service et tenant compte des avantages de toute nature susceptibles d'être retirés de la présente concession. Cette redevance sera soumise à la formule de révision fixée à l'article 21.*

*La partie fixe de cette redevance est payée par quart à réception du titre émis par la Collectivité.*

*Le Concessionnaire devra adresser à la Collectivité, au plus tard le 31 mars de l'année N+1, une déclaration du chiffre d'affaires total réalisé sur l'année N certifiée par l'expert-comptable du Concessionnaire, qui servira de base au calcul du montant de la partie variable de la redevance. La partie variable est payable en une seule fois à réception du titre émis par la Collectivité.”*

En application de ces dispositions, la redevance a été constatée pour le 4ème trimestre pour un montant de 47.671,23 euros pour sa partie fixe et 7.591,69 euros pour sa partie variable.

**IV.- Données techniques**

Au titre du compte-rendu contractuel, les éléments suivants sont apportés à la Commune :

**IV-1. Évolution de la fonctionnalité des ouvrages**

**IV-1.1. Chantier de la capitainerie**

La capitainerie a été déménagée le 9 décembre 2019 pour rejoindre des installations temporaires situées sur le parking des artisans (à l'entrée de la zone de carénage) en prévision du démarrage des travaux du chantier de réhabilitation et d'extension de la capitainerie.

Ce chantier devait durer jusqu'au début de l'été 2020. Compte tenu de la crise sanitaire intervenue et des divers retards rencontrés lors de la réalisation des travaux, ce chantier s'est poursuivi jusqu'au printemps 2021.

Les installations provisoires sont donc restées opérationnelles pendant toute la durée du chantier jusqu'à la réinstallation des équipes dans la nouvelle capitainerie le 9 avril 2021. Des opérations de levée de réserves sont toujours en cours.

Le parking des artisans de la zone de carénage est resté condamné pendant la durée des travaux et a été rendu à sa fonction de parking suite au retrait des installations provisoires les 12 et 13 avril 2021.

Monsieur le Maire de Bandol a inauguré officiellement le bâtiment lors d'une cérémonie qui s'est déroulée le 3 juillet 2021.



(Inauguration de la Capitainerie par monsieur Jean-Paul JOSEPH , maire de la commune en présence de monsieur Philippe ROCHETEAU, président directeur général de la SOGEBa)

## BANDOL

# Une nouvelle capitainerie fleuron du port de plaisance

Paré pour la saison 2021 ! Le bâtiment fonctionnel et aux normes, édifié sur les bases de l'ancienne vigie qui datait de 1978, a été inauguré. Il est doté d'un rooftop de 160 m<sup>2</sup>.

« Le meilleur reste à venir pour le port, que nous avons placé sur la carte ». C'est sur cette promesse, formulée par Philippe Rocheteau, président de la Société de gestion du port de Bandol (Sogeba), que la nouvelle capitainerie, figure de proue et vitrine du quatrième bassin de Méditerranée, a été inaugurée samedi en fin d'après-midi. Alors que peu après 18 h 30, la brume maritime saluait l'événement à sa façon se levait, laissant la place à un soleil radieux brillant sur les 80 invités présents<sup>(1)</sup>. Jean-Paul Joseph, le maire de Bandol, et Philippe Rocheteau ont coupé le ruban tricolore inaugural, faisant entrer le port de plaisance dans le XXI<sup>e</sup> siècle.

« Le site accueille la capitainerie du port de Bandol depuis 1978, a rappelé le maire, saluant la mémoire de l'architecte Jean Parente, qui l'avait dessinée dans la version que nous avons connue ces quelques quarante dernières années, et validé cette rénovation ».

### « Rénover, agrandir moderniser »

C'est en effet sur la base de l'ancienne, qui a été détruite, que la nouvelle capitainerie a été restructurée. Une ligne finale qui n'est pas sans rappeler celle d'un navire, avec « sa coque » tout en parements de pierres et son « pont » matérialisé par un toit terrasse de 160 m<sup>2</sup>, tendu de voiles protectrices solaire noires...

« C'est une renaissance à laquelle nous assistons ici, sur les mêmes bases, mais avec un mot d'ordre pour le cabinet bandolais Poiesis à qui a été confiée cette transforma-



tion : rénover, agrandir et moderniser », a-t-il lancé.

### Investissement de 1,6 M€ sur le budget du port

L'investissement de 1,6 M€ a été financé via le budget annexe du port et par la Sogeba pour l'équipement mobilier, matériel et numérique. Avant de laisser la parole à Philippe Rocheteau, Jean-Paul Joseph a dit « sa fierté de maire devant cet équipement transfiguré ».

Et de féliciter : « Ces premiers pas, décidés lors de mon mandat précédent, en amèneront d'autres pour la ville et évidemment au port pour lequel vous pilotez depuis 2017 une bascule pour l'avenir, avec l'arrivée précocée de la fibre, avec le rattrapage technique et fonctionnel d'une station carburant qui accusait le poids des ans, avec la réflexion des pontons, des bornes, une organisation à jour des

normes professionnelles. Votre action au port témoigne d'un volontarisme dont je vous remercie ».

Le président de la Sogeba s'est félicité d'une mise en service « c'était l'objectif » – pour la saison 2021, malgré quatre mois de retard lié à la pandémie, et a détaillé les nombreuses évolutions et atouts déployés par le nouvel équipement (lire en encadré) pleinement intégré « dans l'évolution globale du port de Bandol et des projets importants à venir, représentant des investissements de plusieurs dizaines de millions d'euros ». Appareillage réussi !

**JEAN-MARC VINCENTI**  
jmvincenti@nicematin.fr

<sup>1</sup> Les conseillers départementaux Leticia Quilici et Robert Binévent étaient présents aux côtés des élus bandolais, des conseillers portuaires, d'une représentante du cabinet d'architecte Poiesis, maître d'œuvre, des partenaires de la Sogeba, de M. de Jouffroy-Gossais, arrière-petit-fils de Paul Ricard...

## Au top !

- ✓ Une salle de réunion (25 personnes) modulable en salle de réception à l'étage, sur le toit terrasse de 160 m<sup>2</sup> (un rooftop qui peut accueillir des événements festifs et 150 personnes).
- ✓ Un accueil restructuré et dédié au public, adapté aux personnes à mobilité réduite.
- ✓ Un bloc sanitaire public intégré à la capitainerie.
- ✓ Un local dédié à la station d'avitaillement.
- ✓ Une station météo.
- ✓ Un espace repas, un vestiaire, des sanitaires, un atelier, une salle technique et une salle de repos pour les employés (entre 17 et 19 permanents) et une dizaine de saisonniers.

Quatre-vingts invités étaient présents à l'inauguration.

[Photos J.-M. V.]



L'accueil a été restructuré et entièrement dédié au public.

(Article paru dans l'édition du 5 juillet 2021 de Var-Matin)

#### IV-1.2. Travaux de modernisation et de mise en conformité de l'aire de stockage de la station d'avitaillement

Après que l'aire de dépotage ait intégralement été revue pour être conforme en matière de récupération des égouttures, équipée d'un séparateur d'hydrocarbures neuf, de pompes immergées neuves en 2020, l'ensemble des réseaux électriques et des canalisations a été remis à niveau.

Les travaux de raccordement à la nouvelle capitainerie de tous les systèmes de suivi et d'alarme ont été conduits au premier trimestre 2021 et la station d'avitaillement a été remise en service le 1<sup>er</sup> avril 2021. La station a été complètement fermée pendant le déroulement des travaux.

Elle ne délivre plus de carburant détaxé, mais permet de servir en carburant sans plomb et diesel sur plus de distributeurs. Les capacités de stockage atteignent maintenant 60.000 litres pour chaque type de carburant.

#### IV-1.3. Travaux de confortement du quai ouest (quai du stade)

Malgré quelques retards liés à la crise sanitaire, les travaux de confortement du quai du stade ont débuté le 7 décembre 2020.

Un rideau de palplanches en acier, de 15 mètres de profondeur, a été installé sur toute la longueur du quai du stade. La poutre de couronnement en béton a ensuite été coulée sur toute la longueur et le quai a fait l'objet d'un remblaiement.



Menés par la Ville de Bandol, ces travaux visant à renforcer le quai et à le surélever de 50 centimètres, se sont achevés le 29 avril 2021 après que l'ensemble du revêtement ait été renouvelé.

À cette occasion, les trois bornes portuaires installées sur le quai ont été changées par la Sogeba, avec un modèle identique à celles qui ont été installées au printemps 2021 sur la partie est du port notamment.

Les pannes A et B reconstruites en 2019 intégraient déjà cette nouvelle configuration du quai. Les premiers modules des pannes C et D ont quant à eux été revus et donneront lieu à une remise à plat du plan de mouillage par les équipes de la capitainerie dès la livraison du chantier.

# Le quai du Stade refait à neuf, préambule d'un vaste chantier

Parce qu'il était devenu instable, l'ouvrage portuaire a été entièrement réhabilité. Ces travaux marquent le début de la transformation des abords du stade Deferrari.

**L**e quai du Stade, ainsi nommé car situé en bordure du parking du stade Deferrari, a été réhabilité. « Le quai datait d'une cinquantaine d'années et présentait un affaissement. Malgré quelques reprises ponctuelles, il était temps de le refaire entièrement, explique Jean-Pierre Chorel, l'adjoint en charge des travaux notamment. Les pieds du quai n'étaient pas enfoncés assez profondément et, avec le temps, des brèches se sont créées et le remblai commençait à fuir. » Face au risque d'effondrement, la Ville a donc décidé de reprendre l'ouvrage dans sa totalité, pour un montant de 1,6 million d'euros, prélevé sur le budget annexe du port. « Ces travaux, réalisés entre janvier et avril, ont donc été financés par les usagers du port uniquement », a tenu à préciser Philippe Rocheteau, 4<sup>e</sup> adjoint et p.-d.g. de la SOGeba (l'instance dirigeante du port).

**Fixé par 16 mètres de fond**

« Désormais, le quai est bien fixé, grâce à des palplanches (des plaques de métal ondulées) solidement enfoncées par 16 mètres de



Les adjoints Philippe Rocheteau et Jean-Pierre Chorel sur le quai flambant neuf du Stade. D'autres travaux sont prévus sur le port de Bandol, qui compte 1 600 places. (Photo J. P.)

fond », détaille M. Chorel. L'ouvrage a été quelque peu rehaussé par rapport au précédent, en prévision de la montée des eaux et du risque de submersion. « Mais il a été conçu pour pouvoir être encore rehaussé au cas où, sans nécessiter de trop lourds travaux », complète M. Rocheteau.

**Bientôt de nouvelles pannes**

La Ville a profité du changement de revêtement pour enfouir les réseaux (3 km en tout) et a même prévu un fourreau pour y passer prochainement la fibre optique pour améliorer l'accueil des plaisanciers.

Le quai du Stade dessert les pannes A, B (récemment refaites), C, D ainsi que la panne dite touristique, près de la mer.

Cette dernière, vieillissante, sera remplacée au terme d'un chantier qui doit débuter en janvier prochain et durer quatre mois. La construction de deux nouvelles pannes, côté rue, est également prévue, mais pas encore planifiée.

J. P. jpollot@nicematin.fr

(Article paru dans l'édition du 12 mai 2021 de Var-Matin)

## IV-1.4. Système de gestion des accès aux quais

Dans le cadre d'un groupement de commande, la Ville de Bandol et la SOGEBEA ont financé la mise en œuvre d'un système de gestion des accès aux quais du port.

Fin 2019, les barrières non motorisées l'avaient été et une nouvelle barrière d'accès avait été installée par la SOGEBEA à l'entrée du quai du stade. En décembre 2020, la SOGEBEA avait installé en complément des dispositifs neufs au niveau du carrousel et de l'office du tourisme.

A la fin du mois de février, le système de gestion automatisé des accès a été mis en place permettant à la capitainerie de gérer toutes les barrières d'accès aux quais ceinturant le port. Ce système administre et délivre les autorisations d'accès sous conditions.

Le contrôle des barrières d'accès se fait soit via des télécommandes pour les utilisateurs réguliers (services de la commune, du nettoyage, etc.) soit par téléphone : chaque barrière a son propre numéro de téléphone et l'appel à ce numéro depuis un numéro autorisé ouvre la barrière.

Ce système permet de contrôler avec précision les accès et de désactiver en temps réel ceux qui ne seraient plus justifiés (exemple : perte de télécommande) ou nécessaires. En effet, la commune avait pu noter des abus avec des véhicules qui stationnaient sur le quai d'honneur sans y être autorisés, ce qui posait des problèmes de sécurité.

L'accès aux quais est par défaut interdit à tout véhicule. Toutefois, pour des raisons justifiées (avitaillement, intervention technique sur un bateau), un accès au quai peut être accordé pour une durée limitée dans le temps.

Un formulaire en ligne accessible sur le site du port permet aux plaisanciers et professionnels de demander un accès. L'accès pour les plaisanciers afin d'avitailer peut se faire de 6h à 9h30, sauf le mardi, jour du marché, pour le quai d'honneur.

#### **IV.-1.5. Création de la déchetterie de l'aire de carénage et du garage pour les engins de levage**

Une première phase de travaux avait été conduite en juillet 2021 pour le gros-œuvre et les fondations. Après une pré-réception intervenue le 21 octobre 2021, la réception définitive du chantier de gros-œuvre et de construction a pu être constatée le 14 décembre 2021.



La réalisation de l'installation électrique, le raccordement au réseau ainsi que la pose de la signalétique ont été réalisées par les équipes techniques de la Sogeba au tout début de l'année 2022.

Le garage permet d'abriter la grue mobile électrique de l'aire de carénage (achetée neuve en 2018). La précédente grue avait subi une obsolescence accélérée à cause de l'exposition aux conditions maritimes. Cet équipement devrait assurer une meilleure durabilité des moyens de levage et assurer des conditions de sécurisation du dispositif de recharge satisfaisantes.

La déchetterie est mise à la disposition des usagers du port, qu'ils soient plaisanciers ou professionnels.

La réalisation de cette déchetterie était un des prérequis relevés lors du dernier audit réalisé préalablement au lancement de la démarche d'obtention du label Ports Propres. Les éléments sont maintenant réunis pour reprendre le processus d'obtention de ce label.

#### IV-1.6. Renouvellement des bornes portuaires, installation des échelles de sécurité, installation d'une Seabin®, mise en place d'une station météo

Sur la partie Est du port (pontons E, F, G, H, I, J et K) ainsi que sur le quai prud'homme et le quai d'accueil de la capitainerie, c'est un chantier de renouvellement des bornes portuaires qui a démarré le 1er février 2021 et qui s'est achevé dans les premiers jours d'avril.

Un peu plus de 200 bornes obsolètes et vétustes ont été retirées et remplacées par 120 bornes portuaires mixtes (eau, électricité) neuves de marque Depagne. Les bornes neuves ont été repositionnées pour un déploiement plus pertinent et efficace sur les pontons. Les réseaux électriques et de distribution d'eau ont également été revus à cette occasion sur les parties du port concernées.

## Le port de plaisance de Bandol passe la surmultipliée

Les chantiers d'envergure succèdent aux projets dans le quatrième bassin de Méditerranée qui ne connaît pas la crise et se met en ordre de marche pour la saison 2021... et les suivantes

L'effervescence sur le port de plaisance de Bandol. À l'image de son aire de carénage<sup>(1)</sup> qui fait le plein, le 4<sup>e</sup> bassin de Méditerranée, avec 1 700 anneaux et 200 places pour les bateaux de passage sur 20 hectares de superficie, se met en ordre de marche pour la saison touristique en améliorant son offre. Exemple fort : depuis plus de deux semaines, le chantier de renouvellement des bornes d'alimentation en eau et électricité est actif. Elles seront remplacées sur trois secteurs : sur les pontons Est "de passage" ; le long des quais ex-Prud'homme et Capitainerie.

### 117 nouvelles bornes

« Les anciennes bornes qui datent de 20 ou 25 ans ont fait leur temps », confirme Jean-Vincent Ladislav, maître de port. Encore un mois de travaux...

Au total, 250 bornes anciennes seront remplacées par 117 nouvelles, posées par les techniciens de la société Ecotec, pour un coût d'environ 200 000 euros pris en



Dans trois secteurs du port, les bornes d'alimentation hydraulique et électrique sont changées. Les anciennes (photo en médaillon) datent de plus de 20 ans.

(Photos Frank Muller et J.-M. V.)

charge par la Société de gestion du port (Sogeba). « Avec cette particularité que l'on implante une borne pour quatre bateaux, contre une pour deux auparavant, observe le maître de port. On libère ainsi de l'espace sur

les pontons et pour les bateaux ». Des bornes délivrant des tensions de 16 ou 32 ampères, floquées du logo du port et rétroéclairées - sans excès pour éviter les nuisances visuelles. Dans le même temps, six bornes « SOS »

avec bouée et extincteurs seront également positionnées sur les pontons.

À noter que cet aménagement concerne une partie seulement du port.

L'actuel port amodié doit disparaître pour être re-

structuré (voir ci-dessous) et ailleurs, elles sont déjà aux normes.

**J.-M. VINCENZI**  
1. Aire de carénage sur laquelle l'implantation d'une nouvelle déchetterie et d'un abri pour sa grue électrique sont en projet

### Au centimètre

Intitulé *Déploiement d'une méthode d'évaluation du suivi du patrimoine portuaire et de gestion des ouvrages*, l'état des lieux dressé par la société Accoast, qui accompagne le port sur trois ans, tient dans un gros classeur. Stratégique ! Les techniciens d'Accoast ont en effet découpé le port en ses différents ouvrages qu'ils ont dimensionnés et classifiés. Ils ont par ailleurs mesuré toutes les profondeurs du bassin au centimètre près ! La version informatique de cet état des lieux peut en outre être mise à jour en temps réel. « Cela nous permet entre autres de prioriser les chantiers, souligne le maître de port. Avec une telle étude, nous aurions par exemple peut-être pu anticiper la vétusté de la panne A qui s'est effondrée en 2019 ».

(Article paru dans l'édition du 3 mars 2021 de Var-Matin)

Ce projet d'un coût global d'un peu plus de 221.000 euros HT (265.000 euros TTC) a été financé intégralement par la SOGEBE.

Parallèlement, un plan de changement des échelles de secours a été lancé au début de l'année 2021.

La SOGEBE a investi près de 40.000 euros HT dans l'achat d'échelles de secours auprès d'un fournisseur danois (Port Safety Aps) spécialisé dans ce type d'équipements.

Les matériels reçus à la fin du mois de janvier sont très qualitatifs, d'une couleur jaune et sont éclairés la nuit à l'aide d'un dispositif fonctionnant à l'énergie solaire pour permettre une très bonne visibilité. Ils ont été déployés par le personnel de la SOGEBE au printemps 2021.



Dans le cadre de sa politique environnementale, le port teste depuis septembre 2021 une Seabin , positionnée à l'angle du manège : il s'agit d'une "poubelle de mer", qui grâce à la création d'un léger courant en surface, permet d'attirer les déchets dans un filet.

Cette première étape de test doit permettre de voir les avantages et inconvénients d'un tel système avant d'envisager un déploiement plus large dans le port.



Enfin, la ville de Bandol ne disposait pas de station météo professionnelle. C'est désormais du passé avec celle qui a été installée à la capitainerie en avril 2021 et qui délivre ses relevés en temps réel sur le site internet du port de Bandol.

Située sur un mât fixé sur le toit de la nouvelle capitainerie, cette station professionnelle Davis Vantage Pro II relève notamment température, vent, pluie, humidité, pression atmosphérique et les restitue en temps réel 24h/24.

L'anémomètre est situé à 14 mètres du sol sans aucun élément perturbant. Et pour être encore plus précis, la caméra 360° donne un visu sur les éléments (éventuellement) déchaînés.



Installée pour les usagers du port, cette station donne les informations nécessaires avant de prendre la mer. Elle indique également à l'équipe du carénage si les conditions sont conformes aux conditions optimales pour gruter.

En complément, elle fournira aussi à la commune de précieuses informations de pluviométrie lors des épisodes orageux.

#### **IV-2. Évolution des indicateurs d'activité**

Les indicateurs détaillés par rubrique et leur évolution au cours des trois derniers exercices (occupation des postes à quai, occupation des terre-pleins, manutentions effectuées), sont détaillés dans l'annexe 5.

##### **IV-2.1. Autorisations annuelles d'amarrage du port public**

Le nombre de contrats annuels sur le port public a baissé de 1,7% (-14 contrats en solde net) depuis 2020.

Les premiers effets de la non transmission des autorisations d'amarrage postérieure au décès des titulaires se font sentir puisque ce changement du règlement de police du port intervenu début 2018 laissait 24 mois aux ayants-droits. Les premiers bateaux concernés quittent donc le port en 2021.

En complément, la politique de lutte contre les bateaux ventouses et les bateaux abandonnés continue de permettre la libération de poste d'amarrage.

Certains de ces postes libérés n'ont pas été attribués pour être utilisés pour déplacer les bateaux pendant les travaux du quai du stade et en anticipation de l'important remembrement du plan d'eau entraîné par la modernisation du port.

Ces efforts ont permis pour la première fois depuis de nombreuses années de proposer l'attribution de nouvelles autorisations annuelles d'amarrage à des plaisanciers inscrits de longue date sur la liste d'attente. Ainsi, la commission d'attribution des autorisations d'amarrage a décidé en mai 2021 de proposer une autorisation d'amarrage à 15 plaisanciers dont 13 inscrits de longue date sur la liste

d'attente et 2 déjà titulaires d'une autorisation d'amarrage mais inscrits en attente d'un poste de dimension supérieure. A une exception près, ces autorisations d'amarrage devaient prendre effet au 1er octobre 2021.

Sur les 13 plaisanciers concernés, 8 ont donné immédiatement une suite favorable et sont donc accueillis dans le port public depuis le 1er octobre 2021 au titre d'une autorisation annuelle d'amarrage. 4 plaisanciers ont émis le souhait de ne pas bénéficier de l'autorisation d'amarrage qui leur était accordée en attendant une prochaine proposition et 1 plaisancier a renoncé définitivement.

Le chiffre d'affaires par bateau est légèrement en retrait par rapport à 2020 mais se maintient au-dessus des niveaux antérieurs.

La répartition par taille de bateaux est assez stable d'une année sur l'autre

#### **IV.-2.2. Contrats professionnels**

Dans le cadre de sa mise en conformité avec les dispositions de l'ordonnance 2017-562, la SOGEBEA a délivré des nouvelles AOT aux professionnels exerçant une activité économique pour une période maximale de 5 ans démarrant le 1er janvier 2020 et se terminant le 31 décembre 2024.

En 2020, la crise sanitaire et ses conséquences économiques ont conduit la municipalité à accordé une exonération partielle des redevances en soutien aux professionnels du port. Les redevances finalement constatées ne s'étaient élevées qu'à 72.158 euros HT.

En 2021, pour la première fois l'intégralité des redevances est constatée et s'élève donc à 222.613 euros HT.

3 AOT ont été conclues en 2021 :

- une pour une durée de 4 années au terme d'un appel à candidature pour une activité de promenade en mer et sports nautiques avec skipper
- une pour une durée de 3 années et 6 mois en application du 1° de l'article L.2122-1-2 du CG3P pour une activité de travaux sous-marins
- une pour une durée de 6 mois en application du 4° de l'article L.2122-1-2 du CG3P pour une activité de fabrication et réparation d'accastillage inox et aluminium (cette AOT s'est achevée au 31/12/2021)

La redevance par passager transporté, qui avait elle aussi subi une exonération totale en 2020, a généré un chiffre d'affaires complémentaire de 18.367,00 euros au titre de l'année 2021.

#### **IV.-2.3. Contrats mensuels / saisonniers**

Suite à la remise en service des pannes A et B à l'été 2019, le port accueille de nouveau des contrats saisonniers tant l'hiver que l'été.

Le nombre de bateaux accueillis sous ce statut est donc d'un niveau assez comparable à ce qui était constaté sur l'année 2020. Toutefois le chiffre d'affaires généré est en retrait de -11,3%.

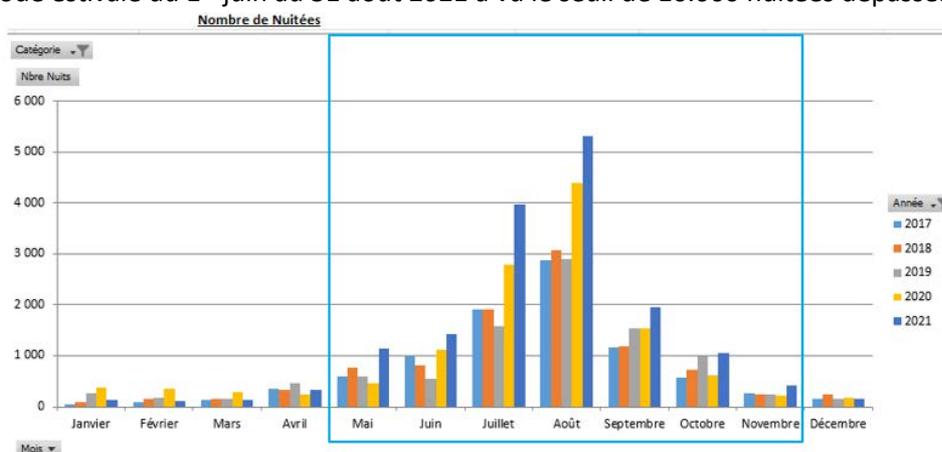
En effet compte tenu de la fin des amodiations au 31 décembre 2021 et des travaux prévus notamment sur la PT et la PTF, les postes habituellement disponibles dans ces parties du port ou nécessaires au repli de bateaux pendant les travaux n'ont pas été utilisés pour y accueillir des hivernants, ce qui réduit de manière assez importante la capacité du port à accueillir des hivernants.

Toutefois, certains des demandeurs non retenus pour les contrats “hivernants” ont pu être accueillis temporairement au bénéfice de contrats mensuels mais sans garantie de pouvoir bénéficier d’un poste sur toute la période hivernale.

#### IV-2.4. Escales

En 2021, le port a accueilli près de 16.200 nuitées soit 29 % de plus qu’en 2020, qui avait déjà atteint un niveau historique avec plus de 12.500 nuitées sur l’année.

La seule période estivale du 1<sup>er</sup> juin au 31 août 2021 a vu le seuil de 10.000 nuitées dépassé.



Le nombre de bateaux accueillis est également significatif avoisinant les 3000 bateaux accueillis sur l’année.

Nbre Btx	Année	2019	2020	2021
Janvier		39	34	17
Février		33	40	21
Mars		43	26	37
Avril		101	11	61
Mai		164	88	204
Juin		176	226	369
Juillet		430	648	701
Août		807	885	961
Septembre		332	297	357
Octobre		177	97	171
Novembre		40	20	67
Décembre		18	19	22
<b>Total général</b>		<b>2 360</b>	<b>2 391</b>	<b>2 988</b>

Le nombre de nuitées par bateau avoisine les 5,5 jours (contre 5,3 en 2020 et 4,1 en 2019).

#### IV-2.5. Port amodié

Les contrats d’amodiation ont pris fin au 31 décembre 2021.

Sur cette dernière année, les redevances générées sont en légère baisse par rapport à 2020.

Une meilleure exploitation des places disponibles à la location a permis de générer des revenus locatifs en augmentation par rapport à 2021.

Compte tenu du contexte de fin de contrat et du droit de priorité qui n’était attaché qu’aux titulaires de contrats d’amodiation au 31 décembre 2020, les cessions de postes amodiées ont été très rares. On dénombre tout de même 7 cessions sur l’année 2021.

#### IV-2.6. Garanties d'usage

Après avis favorable du conseil portuaire du 20 septembre 2021, le conseil municipal du 1er octobre 2021 a approuvé une nouvelle convention de quasi-régie liant la commune de Bandol et la Sogeba. Il a également autorisé la Sogeba à lever des garanties d'usage selon des modalités prévues par le règlement général du port de Bandol et par le contrat de garantie d'usage constituant les annexes 4 et 4bis de ladite convention.

Le règlement général dans son article 15 portant sur l'attribution des garanties d'usage précise qu'est créée à compter du 12 octobre 2021, une liste d'attente spécifique pour l'attribution des places en garanties d'usage. L'article 18 du règlement général prévoit quant à lui que le nombre et la dimension des places disponibles pour être attribuées en garanties d'usage est fixé par la SOGEBEA après avis du Conseil portuaire.

En l'espèce, sur convocation de monsieur le Maire, le conseil portuaire s'est réuni le 21 décembre 2021 à l'effet de donner un avis sur la création de 401 garanties d'usage réparties comme ci-dessous en fonction des différentes tailles de postes offertes.

Catégorie de postes d'amarrage	Nombre de postes disponibles
7	130
8	88
9	55
10	35
11	34
13	31
15	16
16	4
20	8
<b>Total général</b>	<b>401</b>

A l'issue des débats, le conseil portuaire du 21 décembre 2021 a émis un avis favorable à l'unanimité pour la création des 401 garanties d'usage réparties comme ci-dessus.

Lorsqu'une place en garantie d'usage est disponible, la Commission d'Attribution des Autorisations d'Amarrage de la SOGEBEA est saisie pour avis par le Président de la SOGEBEA. La Commission s'assure de l'application du droit de priorité et du respect de l'ordre d'inscription tels que prévus par le présent règlement.

La place disponible est proposée :

- Jusqu'au 1er janvier 2022, au premier titulaire du droit de priorité dans la catégorie correspondant à la place proposée. Une fois les titulaires du droit de priorité épuisés, la place disponible est proposée au premier de la liste d'attente dans la catégorie concernée.
- A compter du 2 janvier 2022, la place est proposée au premier de la liste d'attente dans la catégorie correspondant à la place proposée.

Après avis de la Commission d'Attribution des Autorisations d'Amarrage, la place disponible est proposée à la personne retenue, par courrier recommandé avec accusé de réception.

Des attributions de garanties d'usage ont eu lieu les 27 et 31 décembre 2021.

Au 27 décembre 2021 (inclus), le recensement des demandes reçues était le suivant :

- pour les bénéficiaires d'un droit de priorité :

Catégorie de postes d'amarrage	Nombre de Demandes
7	122
8	78
9	43
10	31
11	29
13	18
15	11
16	4
20	8
<b>Total général</b>	<b>344</b>

- pour les inscrits non bénéficiaires d'un droit de priorité :

Catégorie de postes d'amarrage	Nombre de Demandes
7	38
8	42
9	29
10	21
11	27
13	29
15	11
16	8
20	11
<b>Total général</b>	<b>216</b>

Soit un total de 560 demandes réparties comme ci-dessous :

Catégorie de postes d'amarrage	Nombre de Demandes
7	160
8	120
9	72
10	52
11	56
13	47
15	22
16	12
20	19
<b>Total général</b>	<b>560</b>

Sur proposition de la SOGEBEA, la Commission d'Attribution des Autorisations d'Amarrage a émis un avis favorable le 27 décembre 2021 à l'attribution par la SOGEBEA d'une garantie d'usage aux 344 inscrits sur la liste d'attente bénéficiant d'un droit de priorité.

Entre le 27 et le 31 décembre 2021, la SOGEBEA a reçu de nouvelles inscriptions, provenant uniquement de plaisanciers bénéficiant d'un droit de priorité, réparties comme suit :

<b>PRIORITAIRES</b>	
<b>Catégorie de postes d'amarrage</b>	<b>Nombre de Demandes</b>
7	1
8	1
9	1
10	
11	
13	
15	
16	
20	
<b>Total général</b>	<b>3</b>

Sur proposition de la SOGEBA, la Commission d'Attribution des Autorisations d'Amarrage a émis un avis favorable le 31 décembre 2021 à l'attribution par la SOGEBA d'une garantie d'usage à ces 3 inscrits sur la liste d'attente bénéficiant d'un droit de priorité.

A l'issue des attributions du 27 et 31 décembre 2021, les bénéficiaires ont reçu confirmation de la décision prise par envoi d'un courrier recommandé avec accusé de réception.

A la fin du mois de janvier 2022 :

- 253 inscrits bénéficiaires de droit de priorité ont donné une suite favorable à l'attribution d'une garantie d'usage et en conséquence ont confirmé la souscription du contrat de garantie d'usage qui leur a été adressé,
- 51 inscrits bénéficiaires de droit de priorité ont finalement choisi de ne pas confirmer la souscription du contrat qui leur était adressé ;
- 43 inscrits bénéficiaires de droit de priorité n'ont donné aucune suite et sont donc réputés avoir refusé l'attribution de la garantie d'usage qui leur était attribuée et se trouvent en conséquence radiés de la liste d'attente.

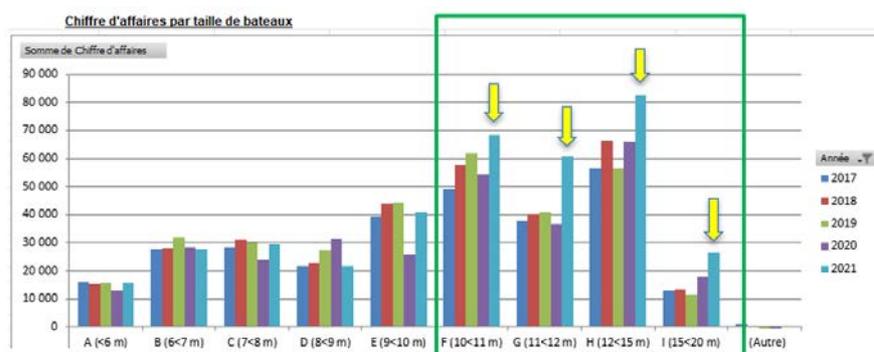
D'autres attributions ont eu lieu au printemps 2022.

#### **IV-2.7. Aire de carénage**

Après une année clairement impactée par le confinement intervenu au mois de mars 2020, l'année 2021 est une année de retour à un niveau d'activité soutenu. Le nombre de manutention est en accroissement de près de 15% par rapport à 2020 et le chiffre d'affaires associé progresse lui de plus de 18%.

En complément d'un report de l'activité 2020, les analyses montrent le développement d'un plus grand volume d'activité sur des bateaux de moyennes et grandes dimensions.

Ce phénomène se visualise très bien sur le graphique ci-dessous représentant le chiffre d'affaires enregistré par catégorie de bateaux où l'on voit une nette progression du chiffre d'affaires réalisé sur les bateaux de 10 à 20 mètres de longueur, catégories pour lesquelles le niveau constaté en 2021 dépasse très largement celui pré-covid.



Malgré tout, la répartition des bateaux traités, par catégorie de taille, montre une très grande prépondérance des petites unités (<8 m) qui représente toujours près de 53% du nombre de manutention.

D'une manière encore plus significative, le nombre de jours de stationnement et le chiffre d'affaires s'y rapportant est en très forte progression entre 2020 et 2021. Le nombre de jours progresse de 15% mais le chiffre d'affaires augmente lui de de plus de 55%.

Comme en 2020, cette forte amélioration du niveau d'activité est tirée par les unités de taille moyenne (de 8 à 12 mètres) et grande (plus de 12 mètres) qui, génèrent des chiffres d'affaires plus importants.

L'attractivité de l'aire de carénage du port de Bandol se confirme et attire de plus en plus de bateaux et notamment des bateaux de grande taille.

La qualité technique des équipes est d'ailleurs reconnue et permet de réaliser des opérations complexes, y compris parmi les manœuvres les plus sensibles.

Ainsi, en plein cœur du mois d'août 2021, les services de grutage et plus généralement l'ensemble des équipes du port ont été mobilisées pour participer à l'opération de mise à terre de l'épave du bateau Millesime qui avait sombré après avoir pris feu en baie de la Moutte.



Enfin, en application des dispositions de la nouvelle convention de quasi-régie et en particulier considérant les modifications de périmètre intervenues, la SOGEBA a enregistré au 4ème trimestre 2021, 15.347 euros de redevances d'occupation pour les locaux artisans situés sur l'aire de carénage.

Ces locaux, qui n'étaient pas inclus dans le périmètre de la quasi-régie jusqu'en septembre 2021, y ont été intégrés lors de l'établissement du nouveau contrat par souci de cohérence de gestion puisque l'intégralité du reste de l'aire de carénage était déléguée à la Sogeba. Les redevances appliquées sont celles issues de la procédure d'appel à candidature lancée par la Collectivité en mars 2021.

### **IV-3. Incidents majeurs**

Sur le plan d'eau, aucun incident majeur n'est à signaler au cours de l'année 2021.

#### **IV-3.1. Travaux de confortement du quai ouest (quai du stade)**

Le quai ouest montrait des signes d'affaissements importants.

Initialement prévu au printemps 2020, le chantier a dû être retardé et a finalement démarré le 7 décembre 2020. Un rideau de palplanches en acier, de 15 mètres de profondeur, a été installé sur toute la longueur du quai (du quai Bonaparte à la digue). La poutre de couronnement en béton a ensuite été coulée sur toute la longueur et le quai a fait l'objet d'un remblaiement.

Ces travaux visant à renforcer le quai et à le surélever de 50 centimètres, se sont achevés le 29 avril 2021 après que l'ensemble du revêtement ait été renouvelé.

Pendant la réalisation des travaux les premiers modules des pannes A, B, C, D et Grande Jetée ont été retirés et les bateaux qui y étaient amarrés ont tous été relocalisés sur des postes gardés disponibles à cet effet par la capitainerie.

Un accès provisoire aux pannes a été mis en œuvre avec des structures flottantes et la continuité de la distribution de l'eau et de l'électricité sur les pannes a été préservée autant que possible.



### IV-3.2. Travaux de modernisation de la station d'avitaillement

Après que l'aire de dépotage ait intégralement été revue pour être conforme en matière de récupération des égouttures, équipée d'un séparateur d'hydrocarbures neuf, de pompes immergées neuves en 2020, l'ensemble des réseaux électriques et des canalisations a été remis à niveau.

Les travaux de raccordement à la nouvelle capitainerie de tous les systèmes de suivi et d'alarme ont été conduits au premier trimestre 2021. Remise en service provisoirement après l'achèvement de la première partie des travaux en 2020, la station d'avitaillement a été complètement fermée pendant tout le premier trimestre 2021 et remise en service le 1<sup>er</sup> avril 2021.

Elle ne délivre plus de carburant détaxé, mais permet de servir en carburant sans plomb et diesel sur plus de distributeurs. Les capacités de stockage atteignent maintenant 60.000 litres pour chaque type de carburant.

### IV-3.3. Création de la déchetterie de l'aire de carénage et du garage pour les engins de levage

Une première phase de travaux avait été conduite en juillet 2021 pour le gros-œuvre et les fondations.



Une deuxième phase a été conduite à l'automne 2021 pour l'élévation de la structure.

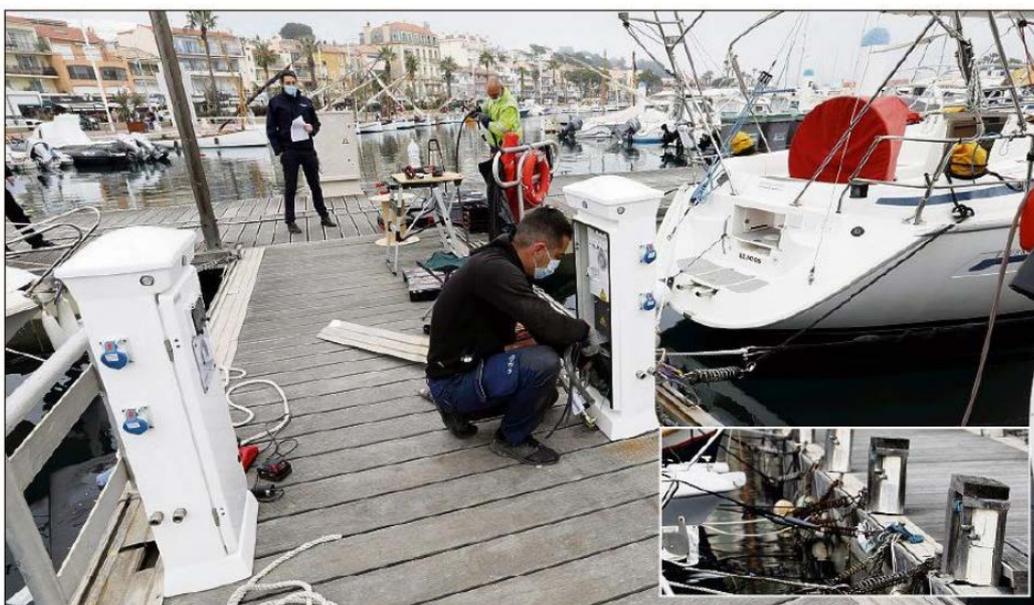


Le fonctionnement de l'aire de carénage a été maintenu pendant toute la durée du chantier même si l'emprise du chantier a impacté le nombre d'emplacement de stationnement de bateaux sur biers. Les postes de stationnement sur biers situés devant l'ancienne déchetterie ont été définitivement supprimés.

#### IV-3.4. Remplacement des bornes portuaires

Un peu plus de 200 bornes obsolètes et vétustes ont été retirées et remplacées par 120 bornes portuaires mixtes (eau, électricité) neuves de marque Depagne sur la partie Est du port (pontons E, F, G, H, I, J et K) ainsi que sur le quai prud'homme et le quai d'accueil de la capitainerie.

Les bornes neuves ont été positionnées pour un déploiement plus pertinent et efficace sur les pontons. Les réseaux électriques et de distribution d'eau ont également été revus à cette occasion sur les parties du port concernées.



Le cahier des charges de ce chantier intégrait le fait de maintenir autant que possible la distribution de fluide et d'électricité aux bateaux amarrés pendant la réalisation des travaux. Ainsi les bornes ont été remplacées, sur chaque ponton, côté par côté, laissant toujours un côté de la panne raccordée et autorisant la fourniture du service aux bateaux amarrés.

Aucun bateau n'a dû être déplacé pour la réalisation des travaux. L'accès aux pontons a également été maintenu pendant la réalisation des travaux avec tout de même certaines limitations ponctuelles.

#### IV-4. Travaux d'entretien, de renouvellement et grosses réparations

##### IV-4.1. Dépenses d'entretien et de maintenance

Sur l'Exercice 2021, la SOGEB A a consacré :

- 4.400 euros HT au remplacement des rails de la darse de l'aire de carénage
- 54.717 euros HT à des travaux sous-marins, essentiellement des travaux correctifs combinant des interventions légères (déplacements de chaînes, réglages, fixations d'organeaux HS et inspections), des changements complets de lignes de mouillage et des interventions plus lourdes sur corps morts ou chaînes mères

##### IV-4.2. Dépenses d'investissement et de renouvellement des immobilisations

En complément de ces dépenses d'entretien et de maintenance, la SOGEB A a réalisé les investissements suivants :

LIBELLÉ	TAUX	DATE ACQUISITION	MODE	DUREE	VALEUR ACQUISITION
MÂT BASCULANT TOIT CAPITAINERIE	12,63	11/01/2021	Linéaire	7 ans 11 mois	4 428,00
REPLACEMENT CANIVEAUX GRILLES	10,00	26/02/2021	Linéaire	10 ans	14 051,00
STATION METEO CAPTEUR SANS FIL	33,33	08/02/2021	Linéaire	3 ans	1 450,00
VISUNEXT VIDEO PROJECTEUR	33,33	17/02/2021	Linéaire	3 ans	2 499,17
STORMER BATEAU DE SERVICE	10,00	12/03/2021	Linéaire	10 ans	38 298,00
VESTIAIRE SÉCHANT	10,00	16/03/2021	Linéaire	10 ans	1 374,26
CHANGEMENTS MARSEILLAISE PLOMBÉE PANNE E ET K	33,33	19/03/2021	Linéaire	3 ans	6 885,00
CAMÉRAS SURVEILLANCE NOUVELLE CAPITAINERIE	33,33	18/03/2021	Linéaire	3 ans	1 200,17
CAMERA DOME FULL HD MAT CAP	33,33	29/03/2021	Linéaire	3 ans	3 457,00
SEABIN POUBELLE FLOTTANTE	20,00	31/03/2021	Linéaire	5 ans	5 614,00
CHAISES ACCUEIL	20,00	20/04/2021	Linéaire	5 ans	1 295,00
TÉLÉVISEUR 4K ACCUEIL	50,00	17/04/2021	Linéaire	2 ans	2 138,33
REFRIGERATEUR INTEGRABLE	50,00	17/04/2021	Linéaire	2 ans	597,50
COMBINE MICRO ONDE GRILL	50,00	17/04/2021	Linéaire	2 ans	499,17
FONTAINE A EAU AVEC WATERBLOCK	50,00	11/05/2021	Linéaire	2 ans	2 612,00
VOILES DU TOIT TERRASSE CAPITA	13,33	09/06/2021	Linéaire	7 ans et 6 mois	14 142,00
COFFRE 12 COMPARTIMENTS	5,00	28/05/2021	Linéaire	20 ans	2 709,00
COFFRE FORT	5,00	28/05/2021	Linéaire	20 ans	4 234,00
TABLES SALLE DE RÉUNION	20,00	28/05/2021	Linéaire	5 ans	10 211,84
CHAISES ET CHARIOTS SALLE DE RÉUNION	20,00	28/05/2021	Linéaire	5 ans	5 001,94
5 PC PORTABLE HYBRIDE LENOVA	33,33	03/06/2021	Linéaire	3 ans	5 329,11
BANQUETTE ACCUEIL CAPITAINERIE	20,00	08/06/2021	Linéaire	5 ans	3 446,19
TABLE BASSE ACCUEIL CAPITAINERIE	20,00	08/06/2021	Linéaire	5 ans	1 313,97
CHAISES BUREAUX DES MDP	20,00	01/07/2021	Linéaire	5 ans	834,30
CAMERA VISIO CONFÉRENCE	33,33	29/09/2021	Linéaire	3 ans	832,50
COLLECTEUR D'HUILE 1000 LITRES	20,00	05/10/2021	Linéaire	5 ans	3 848,00
<b>TOTAL</b>					<b>138 301,45</b>

En synthèse, les investissements ont concerné :

- l'aménagement de la nouvelle capitainerie pour un montant total de **69 605,45 euros** ;
- le changement des grilles des caniveaux de l'aire de carénage pour **14 051,00 euros** ;
- l'acquisition d'un nouveau bateau de servitude pour un montant de **38 298,00 euros** ;
- l'acquisition d'un dispositif fixe de nettoyage du plan d'eau de type "Seabin<sup>®</sup>" installé à l'angle du quai au niveau du carrousel pour un montant de **5 614,00 euros** ;
- l'installation de pendilles plombées dites "marseillaises" sur les pannes d'accueil des escales (E et K) pour un total de **6 885,00 euros** ;
- l'acquisition d'un nouveau collecteur d'huile, destiné à équiper le déchetterie de l'aire de carénage qui a été mise en service début 2022, pour un coût de **3 848,00 euros**.

#### IV-4.2. Travaux ou achats prévus pour 2022

Pour l'Exercice 2022, les travaux ou achats prévus sont :

- Achèvement de la déchetterie de l'aire de carénage
- Réaménagement et extension du local d'accueil de l'aire de carénage

- Equipement en mobilier public du quai ouest et du quai d'accueil de la capitainerie
- Changement des bornes électriques "forains" du quai de Gaulle
- Installation d'un système de contrôle des accès de la capitainerie et des sanitaires plaisanciers
- Installation d'une potence pour permettre l'embarquement de PMR
- Renouvellement du système de gestion informatique de la station d'avitaillement
- Remplacement des clapets du débourbeur de l'aire de carénage

## **V.- Qualité du service**

L'analyse de la qualité du service mentionnée à l'article L. 1411-3 comporte tout élément permettant d'apprécier la qualité du service rendu et les mesures proposées par le concessionnaire pour une meilleure satisfaction des usagers. La qualité du service est notamment appréciée à partir d'indicateurs proposés par le concessionnaire ou demandés par le délégant et définis par voie contractuelle.

### **V.-1. Des outils et des procédures d'administration au service des usagers**

Depuis 2018, la Sogeba a déployé plusieurs outils visant à améliorer la qualité du service rendu aux usagers.

#### **V.-1.1. Gestion informatisée des listes d'attente**

La liste d'attente des plaisanciers pour une autorisation annuelle d'amarrage au port public a été totalement informatisée en 2019. Elle intègre également les plaisanciers déjà titulaires d'une autorisation d'amarrage au port public mais demandeurs d'un poste plus grand.

Ce système autorise une traçabilité parfaite des inscriptions et renouvellements. Son fonctionnement se fait sous le contrôle de la commission d'attribution des autorisations d'amarrage du port, instituée par le règlement général du port et qui regroupe les représentants des plaisanciers qui siègent au conseil portuaire, le président directeur général de la SOGEBBA, un représentant du conseil d'administration de la SOGEBBA, le conseiller municipal en charge du port et le maître de port principal du port.

En complément, la convention de quasi-régie signée le 5 octobre 2021 et le règlement général du port de plaisance adopté par le conseil municipal a conduit à la création d'une liste d'attente spécifique pour gérer les attributions des garanties d'usage créées pour financer une partie du programme d'investissements de modernisation du port.

Créée le 12 octobre 2021, elle concerne toutes les personnes intéressées par une garantie d'usage. Cela concernait aussi bien les anciens amodiataires que les plaisanciers qui n'avaient pas de place au port.

La création de cette liste d'attente a été intégralement gérée en interne par le personnel de la SOGEBBA. Pour assurer une transparence complète et anticipant un grand nombre d'inscriptions, la SOGEBBA s'est adjoint les services d'un huissier de justice pour l'assister lors de la réception et de l'ouverture des premières inscriptions.



Cette procédure a permis de réaliser en transparence l'inscription de 563 demandes entre le 12 octobre et le 31 décembre 2021.

Le fonctionnement de cette liste d'attente se fait également sous le contrôle de la commission d'attribution des autorisations d'amarrage du port.

#### **V.-1.2. Des outils de gestion de la relation client au service de l'efficacité**

Parmi les outils déployés par la Sogeba pour gérer les relations avec les usagers du port, Zendesk permet d'assurer le suivi de toutes les demandes ou communications provenant des usagers du port émises par courriel à l'adresse [accueil@portbandol.fr](mailto:accueil@portbandol.fr) ou via le formulaire de contact du site internet.

Cet outil monte en puissance et permet de suivre notamment la capacité à traiter rapidement les demandes.

Le pourcentage de demandes traitées dans les 24h de leur réception passe ainsi de 49% en 2019 à 66% en 2020 pour atteindre maintenant 78% en 2021.

Le délai moyen avant la 1ère réponse a presque été divisé par plus de 6 en deux ans. Même s'il reste bien supérieur à celui constaté dans le secteur qui sert de base de comparaison qui est celui du 'Voyages, hébergement et tourisme', il atteint maintenant un niveau de 29,67 h avant une première réponse à une demande reçue via ce canal, ce qui est tout à fait satisfaisant.

Ce canal de gestion de la relation client tend à s'installer puisqu'on note une augmentation du nombre moyen de "tickets" traités sur 2021 par rapport à 2020.

On observe très clairement un pic de demandes pendant les mois de juin, juillet et août. Pendant cette période spécifique le nombre de demandes est supérieur de 25% au niveau moyen annuel et pour autant le taux de réponse en moins de 24h atteint les 87%.

La SOGEBE a renforcé ses effectifs tant à l'accueil que sur le plan d'eau pour amener un service d'une plus grande qualité aux usagers du port. Cet effort se poursuivra en 2022.

TRAITEMENT DES CONTACTS CLIENTS VIA L'OUTIL ZENDESK														
	2019	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Moyenne
2019	Délai moyen avant 1ère réponse (h)	170,41	111,09	117,59	73,47	415,40	219,11	133,79	38,81	211,22	118,50	470,71	117,32	183,13
	Moyenne secteur	19,10	19,10	19,10	19,10	19,10	19,10	19,10	19,10	19,10	19,10	19,10	19,10	19,10
	0-1 h	10%	26%	11%	3%	5%	15%	15%	21%	15%	22%	22%	16%	15%
	1-8 h	6%	8%	12%	7%	8%	14%	13%	27%	13%	15%	12%	14%	12%
	8-24 h	26%	15%	27%	22%	11%	19%	18%	32%	21%	25%	17%	19%	21%
	> 24 h	58%	52%	50%	68%	76%	53%	54%	20%	51%	38%	49%	51%	52%
	Nouveaux Tickets	277	274	318	390	397	346	409	410	291	252	336	207	326
	Moyenne secteur	570	515	570	552	570	552	570	570	552	570	552	570	559
	Tickets résolus	275	246	307	214	484	357	464	360	275	266	404	195	321
	Taux de résolution	99%	90%	97%	55%	122%	103%	113%	88%	95%	106%	120%	94%	98%
2020	Délai moyen avant 1ère réponse (h)	80,83	69,99	239,80	29,86	30,50	47,35	43,40	35,20	68,40	84,85	28,97	27,09	65,52
	Moyenne secteur	19,10	19,10	19,10	19,10	19,10	19,10	19,10	19,10	19,10	19,10	19,10	19,10	19,10
	0-1 h	14%	22%	22%	18%	15%	23%	27%	25%	16%	18%	26%	23%	21%
	1-8 h	11%	12%	16%	23%	19%	12%	24%	22%	17%	19%	12%	17%	17%
	8-24 h	27%	24%	26%	30%	35%	30%	27%	22%	28%	27%	30%	32%	28%
	> 24 h	47%	41%	36%	30%	31%	35%	22%	31%	39%	36%	32%	28%	34%
	Nouveaux Tickets	334	307	565	421	520	504	786	790	648	420	697	674	556
	Moyenne secteur	570	533	570	552	570	552	570	570	552	570	552	570	561
	Tickets résolus	311	300	594	413	479	512	781	771	651	431	707	667	551
	Taux de résolution	93%	98%	105%	98%	92%	102%	99%	98%	100%	103%	101%	99%	99%
2021	Délai moyen avant 1ère réponse (h)	43,53	40,43	24,97	20,60	22,56	35,28	17,70	15,17	28,27	33,07	37,66	36,74	29,67
	Moyenne secteur	19,10	19,10	19,10	19,10	19,10	19,10	19,10	19,10	19,10	19,10	19,10	19,10	19,10
	0-1 h	20%	19%	25%	29%	28%	27%	44%	39%	30%	23%	21%	27%	28%
	1-8 h	17%	15%	21%	20%	26%	24%	26%	33%	20%	18%	20%	15%	21%
	8-24 h	32%	30%	32%	34%	35%	36%	17%	17%	32%	28%	24%	29%	29%
	> 24 h	31%	36%	22%	17%	12%	13%	13%	11%	18%	31%	35%	28%	22%
	Nouveaux Tickets	672	475	563	492	641	754	730	753	616	507	554	403	597
	Moyenne secteur	570	533	570	552	570	552	570	570	552	570	552	570	561
	Tickets résolus	640	452	554	481	606	755	738	728	617	507	551	402	586
	Taux de résolution	95%	95%	98%	98%	95%	100%	101%	97%	100%	100%	99%	100%	98%

## V-2. Mise en valeur de l'image du port de Bandol

Parmi les missions mises à la charge de la SOGEBEA par la convention de quasi-régie certaines sont relatives à l'animation et à la mise en valeur du port de plaisance et plus généralement de la destination Bandol.

### “9.6 - L'animation et les actions commerciales valorisant le port de Bandol

Le Concessionnaire aura pour mission de :

- Développer l'animation et la promotion du port de Bandol, par l'organisation de manifestations ou d'événements de qualité concourant à la renommée du port ainsi qu'à l'image de marque de la station BANDOL à l'échelle tant locale, nationale qu'internationale, dans le cadre d'un programme d'animation annuel, établi par le biais d'une collaboration renforcé avec services de la ville et l'Office de tourisme ;
- De proposer, en partenariat avec les associations nautiques, des opérations de sensibilisation environnementale ;
- D'organiser, afin de sensibiliser les plaisanciers, des réunions portant sur la sécurité portuaire et les bonnes pratiques à adopter par les usagers. Le Concessionnaire réalisera également, en tant que de besoin, toute animation sur le thème de la sécurité dans le Port et la protection incendie.

### 9.7 – Communication et développement de l'image de marque

Le Concessionnaire s'engage à informer les usagers des services proposés et à organiser, par le biais de tout support adapté, la promotion du port de Bandol tant auprès des plaisanciers que des professionnels et des institutions.

A cet effet, le Concessionnaire s'oblige à :

- apposer le nom et le logo du Port de Bandol sur les supports de communication ;
- mettre à jour régulièrement et assurer la maintenance informatique du site internet « [www.portbandol.fr](http://www.portbandol.fr) », ainsi qu'à communiquer régulièrement sur les pages appropriées des réseaux sociaux existants ou à créer.”

### V.-2.1. Salon Bandol Nautik 2021

Après un retour en 2019 (3, 4, 5 et 6 octobre 2019) et un maintien en 2020 (du 24 au 27 septembre 2020) alors que la plupart des événements et salons nautiques français et européens étaient annulés dans un contexte sanitaire compliqué, la troisième édition du salon Bandol Nautik s'est déroulée du 23 au 26 septembre 2021.



Toujours organisé par le club Kiwanis Bandol Sanary sud Ste Baume, le salon a de nouveau remporté un vif succès avec de nombreuses marques de la plaisance qui ont exposé de nombreux bateaux neufs et d'occasion récente.





Partenaire incontournable des organisateurs, la Sogeba a mis en place un partenariat avec le club Kiwanis autour d'une convention d'objectifs visant à encadrer sa participation, notamment financière qui s'est élevée à 10.000 euros pour l'année 2021.



Le salon Bandol Nautik et l'association Kiwanis ont une vocation caritative puisque les bénéfices du salon sont intégralement reversés à diverses associations.

Lors d'une cérémonie organisée sur le rooftop de la capitainerie et en présence du maire de Bandol, un chèque de 1800 euros a été remis à la classe Ulis du collège Raimu de Bandol pour favoriser la pratique des activités nautiques aux élèves handicapés.



Un chèque a également été remis à la station SNSM de Bandol.



La quatrième édition du salon aura lieu du 15 au 18 septembre 2022

### V.-2.2. Accueil de journées d'expositions privées

Apparu en 2020 lorsque les chantiers se sont adaptés aux contraintes sanitaires et à l'annulation des salons professionnels, le format des journées d'expositions privées s'inscrit maintenant dans la durée.

Dans la foulée des premiers évènements de ce type organisés en 2020, c'est la société Brise Marine Yachting, concessionnaire du chantier BALI, qui a choisi de s'appuyer sur le port de Bandol pour organiser des journées de visites privées du 13 au 16 mai 2021.

Organisé en partenariat avec des acteurs du terroir local, cet événement était l'occasion de la présentation en 1ère mondiale d'un nouveau modèle.

**BALI** CATAMARANS

**BRISE MARINE** YACHTING

Du 13 au 16 mai 2021, **BRISE MARINE YACHTING**, votre nouveau concessionnaire **BALI** à Bandol, vous invite à la découverte de deux catamarans :

**Bali Catspace & Bali 4.2**  
(nouauté 2021 – 1<sup>re</sup> exposition mondiale)  
au port de **BANDOL** de 10h à 19h.

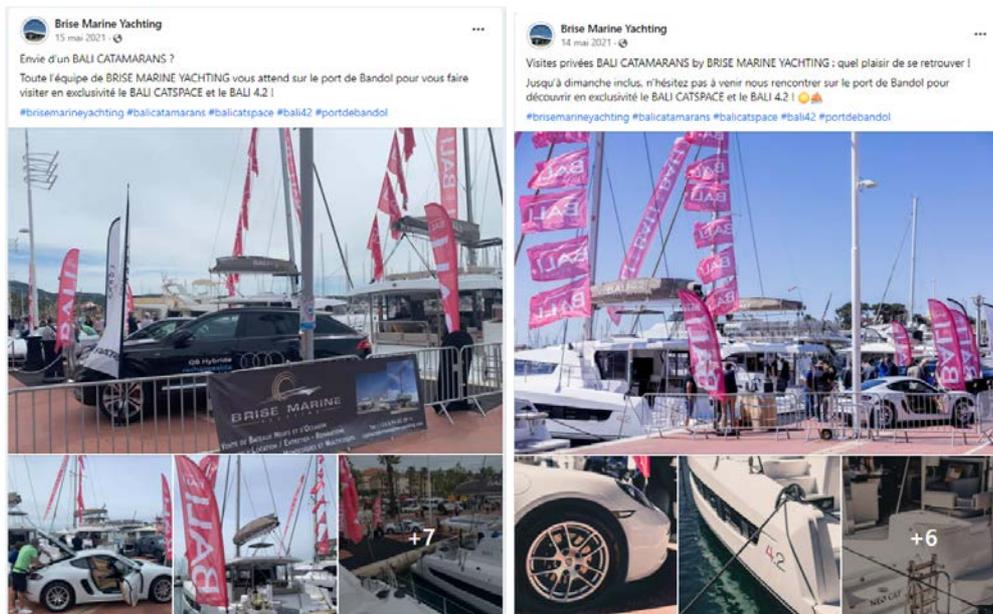
Avec :

**Lombardot** **GRUPE AUTOMOBILE**

Présence et exposition de véhicules du Groupe Lombardot.  
[www.groupe.lombardot.com](http://www.groupe.lombardot.com)

**BRISE MARINE YACHTING** Vente, gestion, location, entretien, stationnement à sec et à flot de monocoques et multicoques, chantier naval.  
Contact : [www.brisemarine-yachting.com](http://www.brisemarine-yachting.com) - Florent SOYEUX : 06 19 70 43 70

Ces évènements se déroulent sur le quai d'honneur et permettent aux visiteurs de profiter de l'environnement accueillant du centre-ville bandolais et de ses nombreux commerces et restaurants.



### V.-2.3. Mécénat durable entre la SOGEBA et la SNSM

La SOGEBA, en sa qualité d’exploitant du port de plaisance, est particulièrement attentive à la prévention des risques et à la sécurité des plaisanciers et professionnels qui fréquentent le port de Bandol notamment.

Dans le cadre de sa politique de mécénat, la SOGEBA a souhaité soutenir les actions de la station de la SNSM de Bandol pour lui permettre d’assurer parfaitement ses missions de sauvetage et de sécurité des personnes en mer, qu’ils soient plaisanciers permanents, occasionnels ou professionnels.

Par son action en mer, sa présence permanente au port de Bandol et sa participation active à de nombreuses manifestations s’y déroulant et touchant le plus grand public, la SNSM contribue également à véhiculer une image positive du port et plus généralement de la Ville de Bandol.

Le conseil d’administration de la SOGEBA a approuvé à l’unanimité, en mai 2021, une convention de mécénat avec la SNSM Bandol. Elle permet à la station SNSM de Bandol de bénéficier, en plus des 2 postes mis à disposition gratuitement, d’un mécénat d’un montant annuel de 24 000 euros.

Préalablement validée par le conseil municipal du 9 avril 2021, la convention a été conclue pour une durée de 5 ans. Elle a été l’occasion d’une remise de chèque officielle entre les présidents de la SOGEBA et de la station SNSM à la capitainerie.

# Un chèque de 24 000 euros pour les sauveteurs en mer

Dans le cadre d'un mécénat, la Sogeba, société gestionnaire du port de Bandol, a remis hier un chèque à la station SNSM locale. Un don qui sera reconduit pendant les 5 prochaines années.



La remise officielle du chèque s'est déroulée sur le rooftop de la nouvelle capitainerie de Bandol. (Photo Luc Boutria)

Vingt-cinq pour cent du budget annuel de la station bandolaise. Hier matin, Philippe Rocheteau, adjoint au port et représentant de la Sogeba, a remis en main propre un chèque de 24 000 euros, soit une contribution qui représente 15 euros par anneau, en faveur des sauveteurs en mer de Bandol. « C'était une volonté de l'entreprise qui voulait contribuer à la mission essentielle de la Société nationale de sauvetage en mer (SNSM), explique Philippe Rocheteau. Dans le contexte difficile que nous vivons nous souhaitions trouver une façon de participer et, après discussion, nous avons décidé de faire un don sous forme de mécénat, sur la base d'une convention de cinq ans avec reconduction annuelle tacite. » Cette contribution au budget de fonctionnement de la station des

sauveteurs en mer est un réel soulagement pour le président de la SNSM Bandol, Jean-Luc Cercio.

## Bouffée d'air

« Le financement de la SNSM devient extrêmement compliqué, indique le sauveteur en mer. Comme nous sommes une association, nous devons trouver nous-mêmes les fonds pour tourner, former nos personnels, faire nos réparations et avoir un équipement qui nous permet d'assurer nos missions. Aujourd'hui recevoir ce mécénat, qui correspond à 25 % de notre budget annuel de fonctionnement, c'est une bouffée d'air. » Un beau partenariat entre le port et la SNSM qui travaillent main dans la main pour la sécurité de tous et toutes en mer.

L. H.

Pour faire un don : sns-m-bandol.org

(Article paru dans l'édition du 22 mai 2021 de Var-Matin)

## V.-2.4. Politique d'animation et de soutien aux événements locaux

L'association Bandol Plus (association qui regroupe des commerçants et artisans exerçant dans la ville de Bandol et dont l'objet est la promotion et le développement économique de la ville de Bandol, l'organisation de manifestations commerciales) a souhaité organiser un événement de promotion du terroir viticole et de l'appellation des Vins de Bandol.

L'association s'est rapprochée de la SOGEBÀ pour connaître les conditions dans lesquelles pourrait se nouer un partenariat entre les deux parties avec comme objectif l'organisation d'un événement commercial de qualité, se déroulant en partie sur le port de Bandol, contribuant à valoriser l'image générale du port de Bandol et de la station Bandol.

Ces échanges ont abouti à un soutien fort de la SOGEBÀ à l'organisation de l'évènement « Du Bandol au Terroir » qui s'est déroulé le dimanche 12 décembre 2021.

Port de Bandol  
2 décembre 2021

Le port de Bandol participe à cet événement avec notamment une surprise sur le plan d'eau qui fera écho à son histoire.

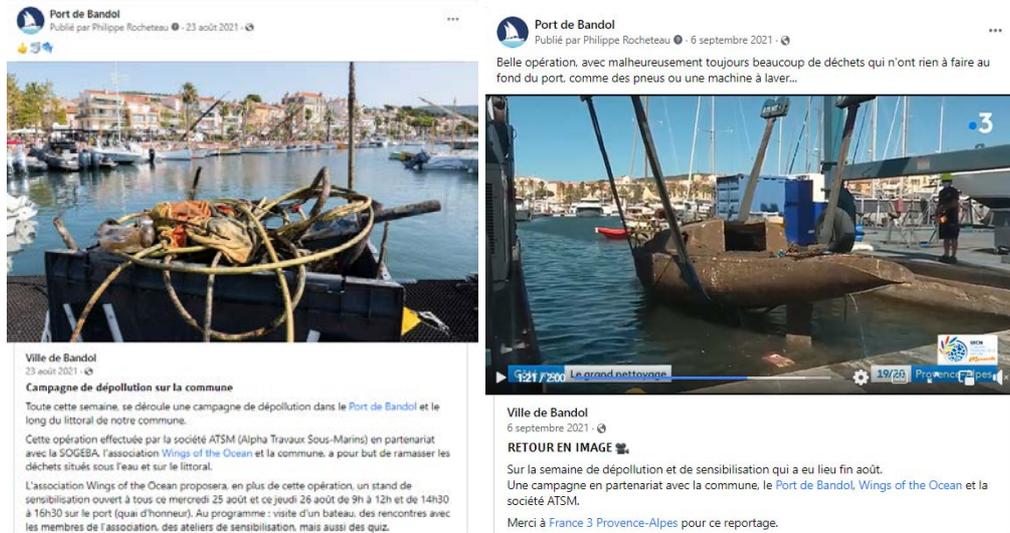
DIMANCHE 12 DÉCEMBRE  
de 10h à 17h dans le centre ville,  
les bars et restaurants de Bandol.

Cet évènement célèbre la culture et le patrimoine viticole de la ville de Bandol et associe en particulier le rôle du port dans cette activité en mettant en scène un bateau traditionnel qui a stationné sur le quai principal du port pendant la manifestation.

Des échanges sont en cours avec diverses structures pour le soutien à l'organisation d'autres évènements du même type en 2022.

### V-2.5. Protection de l'environnement, campagne de dépollution

A la fin de l'été 2021, en partenariat avec la commune de Bandol, l'association Wings of the Ocean et l'entreprise ATSM (Alpha Travaux Sous-Marins), une grande campagne de collecte, de tri et d'évacuation de déchets a eu lieu dans le port et sur le littoral de la commune.



Bilan de l'opération : 5 jours de ramassage, plus de 4 tonnes de déchets récoltés, 1 épave sortie de l'eau...

Simultanément, l'association Wings of the Ocean a proposé un stand de sensibilisation ouvert à tous pendant 2 jours sur le quai d'honneur du port. Au programme : visite d'un bateau, des rencontres avec les membres de l'association, des ateliers de sensibilisation, mais aussi des quiz.



Précédemment, le port de Bandol a organisé en juin 2021 une journée de sensibilisation au milieu marin destinée aux élèves d'une classe de CM2 bandolaise. Ce partenariat avec ECOCEAN sera pérennisé et développé.



### V-3. Mesures qualitatives

Les données sur la qualité du service comprennent entre autres :

#### V-3.1. Le nombre de réclamations consignées dans le cahier de réclamations

Pour l'année 2021, le cahier de réclamations a été remis en place dans la nouvelle capitainerie à la disposition des plaisanciers et usagers du port.

Année	Nombre de réclamations
2021	0
2020	NS (confinement sanitaire)
2019	3
2018	6
2017	4
2016	5
2015	6
2014	9
2013	5
2012	18

Historiquement, les réclamations déposées l'étaient essentiellement l'été et concernaient l'état des sanitaires.

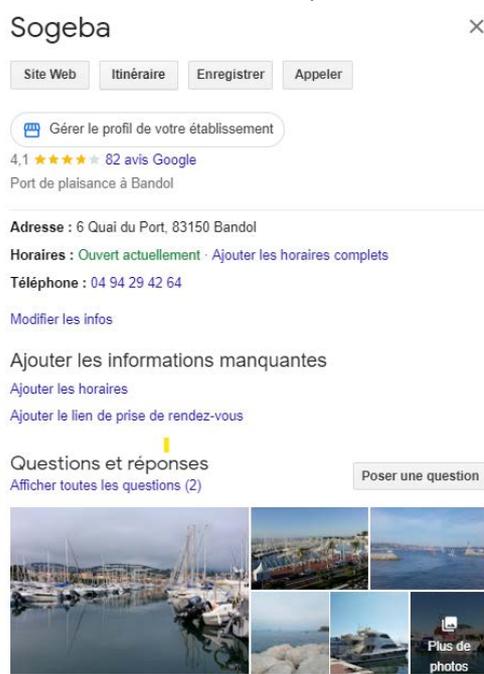
Des travaux de rénovation ont été réalisés en 2019 dans le bloc sanitaire du quai du stade. Il sera définitivement refait dans le cadre du chantier de la création du pôle nautique, lequel intégrera également des installations destinées aux plaisanciers.

Le bloc de sanitaire qui était situé dans les locaux jouxtant l'espace Caroline Croso a été restitué à la commune et remplacé par un espace neuf prévu à cet effet dans l'extension réalisée dans le cadre du chantier de réhabilitation de la capitainerie.

Le bloc sanitaire de l'Office du Tourisme sera quant à lui totalement repensé et intégré aux installations portuaires dans le cadre du chantier de la reconstruction et de la modernisation de l'ancienne panne amodiée.

Parallèlement, la page Sogeba sur Google recense des avis d'usagers ayant eu à séjourner au port. Pour information, il existe également une page Port de Bandol, mais la nature des commentaires indiquerait qu'il s'agit plus de promeneurs ayant visité le port mais pas en tant que plaisanciers.

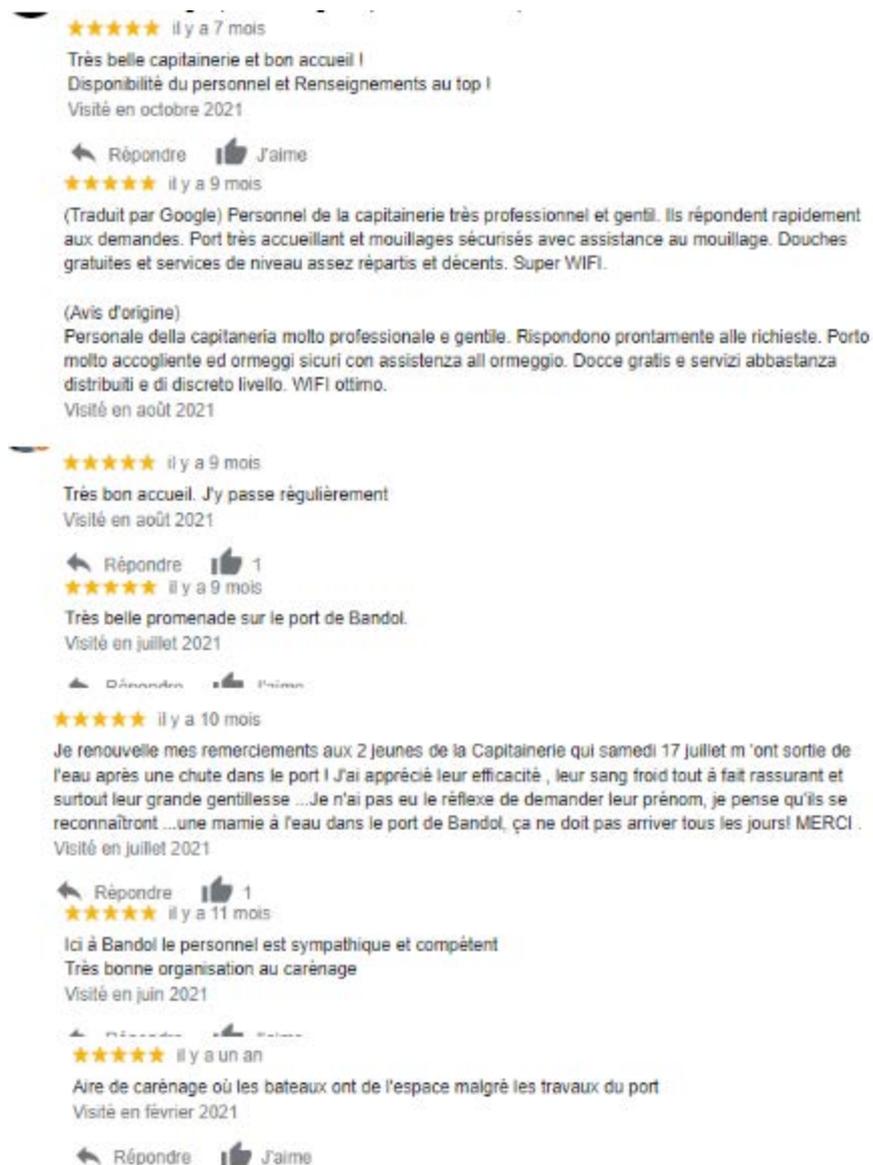
Le nombre d'avis déposés est assez faible mais tout de même bien plus important que le nombre de messages inscrits dans le registre existant à cet effet en capitainerie.



80% de ces avis sont classés en 4\* et plus et 50% le sont en 5\*.

Avis	★	★ ★	★ ★ ★	★ ★ ★ ★	★ ★ ★ ★ ★	
2022	2					82
2021			1	2	11	4
2020	1			4	3	14
2019	2		2	9	8	21
2018	1		2	2	9	14
2017	4		2	6	6	18
2016				2	1	3

Ci-après les avis rédigés par les usagers ayant souhaité déposer un avis en 2021:



### V-3.2. Le nombre d'utilisateurs inscrits sur la liste d'attente

Le nombre d'utilisateurs inscrits sur la liste d'attente pour l'obtention d'une autorisation annuelle d'amarrage a diminué en 2021.

Année	Nombre d'utilisateurs inscrits sur la liste d'attente
2021	549
2020	625
2019	605
2018	507
2017	517
2016	531
2015	535
2014	463
2013	512
2012	460

Les efforts menés par la SOGEBEA sur les bateaux ventouses ou abandonnés ont permis pour la première fois depuis de nombreuses années de proposer l'attribution de nouvelles autorisations annuelles d'amarrage à des plaisanciers inscrits de longue date sur la liste d'attente.

Ainsi, la commission d'attribution des autorisations d'amarrage a décidé en mai 2021 de proposer une autorisation d'amarrage à 15 plaisanciers dont 13 inscrits de longue date sur la liste d'attente (avant l'année 2000) et 2 déjà titulaires d'une autorisation d'amarrage mais inscrits en attente d'un poste de dimension supérieure. A une exception près, ces autorisations d'amarrage devaient prendre effet au 1er octobre 2021.

Sur les 13 plaisanciers de la liste d'attente, 8 ont donné immédiatement une suite favorable et sont donc accueillis dans le port public depuis le 1er octobre 2021 au titre d'une autorisation annuelle d'amarrage. 4 plaisanciers ont émis le souhait de ne pas bénéficier de l'autorisation d'amarrage qui leur était accordée en attendant une prochaine proposition et 1 plaisancier a renoncé définitivement.

La liste d'attente créée le 12 octobre 2021 pour les plaisanciers désireux d'obtenir une des garanties d'usage commercialisée par la SOGEBEA a recueilli jusqu'à 563 inscriptions entre son ouverture et le 31 décembre 2021.

Des attributions ont eu lieu dès la fin du mois de décembre 2021 et de nouveau au 1er trimestre 2022. La liste d'attente sera arrêtée et publiée (dans sa version anonymisée) à l'issue d'une dernière vague d'attribution qui est soumise à la commission d'attribution des autorisations d'amarrage dans les derniers jours du mois de mai 2022.

Conformément à ce que prévoit l'article 17.2 de la convention de quasi-régie :

*“la liste d'attente est mise à jour chaque année et arrêtée au plus tard au 30 juin de chaque année”*

### **V-3.3. Le nombre de créances irrécouvrables, les contentieux en cours avec des usagers**

#### V-3.3.1 Créances irrécouvrables

Le nombre de créances douteuses est en forte diminution depuis 2019, il reste assez stable entre 2020 et 2021.

La légère baisse entraîne une reprise nette sur provision d'environ 1.500 euros.

Les créances non recouvrées sont en grande partie des créances anciennes (89% de créances ayant plus d'un an).

Des procédures systématisées de relance et de mise en demeure ont progressivement été déployées entre 2019 et 2021 et permettent aujourd'hui de limiter le nombre de nouveaux créanciers. Pour les cas les plus complexes, la SOGEBEA a recours à la plateforme en ligne de recouvrement des Huissiers de Justice (Credicys) qui traite actuellement 8 dossiers de recouvrement contentieux.

#### V-3.3.2 Contentieux avec des usagers

S'agissant particulièrement des contentieux en cours avec des usagers, la Sogeba a eu à connaître sur l'année 2021 des contentieux de trois ordres :

- des recours de plein contentieux occasionnés par les procédures d'appels à candidature mises en oeuvre pour l'attribution des AOT professionnelles à la fin de l'année 2019

Pour mémoire,

- par un recours de plein contentieux introduit le 5 février 2020, un professionnel demandait au tribunal administratif l'annulation de la décision de non-renouvellement de l'AOT dont il bénéficiait pour deux postes d'amarrage.

**Une ordonnance de rejet pour cause d'irrecevabilité avait été rendue dès le 24 avril 2020.**

En 2021 :

- par un recours de plein contentieux introduit le 26 janvier 2020, un candidat non retenu demandait au tribunal administratif l'annulation de l'attribution d'une AOT à l'attributaire retenu par la commission d'appels d'offre de la Sogeba.

**Une ordonnance de rejet pour cause d'irrecevabilité a été rendue le 8 avril 2021 en faveur de la Sogeba.**

- par un recours de plein contentieux introduit le 18 février 2020, un candidat non retenu demandait au tribunal administratif l'annulation de l'attribution d'une AOT à l'attributaire retenu par la commission d'appels d'offre de la Sogeba. Les parties ont produit les mémoires en défense et en réplique. Ce recours a fait l'objet d'une audience au Tribunal administratif le 28 avril 2022.

**Une ordonnance de rejet de la requête du requérant a été rendue le 12 mai 2022 en faveur de la Sogeba**

- par un recours de plein contentieux introduit le 10 février 2020, un candidat non retenu demandait au tribunal administratif l'annulation de l'attribution d'une AOT à l'attributaire retenu par la commission d'appels d'offre de la Sogeba. Les parties ont produit les mémoires en défense et en réplique. Ce recours a fait l'objet d'une audience au Tribunal administratif le 24 mars 2022.

**Une ordonnance de rejet de la requête du requérant a été rendue le 12 mai 2022 en faveur de la Sogeba. Le requérant a été condamné à verser la somme de 1.500 euros à la SOGEBE au titre de l'article L.761-1 du code de justice administrative.**

L'ensemble des contentieux formés à l'occasion de la mise en oeuvre de la procédure d'appels à candidature pour l'attribution des AOT professionnelles du port sont donc tous purgés. L'ensemble des décisions rendues par le Tribunal Administratif l'ont été en faveur de la SOGEBE et permettent de valider les mécanismes mis en oeuvre par la SOGEBE pour se mettre en conformité avec les dispositions de l'ordonnance 2017-562.

- des contentieux avec des usagers du port liés à la gestion du port public

Pour mémoire,

- par un recours en référé introduit le 20 février 2020, un usager du port public demandait au tribunal administratif la suspension de la décision de résiliation de son autorisation annuelle d'amarrage qui lui avait été signifiée par la Sogeba.

**Par une ordonnance rendue le 9 mars 2020, le tribunal administratif a ordonné la suspension de la décision de résiliation et la reprise temporaire des relations contractuelles.**

- Par un recours de plein contentieux introduit également le 20 février 2020, le même usager du port public demande au tribunal administratif de prononcer l'annulation de la décision de résiliation de son autorisation annuelle d'amarrage et la reprise des relations contractuelles. Les parties ont produit de nombreux mémoires en défense et en réplique.

Un des co-réquérent étant décédé, la SOGEBA a demandé un non-lieu à statuer.

Ce recours a fait l'objet d'une audience au Tribunal administratif le 24 février 2022.

A l'issue de cette audience, la partie adverse a produit de nouveaux éléments qu'elle n'avait jamais produits auparavant dans la procédure.

Compte tenu de ces nouveaux éléments, une nouvelle audience au Tribunal administratif a eu lieu le 28 avril 2022.

**Une ordonnance a été rendue le 12 mai 2022 ordonnant le non-lieu à statuer.**

## VI.- Conclusion

Le niveau de chiffre d'affaires global de la quasi-régie en 2021 est en très net progrès (+18%) par rapport à 2020 et frôle maintenant 4.000.000 d'euros HT.

Les activités PORT PUBLIC et CARBURANT dégagent des résultats positifs après plusieurs exercices déficitaires et sont portées par une activité estivale battant des records.

Les nets progrès enregistrés sur l'exploitation de l'activité CARÉNAGE sont eux aussi encourageants.

L'année 2020 n'avait pas épargné le port de Bandol. L'attractivité de la ville avait permis de générer une activité estivale bienvenue pour permettre d'amortir les effets des décisions fortes d'exonération prises pour soutenir les professionnels du port dans cette période compliquée.

De nombreux dossiers et chantiers initiés en 2020 se sont concrétisés pour les plaisanciers et l'ensemble des usagers du port en 2021.

Les données comptables montrent clairement que l'année 2021 est une année de reprise et de consolidation des bons fondamentaux de l'activité du port.

L'année 2021 a également été une année chargée en projets. Outre la mise au point de la nouvelle convention de quasi-régie, d'importantes avancées ont eu lieu sur des dossiers stratégiques et structurants pour le développement du port.

Les premières étapes significatives ont été réalisées pour le lancement du programme ambitieux de modernisation du port.

La SOGEBE est maintenant pleinement engagée dans la commercialisation des garanties d'usage visant à lever les fonds nécessaires au financement des premiers gros chantiers (démolition de l'ancienne panne amodiée et de la panne touristique, construction de nouvelles pannes, reconfiguration de la station d'avitaillement).

Les services de la SOGEBE travaillent avec les bureaux d'étude désignés pour assurer les maîtrises d'œuvre de ces différents chantiers, en particulier pour faire avancer les demandes d'autorisations environnementales nécessaires au lancement des travaux.

Les missions incombant à la SOGEBE ont également été accrues. C'est dans ce sens que la SOGEBE continuera de se structurer et de renforcer ses équipes avec l'arrivée prévue en 2022 d'un directeur technique.

Les paramètres économiques et comptables ont été modifiés assez profondément (périmètre, obligations à la charge de la Sogeba) par l'adoption de la nouvelle convention de quasi-régie au 4ème trimestre 2021 sans que cela n'impacte de manière très significative les comptes 2021.

Cet impact sera plus notable sur les comptes 2022.

VII.- Annexes

VII.-1. Annexe 1 : Soldes intermédiaires de gestion au 31/12/2021 par activité

SIG GLOBAL ARRÊTÉ AU :	31/12/xxxx		2021		2020		2021		2020		2021		2020		2021		2020	
	Realisé	Budget	Realisé	Budget	Realisé	Budget	CARENAGE	Budget	CARENAGE	Budget	Realisé	Budget	Realisé	Budget	QUASIRÉGIE	Budget	Realisé	Budget
VENTES DE MARCHANDISES + PRODUCTION	2 676 285	2 515 320	2 347 997	2 347 997	404 123	313 900		297 467	297 467	906 013	765 000	733 134	3 986 421	3 584 220	3 378 598			
+ VENTES MARCHANDISES	863	2 160	2 278	(780)						904 263	765 000	733 134	905 125	767 160	735 412			
- COUT D'ACHAT DES MARCHANDISES VENDUES	696	(6 500)	(780)							(734 278)	(619 063)	(595 197)	(733 712)	(624 663)	(595 197)			
MARGE COMMERCIALE	1 429	(3 340)	1 498							169 984	145 937	137 936	171 413	142 597	139 435			
+ PRODUCTION VENDUE	2 676 422	2 513 160	2 345 719		404 123	313 900		297 467	297 467	1 750	1 750	1 750	3 081 296	2 827 060	2 643 186			
PRODUCTION DE L'EXERCICE	2 675 422	2 513 160	2 345 719		404 123	313 900		297 467	297 467	1 750	1 750	1 750	3 081 296	2 827 060	2 643 186			
- SOUS-TRAITANCE DE L'EXERCICE	2 675 422	2 513 160	2 345 719		404 123	313 900		297 467	297 467	1 750	1 750	1 750	3 081 296	2 827 060	2 643 186			
MARGE BRUTE DE PRODUCTION	2 676 851	2 509 820	2 347 217		404 123	313 900		297 467	297 467	1 717 344	1 45 937	1 37 936	3 252 709	2 969 657	2 782 620			
MARGE BRUTE GLOBALE	(676 597)	(674 190)	(613 642)		(98 289)	(98 600)		(90 598)	(90 598)	(26 490)	(32 720)	(26 377)	(801 775)	(805 610)	(730 616)			
- AUTRES ACHATS + CHARGES EXTERNES	1 999 854	1 835 630	1 733 575		305 836	215 300		206 870	206 870	145 244	113 217	111 560	2 450 934	2 164 147	2 052 005			
VALEUR AJOUTÉE			75 649															
+ SUBVENTIONS D'EXPLOITATION																		
- IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILÉS	(372 249)	(376 000)	(376 545)		(26 042)	(22 680)		(22 059)	(22 059)	(3 903)	(4 152)	(3 971)	(401 194)	(401 832)	(401 675)			
- SALAIRES DU PERSONNEL	(698 172)	(657 730)	(609 056)		(178 739)	(182 650)		(174 785)	(174 785)	(7 967)	(11 840)	(11 319)	(784 871)	(752 220)	(795 159)			
- CHARGES SOCIALES DU PERSONNEL	(280 945)	(247 120)	(246 770)		(82 475)	(83 745)		(76 622)	(76 622)	(3 629)	(4 840)	(4 502)	(347 050)	(335 705)	(327 895)			
EXCÉDENT BRUT D'EXPLOITATION	768 488	655 780	577 854		19 586	(73 775)		(66 596)	(66 596)	129 745	92 385	91 766	917 819	674 390	603 026			
+ AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	144		220							53		32	197		253			
- AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	(426 537)	(517 580)	(573 074)		(64 383)	(64 680)		(71 235)	(71 235)	(27 152)	(30 120)	(31 412)	(517 072)	(612 360)	(675 720)			
+ REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS, TRANSFERTS DE CHARGES	9 374		42 012		3 861			2 473				12 643	13 235		57 028			
- DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	(143 926)	(17 400)	(57 098)		(62 179)	(7 280)		(9 316)	(9 316)	(16 913)	(20 400)	(13 303)	(223 021)	(46 060)	(79 719)			
- DOTATIONS AUX PROVISIONS	(157 108)	(101 900)	(112 129)		(322)			(3 920)					(157 430)	(101 900)	(116 049)			
RESULTAT D'EXPLOITATION	51 434	18 920	(122 214)		(103 437)	(145 715)		(148 597)	(148 597)	85 732	41 865	59 629	33 729	(84 930)	(211 182)			
+ QUOTES PARTS SUR OPERATIONS EN COMMUN																		
+ PRODUITS FINANCIERS	9 243	6 000	9 488										9 243	6 000	9 488			
- CHARGES FINANCIERES	60 676	24 920	(112 727)		(103 437)	(145 715)		(148 597)	(148 597)	85 732	41 865	59 629	42 971	(78 930)	(201 694)			
RESULTAT COURANT	11 498	4 166	4 166		(970)			(90)					11 498	(10 000)	(34 982)			
+ PRODUITS EXCEPTIONNELS	(14 926)	(10 000)	(21 529)		(970)			(90)					(15 898)	(10 000)	(34 982)			
- CHARGES EXCEPTIONNELLES	(3 430)	(10 000)	(17 363)		(970)			(90)					(4 400)	(10 000)	(30 816)			
RESULTAT EXCEPTIONNEL	66 032	14 920	(130 089)		(104 407)	(145 715)		(148 687)	(148 687)	80 919	41 865	46 266	42 544	(88 930)	(232 510)			
RESULTAT DE L'EXERCICE	66 032	14 920	(130 089)		(104 407)	(145 715)		(148 687)	(148 687)	80 919	41 865	46 266	42 544	(88 930)	(232 510)			
+ Dot. Amortiss., dépréc., provisions	301 036	119 300	169 226		62 501	7 260		13 236		16 913	20 400	12 303	360 450	146 960	195 786			
- Repr. Amortiss., dépréc., provisions	(7 624)		(40 712)		(961)			(2 473)				(12 543)	(6 595)		(55 728)			
- Résultat sur cession d'élément d'actif																		
- Subvention d'intérêt rattachée au résultat																		
CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT	359 444	134 220	(1 574)		(42 867)	(138 455)		(137 921)	(137 921)	97 833	62 265	47 025	414 409	58 030	(92 470)			

## VII.-2. Annexe 2 : Inventaire des biens de retours

ID	Nom	MO	concession	Biens de retour	Quantité	Unités	Date réhabilitation	Durée de vie	Date de renouvellement prévisible	Valeur unitaire d'apport	Total valeur d'apport	Renouvelable	Valeur unitaire de renouvellement	Total valeur renouvellement	Modalités renouvellement	Durée restant avant renouvellement
OP02	Panne Grande Lette	Ville de Bandoi	Sogiba	Portons forains (encus organes d'arrimage et de sécurité & mouillages)	225	M	1985	60	2 045	2 850,00	642 240,00	Non				
OP02	Panne Grande Lette	Ville de Bandoi	Sogiba	Bornes portuaires	23	U	inconnu	20	2030	1 500,00	34 500,00	Oui	1 764,00	40 572,00	Sogiba	8
OP03	Panne Touristique	Ville de Bandoi	Sogiba	Porton béton (encus organes d'arrimage et de sécurité & mouillages)	90	M	inconnu	45	2022	2 560,00	230 400,00	Oui	6 000,00	540 000,00	Garantie Usage	Non Renouvelable
OP03	Panne Touristique	Ville de Bandoi	Sogiba	Portons forains (encus organes d'arrimage et de sécurité & mouillages)	30	M	inconnu	50	2022	2 850,00	258 500,00	Oui	6 000,00	540 000,00	Garantie Usage	Non Renouvelable
OP03	Panne Touristique	Ville de Bandoi	Sogiba	Bornes portuaires	22	U	inconnu	20	2022	1 500,00	33 000,00	Oui	1 764,00	38 896,00	Garantie Usage	Non Renouvelable
OP04	Quai du stade (quai ouest)	Ville de Bandoi	Sogiba	Quai plein (encus organes d'arrimage & mouillages)	184	M	2021	75	2 096	7 238,00	1 329 982,00	Non				
OP04	Quai du stade (quai ouest)	Ville de Bandoi	Sogiba	Bornes portuaires	3	U	2021	20	2 641	1 764,00	5 282,00	Non				
OP05	Panne A	Ville de Bandoi	Sogiba	Portons forains (encus organes d'arrimage et de sécurité & mouillages)	117	M	2019	40	2 039	3 972,00	464 164,00	Oui	1 764,00	20 384,16		
OP05	Panne A	Ville de Bandoi	Sogiba	Bornes portuaires	24	U	2019	20	2 039	1 224,34	29 344,16	Oui	1 764,00	42 336,00	Sogiba	17
OP05	Panne B	Ville de Bandoi	Sogiba	Portons forains (encus organes d'arrimage et de sécurité & mouillages)	137	M	2019	40	2 039	3 972,00	544 164,00	Non				
OP05	Panne B	Ville de Bandoi	Sogiba	Bornes portuaires	23	U	2019	20	2 039	1 224,34	28 159,82	Oui	1 764,00	40 572,00	Sogiba	17
OP06	Panne C	Ville de Bandoi	Sogiba	Portons forains (encus organes d'arrimage et de sécurité & mouillages)	130	M	2012	40	2 052	2 890,00	370 500,00	Non				
OP07	Panne C	Ville de Bandoi	Sogiba	Bornes portuaires	15	U	2012	20	2 032	1 500,00	22 500,00	Oui	1 764,00	26 400,00	Sogiba	10
OP08	Panne D	Ville de Bandoi	Sogiba	Portons forains (encus organes d'arrimage et de sécurité & mouillages)	130	M	2012	40	2 052	2 850,00	370 500,00	Non				
OP08	Panne D	Ville de Bandoi	Sogiba	Bornes portuaires	15	U	2012	20	2 032	1 500,00	22 500,00	Oui	1 764,00	26 400,00	Sogiba	10
OP09	Quai d'honneur	Ville de Bandoi	Sogiba	Quai plein (encus organes d'arrimage & mouillages)	640	M	1977	20	1 997	2 560,00	1 638 400,00	Oui	7 228,00	4 625 920,00	Garantie Usage	Non Renouvelable
OP09	Quai d'honneur	Ville de Bandoi	Sogiba	Bornes portuaires	25	U	inconnu	20	2030	1 500,00	37 500,00	Oui	1 764,00	44 100,00	Sogiba	8
OP09	Quai d'honneur partie Est	Ville de Bandoi	Sogiba	Bornes portuaires	21	U	2021	20	2 041	1 764,00	37 044,00	Non				
OP09	Quai d'honneur partie Est	Ville de Bandoi	Sogiba	Bornes portuaires	1	U	2021	20	2 041	892,00	892,00	Oui				
OP09	Quai d'honneur	Ville de Bandoi	Sogiba	Dispositifs de collecte et d'évacuation des eaux pluviales	2	U	inconnu	45	2030			Oui				
OP10	Embarcadere	Ville de Bandoi	Sogiba	Porton béton (encus organes d'arrimage et de sécurité & mouillages)	23	M	1977	60	2 037	3 780,00	86 940,00	Oui	6 000,00	138 000,00	Sogiba	15
OP11	Panne d'arches centrale	Ville de Bandoi	Sogiba	Porton béton (encus organes d'arrimage et de sécurité & mouillages)	220	M	1976	45	2 021	2 560,00	561 300,00	Oui	6 000,00	1 320 000,00	Garantie Usage	Non Renouvelable
OP11	Panne d'arches centrale	Ville de Bandoi	Sogiba	Bornes portuaires	5	U	1976	20	1 996	1 022,00	5 110,00	Oui	1 764,00	8 820,00	Garantie Usage	Non Renouvelable
OP12	Panne I	Ville de Bandoi	Sogiba	Porton béton (encus organes d'arrimage et de sécurité & mouillages)	51	M	1976	45	2 021	2 560,00	130 560,00	Oui	6 000,00	306 000,00	Garantie Usage	Non Renouvelable
OP12	Panne I	Ville de Bandoi	Sogiba	Bornes portuaires	8	U	1976	20	1 996	1 022,00	8 176,00	Oui	1 764,00	14 112,00	Garantie Usage	Non Renouvelable
OP13	Panne II	Ville de Bandoi	Sogiba	Porton béton (encus organes d'arrimage et de sécurité & mouillages)	51	M	1976	45	2 021	2 560,00	130 560,00	Oui	6 000,00	306 000,00	Garantie Usage	Non Renouvelable
OP13	Panne II	Ville de Bandoi	Sogiba	Bornes portuaires	9	U	1976	20	1 996	1 022,00	9 198,00	Oui	1 764,00	15 876,00	Garantie Usage	Non Renouvelable
OP14	Panne III	Ville de Bandoi	Sogiba	Porton béton (encus organes d'arrimage et de sécurité & mouillages)	51	M	1976	45	2 021	2 560,00	130 560,00	Oui	6 000,00	306 000,00	Garantie Usage	Non Renouvelable
OP14	Panne III	Ville de Bandoi	Sogiba	Bornes portuaires	9	U	1976	20	1 996	1 022,00	9 198,00	Oui	1 764,00	15 876,00	Garantie Usage	Non Renouvelable
OP15	Panne IV	Ville de Bandoi	Sogiba	Porton béton (encus organes d'arrimage et de sécurité & mouillages)	51	M	1976	45	2 021	2 560,00	130 560,00	Oui	6 000,00	306 000,00	Garantie Usage	Non Renouvelable
OP15	Panne IV	Ville de Bandoi	Sogiba	Bornes portuaires	9	U	1976	20	1 996	1 022,00	9 198,00	Oui	1 764,00	15 876,00	Garantie Usage	Non Renouvelable
OP16	Panne V	Ville de Bandoi	Sogiba	Porton béton (encus organes d'arrimage et de sécurité & mouillages)	51	M	1976	45	2 021	2 560,00	130 560,00	Oui	6 000,00	306 000,00	Garantie Usage	Non Renouvelable
OP16	Panne V	Ville de Bandoi	Sogiba	Bornes portuaires	9	U	1976	20	1 996	1 022,00	9 198,00	Oui	1 764,00	15 876,00	Garantie Usage	Non Renouvelable
OP17	Panne VI	Ville de Bandoi	Sogiba	Porton béton (encus organes d'arrimage et de sécurité & mouillages)	64	M	1976	45	2 021	2 560,00	163 840,00	Oui	6 000,00	384 000,00	Garantie Usage	Non Renouvelable
OP17	Panne VI	Ville de Bandoi	Sogiba	Bornes portuaires	9	U	1976	20	1 996	1 022,00	9 198,00	Oui	1 764,00	15 876,00	Garantie Usage	Non Renouvelable
OP18	Panne VII	Ville de Bandoi	Sogiba	Porton béton (encus organes d'arrimage et de sécurité & mouillages)	77	M	1976	45	2 021	2 560,00	198 840,00	Oui	6 000,00	459 000,00	Garantie Usage	Non Renouvelable
OP18	Panne VII	Ville de Bandoi	Sogiba	Bornes portuaires	10	U	1976	20	1 996	1 022,00	10 220,00	Oui	1 764,00	17 640,00	Garantie Usage	Non Renouvelable

## INVENTAIRE DES BIENS DE RETOURS

ID	Nom	MO	concession	Bilan de retour	Quantités	Unités	Date rétrocession	Durée de vie	Date de renouvellement prévisible	Valeur unitaire d'appoint	Total valeur d'appoint	Renouvelable	Valeur unitaire de renouvellement	Total valeur renouvellement	Modalités renouvellement	Durée restant avant renouvellement
OP19	Panne VIII	Ville de Bandoi	Sogiba	Porton béton (inclus organe d'amarrage et de sécurité & mouillages)	89	M	1976	45	2 021	2 560,00	227 840,00	Oui	6 000,00	534 000,00	Garantie Usage	Non Renouvelable
OP19	Panne VIII	Ville de Bandoi	Sogiba	Bornes portuaires	16	U	1976	20	1 996	1 022,00	16 352,00	Oui	1 764,00	28 224,00	Garantie Usage	Non Renouvelable
OP20	Panne IX	Ville de Bandoi	Sogiba	Porton béton (inclus organe d'amarrage et de sécurité & mouillages)	89	M	1976	45	2 021	2 560,00	227 840,00	Oui	6 000,00	534 000,00	Garantie Usage	Non Renouvelable
OP20	Panne IX	Ville de Bandoi	Sogiba	Bornes portuaires	13	U	1976	20	1 996	1 022,00	13 286,00	Oui	1 764,00	22 932,00	Garantie Usage	Non Renouvelable
OP21	Panne X	Ville de Bandoi	Sogiba	Porton béton (inclus organe d'amarrage et de sécurité & mouillages)	89	M	1976	45	2 021	2 560,00	227 840,00	Oui	6 000,00	534 000,00	Garantie Usage	Non Renouvelable
OP21	Panne X	Ville de Bandoi	Sogiba	Bornes portuaires	16	U	1976	20	1 996	1 022,00	16 352,00	Oui	1 764,00	28 224,00	Garantie Usage	Non Renouvelable
OP22	Panne d'ricks Et	Ville de Bandoi	Sogiba	Portons Fortans (inclus organes d'amarrage et de sécurité & mouillages)	159	M	1997	40	2 037	2 850,00	452 580,00	Oui	6 000,00	912 800,00	Sogiba	Non Renouvelable
OP23	Panne E	Ville de Bandoi	Sogiba	Portons Fortans (inclus organes d'amarrage et de sécurité & mouillages)	96	M	1997	40	2 037	2 850,00	274 176,00	Oui	6 000,00	577 200,00	Sogiba	15
OP23	Panne E	Ville de Bandoi	Sogiba	Bornes portuaires	17	U	2021	20	2 041	1 764,00	29 988,00	Non			Sogiba	Non renouvelable
OP23	Panne E	Ville de Bandoi	Sogiba	Bornes portuaires	1	U	2021	20	2 041	892,00	892,00	Non			Sogiba	Non renouvelable
OP24	Panne F	Ville de Bandoi	Sogiba	Portons Fortans (inclus organes d'amarrage et de sécurité & mouillages)	35	M	1997	40	2 037	2 850,00	100 320,00	Oui	6 000,00	211 200,00	Sogiba	15
OP24	Panne F	Ville de Bandoi	Sogiba	Bornes portuaires	7	U	2021	20	2 041	1 764,00	12 348,00	Non			Sogiba	Non renouvelable
OP25	Panne G	Ville de Bandoi	Sogiba	Portons Fortans (inclus organes d'amarrage et de sécurité & mouillages)	114	M	1997	40	2 037	2 850,00	325 470,00	Oui	6 000,00	885 200,00	Sogiba	15
OP25	Panne G	Ville de Bandoi	Sogiba	Bornes portuaires	18	U	2021	20	2 041	1 764,00	31 752,00	Non			Sogiba	Non renouvelable
OP25	Panne G	Ville de Bandoi	Sogiba	Bornes portuaires	1	U	2021	20	2 041	892,00	892,00	Non			Sogiba	Non renouvelable
OP26	Panne H	Ville de Bandoi	Sogiba	Portons Fortans (inclus organes d'amarrage et de sécurité & mouillages)	65	M	1997	40	2 037	2 850,00	185 820,00	Oui	6 000,00	391 200,00	Sogiba	15
OP26	Panne H	Ville de Bandoi	Sogiba	Bornes portuaires	10	U	2021	20	2 041	1 764,00	17 640,00	Non			Sogiba	Non renouvelable
OP27	Panne I	Ville de Bandoi	Sogiba	Portons Fortans (inclus organes d'amarrage et de sécurité & mouillages)	114	M	1997	40	2 037	2 850,00	325 470,00	Oui	6 000,00	885 200,00	Sogiba	15
OP27	Panne I	Ville de Bandoi	Sogiba	Bornes portuaires	15	U	2021	20	2 041	1 764,00	26 460,00	Non			Sogiba	Non renouvelable
OP27	Panne I	Ville de Bandoi	Sogiba	Bornes portuaires	1	U	2021	20	2 041	892,00	892,00	Non			Sogiba	Non renouvelable
OP28	Panne J	Ville de Bandoi	Sogiba	Portons Fortans (inclus organes d'amarrage et de sécurité & mouillages)	72	M	1997	40	2 037	2 850,00	205 770,00	Oui	6 000,00	433 200,00	Sogiba	15
OP28	Panne J	Ville de Bandoi	Sogiba	Bornes portuaires	8	U	2021	20	2 041	1 764,00	14 112,00	Non			Sogiba	Non renouvelable
OP29	Panne K	Ville de Bandoi	Sogiba	Portons Fortans (inclus organes d'amarrage et de sécurité & mouillages)	114	M	1997	40	2 037	2 850,00	325 470,00	Oui	6 000,00	885 200,00	Sogiba	15
OP29	Panne K	Ville de Bandoi	Sogiba	Bornes portuaires	14	U	2021	20	2 041	1 764,00	24 696,00	Non			Sogiba	Non renouvelable
OP29	Panne K	Ville de Bandoi	Sogiba	Bornes portuaires	1	U	2021	20	2 041	892,00	892,00	Non			Sogiba	Non renouvelable
OP30	Quai parking	Ville de Bandoi	Sogiba	Quai plein (inclus organe d'amarrage et de sécurité & mouillages)	177	M	1986	75	2 061	2 560,00	453 120,00	Non			Sogiba	Non renouvelable
OP30	Quai parking	Ville de Bandoi	Sogiba	Bornes portuaires	8	U	enconu	20	2 030	1 500,00	12 000,00	Oui	1 764,00	14 112,00	Sogiba	8
OP31	Quai de levage	Ville de Bandoi	Sogiba	Quai plein (inclus organe d'amarrage et de sécurité & mouillages)	50	M	1973	60	2 033	2 560,00	127 230,00	Oui	7 228,00	359 216,00	Sogiba	11
OP32	Aire de carénage	Ville de Bandoi	Sogiba	Chantier naval	5 000	M²	1973	60	2 033	158,40	792 000,00	Oui	250,00	1 290 000,00	Sogiba	11

INVENTAIRE DES BIENS DE RETOURS

ID	Nom	MO	concession	Bien de retour	Quantité	Unités	Date réalisation	Durée de vie	Date de renouvellement prévisible	Valeur unitaire d'apport	Total valeur d'apport	Renouvelable	Valeur unitaire de renouvellement	Total valeur renouvellement	Modalités renouvellement	Durée restant avant renouvellement
OP32	Aire de ceinture	Ville de Bandoi	Sogeha	Bungalows 25 m²	5	U	2013	20	2 033	42 500,00	212 500,00	Oui	50 000,00	250 000,00	Sogeha	11
OP32	Aire de ceinture	Ville de Bandoi	Sogeha	Bungalows 50 m²	3	U	2013	20	2 033	85 000,00	255 000,00	Oui	100 000,00	300 000,00	Sogeha	11
OP32	Aire de ceinture	Ville de Bandoi	Sogeha	Bungalows 75 m²	1	U	2013	20	2 033	127 500,00	127 500,00	Oui	150 000,00	150 000,00	Sogeha	11
OP32	Aire de ceinture	Ville de Bandoi	Sogeha	Travail	1	U	2010	20	1 090	223 970,00	223 970,00	Oui	263 263,00	263 263,00	Sogeha	8
OP32	Aire de ceinture	Ville de Bandoi	Sogeha	Grue Mobile	1	U	2018	20	2 038	146 948,00	146 948,00	Oui	146 948,00	146 948,00	Sogeha	16
OP32	Aire de ceinture	Ville de Bandoi	Sogeha	Bornes portatives	10	U	2008	20	2 028	1 500,00	15 000,00	Oui	1 764,00	17 640,00	Sogeha	6
OP32	Aire de ceinture	Ville de Bandoi	Sogeha	Becs bateaux moteur	20	U	2018	20	2 038	519,50	10 390,00	Oui	489,15	9 783,00	Sogeha	16
OP32	Aire de ceinture	Ville de Bandoi	Sogeha	Becs voliers	23	U	2016	20	2 036	895,17	20 611,91	Oui	1 230,95	28 311,55	Sogeha	14
OP33	Qual Capitalisme	Ville de Bandoi	Sogeha	Qual plein inclus organes d'arrimage et de sécurité & mouillages	100	M	1973	75	2 048	2 560,00	256 000,00	Non			Sogeha	Non renouvelable
OP33	Qual Capitalisme	Ville de Bandoi	Sogeha	Bornes portatives	5	U	2021	20	2 041	1 764,00	8 820,00	Non			Sogeha	Non renouvelable
OP33	Qual Capitalisme	Ville de Bandoi	Sogeha	Bornes S05	1	U	2021	20	2 041	892,00	892,00	Non			Sogeha	Non renouvelable
OP33	Qual Capitalisme	Ville de Bandoi	Sogeha	Pompes eaux grises	1	U	2011	20	2 031	18 988,00	18 988,00	Oui	19 000,00	19 000,00	Sogeha	9
OP33	Qual Capitalisme	Ville de Bandoi	Sogeha	Pompes eaux noires	1	U	2012	20	2 032	8 900,00	8 900,00	Oui	9 000,00	9 000,00	Sogeha	10
OP34	Ponton d'accueil	Ville de Bandoi	Sogeha	Pontons béton inclus organes d'arrimage et de sécurité & mouillages	19	M	1977	60	2 037	2 560,00	48 640,00	Oui	6 000,00	114 000,00	Sogeha	15
OP35	Ponton Carburant	Ville de Bandoi	Sogeha	Cuves immergées 40 m³	2	U	2006	27	2 033	94 500,00	189 000,00	Oui	150 000,00	300 000,00	Sogeha	11
OP35	Ponton Carburant	Ville de Bandoi	Sogeha	Cuves immergées 20 m³	2	U	2006	27	2 033	47 250,00	94 500,00	Oui	50 000,00	100 000,00	Sogeha	11
OP35	Ponton Carburant	Ville de Bandoi	Sogeha	Distributeurs carburant	6	U	inconnu	20	2 030	90 460,00	542 760,00	Oui			Garantie Usage	Non Renouvelable
OP36	Capitainerie	Ville de Bandoi	Sogeha	Bâtiment	1	U	2021	50	2 071	1 668 550,00	1 668 550,00	Non			Ville de Bandoi	Non renouvelable
OP38	Mouillage des pannes	Ville de Bandoi	Sogeha	Mouillages		M	inconnu	10	2 030						Marché annuel	Non renouvelable
OP39	Fond	Ville de Bandoi	Sogeha	Fonds		M²	inconnu	20	2 030						Provision annuelle	Non renouvelable
OP41	Réseaux électricité et transport	Ville de Bandoi	Sogeha	Réseaux distributions électriques			inconnu	20	2 030						Ville de Bandoi	Non renouvelable
OP44	Sanitaires	Ville de Bandoi	Sogeha	Sanitaires Ouest	1	U	inconnu	50	2 030	49 100,00	49 100,00	Oui	25 000,00	25 000,00	Garantie Usage	Non renouvelable
OP44	Sanitaires	Ville de Bandoi	Sogeha	Sanitaires OT	1	U	inconnu	50	2 030	49 100,00	49 100,00	Oui	25 000,00	25 000,00	Sogeha	8
OP44	Sanitaires	Ville de Bandoi	Sogeha	Sanitaires capitainerie	1	U	2021	50	2 071	49 100,00	49 100,00	Non			Sogeha	Non renouvelable
OP45	Parking	Ville de Bandoi	Sogeha	Parking	550	M²	2019	45	2 064	120,00	66 000,00	Non			Sogeha	Non renouvelable
OP46	Qual Profilomnie Fluitant	Ville de Bandoi	Sogeha	Portons flottants (inclus organes d'arrimage et de sécurité & mouillages)	50	M	inconnu	40	2 030	2 850,00	142 500,00	Oui	6 000,00	300 000,00	Sogeha	8
OP46	Qual Profilomnie Fluitant	Ville de Bandoi	Sogeha	Bornes portatives	3	U	2021	20	2 041	1 764,00	5 292,00	Non			Sogeha	Non renouvelable
OP49	Ponton Capitalisme (PCA)	Ville de Bandoi	Sogeha	Portons flottants (inclus organes d'arrimage et de sécurité & mouillages)	28	M	inconnu	40	2 030	2 850,00	79 800,00	Oui	6 000,00	168 000,00	Sogeha	8
OP49	Ponton Capitalisme (PCA)	Ville de Bandoi	Sogeha	Bornes portatives	1	U	2021	20	2 041	1 764,00	1 764,00	Non			Sogeha	Non renouvelable
OPXX	Parking Pêcheurs	Ville de Bandoi	Sogeha	Parking		M²						Non			Sogeha	Non renouvelable
OPXX	Parking Forain	Ville de Bandoi	Sogeha	Parking		M²						Non			Sogeha	Non renouvelable
OPXX	Parking du stade	Ville de Bandoi	Sogeha	Parking		M²						Non			Garantie Usage	Non renouvelable

### VII.-3. Annexe 3 : Inventaire des biens de reprise

N°Immo	Compte	Date	Libellé	Qté restante	Valeur achat	VNC
B21000	2051000000	11/10/2012	LOGICIEL ALIZEE+MISE EN PLACE	1	18 500,00	0,00
B50400	2051000000	29/04/2015	LOGICIEL SERIANS OPEN BEE	1	1 685,00	0,00
B71100	2051000000	27/11/2017	KONICA LOGICIEL KOMI DOC	1	1 600,00	0,00
B80901	2051000000	18/09/2018	14 LICENCES BORNES W	1	11 574,00	0,00
B90100	2051000000	18/01/2019	DOCAPAST LICENCE ACTES BUDGETA	1	700,00	0,00
B90400	2051000000	17/04/2019	ADOBE LICENCE ADOBE ACROBAT PR	1	178,98	17,33
A80101	2081000000	01/01/2008	POSTE PAM 185	1	3 048,98	0,00
A90105	2081000000	12/01/2009	RACHAT POSTE AMODIATAIRE 163	1	3 092,88	0,00
A90106	2081000000	12/01/2009	RACHAT POSTE AMODIATAIRE 164	1	3 092,88	0,00
B11000	2141300000	20/10/2011	AUSTRAL BAT TOITURE SANITAIRE	1	3 580,00	1 145,57
B30700	2141300000	02/07/2013	AGENC NVEAU MODULE CARENAGE	1	6 149,48	0,00
B91005	2141300000	23/10/2019	PORTAIL PARKING CARENAGE	1	5 555,26	4 337,66
B80902	2150000000	18/09/2018	SZF 14 BORNES WIFI	1	59 348,00	46 340,18
B80900	2151000000	13/09/2018	TOKHEIM REMISE EN SERVICE STAT	1	47 911,00	37 366,17
B00700	2154000000	29/07/2010	PORTIQUE ZONE CARENAGE PANNEAU	1	1 773,17	0,00
B10800	2154000000	22/08/2011	JAUGE ELECTRONIQUE CARBURANT	1	14 242,50	0,00
B20600	2154000000	19/06/2012	TOKHEIM DISTRIBUTEUR GROS DEBI	1	54 800,00	2 545,36
B70300	2154000000	21/03/2017	TOKHEIM SONDE CUVE SP95	1	2 436,00	105,45
B70400	2154000000	27/04/2017	MADIC EXTINCTION AUTO CARBURAN	1	6 680,00	3 552,30
890301	2154100000	31/03/1989	LAMPADAIRE QUAI PECHEURS	1	4 351,66	0,00
890901	2154100000	27/09/1989	MARTEAU DUSS + ACCESSOIRES	1	746,24	0,00
891101	2154100000	30/11/1989	LAMPADAIRES QUAI	1	4 573,47	0,00
A41001	2154100000	18/10/2004	BORNES SOURCELEC 2008	1	12 300,00	0,00
A70501	2154100000	28/05/2007	PORTAIL ZONE CARENAGE	1	3 980,00	0,00
A71003	2154100000	31/10/2007	BER N° 6 INDEP REGL	1	565,19	0,00
A71004	2154100000	31/10/2007	BER N°5 INDEP REGLABLE	1	419,63	0,00
A71005	2154100000	31/10/2007	BER AVANT 14 T	1	2 172,00	0,00
A80403	2154100000	24/04/2008	BORNE SOURCELEC 198	1	1 056,00	0,00
A80404	2154100000	24/04/2008	BORNE SOURCELEC 460 - 4 PRISES	1	1 843,00	0,00
A80405	2154100000	24/04/2008	BORNE SOURCELEC 460 - 2 PRISES	1	1 263,00	0,00
A80803	2154100000	12/08/2008	ACM CONTAINER DE STOCKAGE	1	2 200,00	0,00
A90305	2154100000	24/03/2009	MECADIS BERS ZONE	1	4 060,00	0,00
A90601	2154100000	25/06/2009	CIEL TABLEAU ELECTRIQUE QUAI P	1	1 536,31	0,00
A90903	2154100000	29/09/2009	4 CORPS MORT 2T	1	4 800,00	0,00
A91007	2154100000	22/10/2009	CONTENEUR DE STOCKAGE	1	1 770,00	0,00
B10500	2154100000	19/05/2011	CHARIOT ELEVATEUR ELECTRIQUE	1	10 750,00	0,00
B30500	2154100000	30/05/2013	PLAQUES BALISAGE PLACE PAM	1	3 461,80	487,50
B50100	2154100000	22/01/2015	TOKHEIM REMPL TAMPON CUVE SP98	1	2 820,00	862,22
B50101	2154100000	22/01/2015	TOKHEIM POMPE PLONGEUR SUR GO	1	8 618,00	2 634,98
B50102	2154100000	22/01/2015	TOKHEIM TRAVAUX SUR RESERVOIR	1	4 120,00	1 259,70
B50103	2154100000	22/01/2015	TOKHEIM REMPL PLATEAU INOX+SON	1	13 755,00	4 205,64
B50600	2154100000	16/06/2015	GUERIN 1 MOTEUR YAMAHA CANOT 1	1	2 363,33	0,00
B60800	2154100000	23/08/2016	TOKHEIM TAMPON PISTE CARB TAXE	1	5 420,00	2 516,01
B90200	2154100000	04/02/2019	GUERIN 1 MOTOR YAMAHA 9,9 - 10	1	2 725,00	744,71
B90202	2154100000	04/09/2019	GUERIN 1 MOTOR YAMAHA 9,9 -106	1	2 725,00	1 140,39
B90300	2154100000	11/03/2019	ROULEV PESON POUR TRAVELIFT	1	9 444,70	6 789,83
B90700	2154100000	09/07/2019	SZF BORNES WIFI A ET B	1	3 320,00	2 738,30
B91100	2154100000	30/11/2019	BOUEE AMARRAGE QH	1	8 800,00	5 125,70
C01001	2154100000	30/10/2020	MOTEUR TRAVEL ELECTRIQUE	1	2 500,99	1 768,12
C01201	2154100000	14/12/2020	4 CANOTS SECU 12	4	5 989,60	4 732,77
C10100	2154100000	11/01/2021	MAT BASCULANT TOIT CAPITAINERI	1	4 428,00	3 884,22
C10305	2154100000	31/03/2021	SEABIN POUBELLE FLOTTANTE	1	5 614,00	4 768,78
C10402	2154100000	17/04/2021	REFRIGERATEUR INTEGRABLE	1	597,50	386,72
C10403	2154100000	17/04/2021	COMBINE MICRO ONDE GRILL	1	499,17	323,07
C10500	2154100000	11/05/2021	FONTAINE A EAU AVEC WATERBLOCK	2	2 612,00	1 777,61
C10501	2154100000	28/05/2021	COFFRE 12 COMPARTIMENTS	1	2 709,00	2 628,86
C10502	2154100000	28/05/2021	COFFRE FORT	1	4 234,00	4 108,74
C10600	2154100000	09/06/2021	VOILES DU TOIT TERRASSE CAPITA	1	14 142,00	13 083,97
C11000	2154100000	05/10/2021	COLLECTEUR D'HUILE 1000 LITRES	1	3 848,00	3 664,15
B20200	2154200000	20/02/2012	CHAUFFE EAU 500L STADE	1	4 570,00	0,00
B20201	2154200000	20/02/2012	MITIGEUR THERMOSTATIQUE STADE	1	980,00	0,00
B90701	2154200000	08/07/2019	PORTE ENTREE SANITAIRE OFFICE	1	1 619,00	814,38
B30702	2154300000	25/07/2013	CLIMATISATION MODULE CARENAGE	1	1 502,72	0,00
A70902	2181010000	30/09/2007	BORNES COMPTAGE LOCASAIL QUOVA	1	4 117,86	0,00
A80604	2181010000	26/06/2008	CHAINE MERE PANNE II - III PAM	1	7 000,00	0,00
A90204	2181010000	16/02/2009	BORNES	1	19 004,00	0,00
A90304	2181010000	05/03/2009	REP PANNES 9-10 ET I K MANILL	1	3 382,00	0,00

N°Immo	Compte	Date	Libellé	Qté restante	Valeur achat	VNC
A90403	2181010000	22/04/2009	ATSMFOURNITURE POSE OPTIMISATI	1	4 275,00	0,00
A90404	2181010000	22/04/2009	ATSM RECENTRAGE MOUILLAGE P 10	1	3 040,00	0,00
B10200	2181010000	25/02/2011	DEPORT RESEAU INFO ZONE CARENA	1	1 929,00	0,00
B10300	2181010000	28/03/2011	CHANGEMENTS MOUILLAGES 2011	1	12 750,00	0,00
B10301	2181010000	31/03/2011	CHAINES MANILLES CHGT 2011	1	19 539,88	0,00
B10302	2181010000	31/03/2011	CHAINES MANILLES CHGT 2011	1	6 885,20	0,00
B10400	2181010000	12/04/2011	CHANGEMENTS MOUILLAGES 2011	1	22 650,00	0,00
B20202	2181010000	20/02/2012	RESEAUX EAU SANITAIRE STADE	1	2 125,00	29,00
B20400	2181010000	17/04/2012	DEPAGNE BORNE PONTON ACCUEIL	1	886,00	25,90
B20401	2181010000	25/04/2012	RESEAU EAU SANITAIRE PORT	1	1 895,00	59,54
B20402	2181010000	25/04/2012	DALLE SANITAIRE PORT	1	555,00	17,44
B20601	2181010000	15/06/2012	INSTALL 2 NVELLES BORNES QUAI	1	13 354,61	6 980,16
B20700	2181010000	20/07/2012	REFECTION CHBRE&REGARDS PORT	1	4 195,00	230,38
B30100	2181010000	07/01/2013	CHANGEMENTS MOUILLAGES PANNE K	1	8 400,00	0,00
B30701	2181010000	25/07/2013	AGENCEMENT ELEC MODULE CARENAG	1	1 025,34	160,15
B60400	2181010000	22/04/2016	OUVRELEC BARRIERE PORT	1	2 600,00	1 119,56
B60900	2181010000	16/09/2016	PORALU PLATELAGE JETEE OUEST	1	25 323,00	11 921,18
B80500	2181010000	24/05/2018	PORALU PASSERELLE PANNE PTF	1	3 043,91	1 945,60
B80600	2181010000	19/06/2018	FIDUCIAL FIBRE CLUSTER DE LIEN	1	1 050,00	678,62
B80601	2181010000	30/06/2018	CIRCET RACCORDEMENT FIBRE	1	11 883,87	7 716,37
B80602	2181010000	30/06/2018	CIRCET TVX SUPPL FIBRE	1	2 500,00	1 623,29
B90702	2181010000	08/07/2019	RENOVATION COMPLETE SANITAIRE	1	21 790,66	10 961,00
B91000	2181010000	22/10/2019	ACCES PARKING CAPITAINERIE	1	1 375,00	771,51
B91001	2181010000	22/10/2019	ACCES PARKING CARENAGE	1	1 375,00	771,51
B91002	2181010000	22/10/2019	ACCES PARKING PROFESSIONNELS A	1	1 375,00	771,51
B91003	2181010000	22/10/2019	ACCES QUAI DEPART BENDOR	1	1 375,00	771,51
B91004	2181010000	22/10/2019	ACCES QUAI DU STADE	1	5 673,00	3 183,10
C00200	2181010000	28/02/2020	PASSERELLE ARTICULEE GDE JETEE	1	1 433,11	1 169,20
C00201	2181010000	28/02/2020	REMISE ETAT PONTONS GDE JETEE	1	10 804,75	8 815,02
C00400	2181010000	30/04/2020	AMENAG. PONTON CATAMARAN GJ	1	2 596,00	2 161,91
C00500	2181010000	29/05/2020	CREATION MOUILLAGE ZONE CATAMA	1	10 930,00	9 087,43
C01200	2181010000	08/12/2020	BARRIERES OFF-TOURISME+QH MANE	1	18 013,00	14 174,16
C10200	2181010000	26/02/2021	REMPLACEMENT CANIVEAUX GRILLES	1	14 051,00	12 860,57
C10302	2181010000	19/03/2021	MARSEILLAISES PLOMBEES E ET K	90	6 885,00	5 087,25
B60700	2182000000	20/07/2016	CITROEN BERLINGO VTI 95	1	10 709,13	0,00
C10300	2182000000	12/03/2021	STORMER BATEAU DE SERVICE	1	38 298,00	35 223,52
B30800	2183010000	01/08/2013	ORDINATEUR FIXE+IMPR CARENAGE	1	1 356,00	0,00
B50300	2183010000	23/03/2015	KONICA IMPRIMANTE ACCUEIL	1	1 128,00	0,00
B50301	2183010000	23/03/2015	KONICA IMPRIMANTE MAITRE DE PD	1	1 128,00	0,00
B50302	2183010000	23/03/2015	KONICA IMPRIMANTE ACCUEIL MART	1	1 128,00	0,00
B50303	2183010000	26/03/2015	KONICA PHOTOCOPIEUR DIRECTION	1	2 059,00	0,00
B50304	2183010000	26/03/2015	KONICA PHOTOCOPIEUR COMPTA	1	2 059,00	0,00
B50305	2183010000	26/03/2015	KONICA PHOTOPIEUR PRINCIPAL AC	1	4 603,00	0,00
B50401	2183010000	21/04/2015	KONICA IMPRIMANTE CARENAGE	1	1 070,00	0,00
B51200	2183010000	01/12/2015	PC UTILISATEUR	1	8 077,00	0,00
B51201	2183010000	01/12/2015	SOFTWARE SERVEUR PC	1	3 229,52	0,00
B51202	2183010000	01/12/2015	DISQUES DURS SALVEGARDE SERVEU	1	799,75	0,00
B70200	2183010000	09/02/2017	AMAZON ORDINATEUR ASUS DIRECTI	1	749,17	0,00
B70201	2183010000	14/02/2017	AMAZON ORDI ASUS MR VIVIER	1	749,17	0,00
B70600	2183010000	06/06/2017	SEITZ LIVECAM	1	5 927,03	0,00
B70900	2183010000	08/09/2017	TRANSMETTEUR BAIE DE BRASSAGE	1	1 714,76	0,00
B80300	2183010000	23/03/2018	ORDINATEUR NOVELLI	1	998,00	0,00
C00700	2183010000	21/07/2020	TABLETTE GALAXY TAB S6	1	899,75	465,44
C01000	2183010000	30/10/2020	CIRCET PC VIDEO SURVEILLANCE	1	2 128,00	1 244,24
C01100	2183010000	30/11/2020	CIRCET CAMERA OFF TOURISME	1	1 237,00	788,62
C10201	2183010000	08/02/2021	STATION METEO CAPTEUR SANS FIL	1	1 450,00	1 016,35
C10202	2183010000	17/02/2021	VISUNEXT VIDEO PROJECTEUR	1	2 499,17	1 772,56
C10303	2183010000	18/03/2021	CAMERAS DE SURVEILLANCE	5	1 200,17	885,68
C10304	2183010000	29/03/2021	CAMERA DOME FULL HD MAT CAP	1	3 457,00	2 586,35
C10401	2183010000	17/04/2021	TELEVISEUR 4K ACCUEIL	1	2 138,33	1 383,97
C10601	2183010000	03/06/2021	PC PORTABLE HYBRIDE LENOVA	5	5 329,11	4 302,76
C10900	2183010000	29/09/2021	CAMERA VISIOCONFERENCE	1	832,50	761,58
A60305	2184010000	31/03/2006	BUREAU DIR TECH	1	2 170,50	0,00
A60306	2184010000	31/03/2006	ARMOIRE BUR DIR TEC	1	690,00	0,00
A60307	2184010000	31/03/2006	ARMOIRE BUR DIR TECH	1	447,00	0,00
A60308	2184010000	31/03/2006	FAUTEUIL DIR TECH	1	485,00	0,00
A60309	2184010000	31/03/2006	FAUTEUIL VISIT BUR DIR TECH	1	497,10	0,00

N°Immo	Compte	Date	Libellé	Qté restante	Valeur achat	VNC
A60402	2184010000	28/04/2006	MOBILIER SALLE REUNION	1	4 785,20	0,00
A60503	2184010000	04/05/2006	FAUTEUIL DAF	1	323,25	0,00
A60504	2184010000	04/05/2006	VESTIAIRES TECH	1	1 735,50	0,00
A60505	2184010000	04/05/2006	VESTIAIRES ADM	1	523,50	0,00
B10600	2184010000	24/06/2011	BUREAU COMPLEMENTAIRE MR LANZI	1	820,00	0,00
B70202	2184010000	20/02/2017	OFF DEPOT BUREAU PDG	1	589,00	0,00
B90201	2184010000	20/02/2019	DACOTA ARMOIRE ROTATIVE	1	3 634,91	2 594,23
C10301	2184010000	16/03/2021	VESTIAIRE SECHANT	1	1 374,26	1 265,46
C10400	2184010000	20/04/2021	CHAISES ACCUEIL	5	1 295,00	1 114,42
C10503	2184010000	28/05/2021	TABLES SALLE DE REUNION	8	10 211,84	9 003,44
C10504	2184010000	28/05/2021	CHAISES ET CHARIOTS SALLE DE R	20	5 001,94	4 410,04
C10610	2184010000	08/06/2021	BANQUETTE ACCUEIL CAPITAINERIE	2	3 446,19	3 057,54
C10611	2184010000	08/06/2021	TABLE BASSE ACCUEIL CAPITAINER	2	1 313,97	1 165,79
C10700	2184010000	01/07/2021	CHAISES BUREAUX DES MDP	3	834,30	750,87
<b>TOTAL DES BIENS DE REPRISES</b>					<b>855 971,65</b>	<b>342 742,15</b>



# TARIFS 2020 (TTC)

## POSTES D'AMARRAGE PLAISANCIERS

SEMIL Sogeba  
6 quai du port  
83 150 BANDOL

+33 (0)4-94-29-42-64  
accueil@portbandol.fr  
carenage@portbandol.fr  
https://www.portbandol.fr

REDEVANCES D'AMARRAGE			
SURFACE DU BATEAU (LONGEUR X LARGEUR)	- DE 10 M2	+10 M2 LE M2	+ 80 M2 LE M2
Escalier d'urne (forfait) 350€	7,20 €	-	-
01/05 au 31/05	5,53 €	0,51 €	0,71 €
01/06 au 31/08	10,57 €	1,11 €	1,28 €
(+ taxe séjour 0,22€ / nuit)			
Mois	01/05 au 31/05	74,35 €	7,99 €
	01/06 au 31/08	179,44 €	17,82 €
Années	-	69,31 €	69,44 €
			80,00 €

ABATTEMENT AMODIATAIRE			
POSTE	TTC	POSTE	TTC
6 m	254,96 €	12 m	733,01 €
7 m	350,57 €	15 m	956,10 €
8 m	446,18 €	20 m	1.290,73 €
9 m	509,92 €		
10 m	573,66 €		
11 m	653,34 €		

AUTRES TARIFS	
TYPE	TTC
Inscription ou changement de catégorie sur la liste d'attente	30,00 €
Frais de vente poste amodié	100,00 €
Conteneur poubelle	30,00 €

Postes amodiés : le minimum de facturation pour un poste de 6 m est 12 m².

## VII.-4. Annexe 4 : Grilles tarifaires 2020 et 2021

### Grille tarifaire 2020

	Du 01/03 au 31/08			Forfait : Montée - Colage - Descende	Mise sur remorque	Frais / Dépose moteur / Montage / Démontage La 1/2 heure	Rénovation : 30€ (grés en charge) + par 1/4h	PRESTATIONS ANNEXES
	Stationnement jour de 1 à 5 jours	Stationnement jour au 6ème ou 21ème	Stationnement jour au-delà du 21ème					
0,00 à 5,00 m	9,68 €	17,42 €	23,22 €	65,82 €	23,23 €	45,17 €	10,00 €	Immo. Travail LH / 12-14h 105,00 €
5,01 à 6,00 m	13,55 €	24,38 €	32,51 €	94,20 €	37,42 €	45,17 €	10,00 €	Immo. Travail LH / nuit 157,50 €
6,01 à 7,00 m	19,35 €	34,84 €	46,45 €	107,10 €	43,87 €	45,17 €	10,00 €	Immo. Travail LH / flash 51,62 €
7,01 à 8,00 m	21,94 €	39,49 €	52,65 €	120,00 €	50,32 €	45,17 €	20,00 €	Immo. Vallée / 12h -14h 51,62 €
8,01 à 9,00 m	25,80 €	46,45 €	61,93 €	176,78 €	72,28 €	51,62 €	20,00 €	Immo. Vallée / flash 32,26 €
9,01 à 10,00 m	25,80 €	46,45 €	61,93 €	223,25 €	95,50 €	51,62 €	40,00 €	Lavage sur remorque 24,97 €
10,01 à 11,00 m	28,38 €	51,10 €	68,13 €	286,48 €	117,43 €	51,62 €	40,00 €	Bornage 30,33 €
11,01 à 12,00 m	32,24 €	58,05 €	77,41 €	332,93 €	140,45 €	51,62 €	40,00 €	Maint-d'œuvre / heure 58,07 €
12,01 à 13,00 m	38,05 €	68,52 €	91,36 €	376,83 €	182,60 €	51,62 €	40,00 €	Mai / jour au-delà 5 jours 6,00 €
13,01 à 14,00 m	38,05 €	68,52 €	91,36 €	423,27 €	185,82 €	51,62 €	40,00 €	
14,01 à 15,00 m	45,17 €	81,31 €	108,41 €	514,90 €	209,06 €	51,62 €	40,00 €	
15,01 à 16,00 m	45,17 €	81,31 €	108,41 €	561,34 €	232,28 €	103,23 €	40,00 €	
16,01 à 17,00 m	55,49 €	99,88 €	133,18 €	602,65 €	252,93 €	103,23 €	40,00 €	
17,01 à 18,00 m	63,88 €	114,99 €	153,32 €	838,78 €	341,94 €	129,05 €	40,00 €	
18,01 à 19,00 m	63,88 €	114,99 €	153,32 €	874,92 €	340,03 €	129,05 €	40,00 €	
19,01 à 20,00 m	63,88 €	114,99 €	153,32 €	916,22 €	380,65 €	129,05 €	40,00 €	
20,01 à 21,00 m	63,88 €	114,99 €	153,32 €	954,93 €	400,04 €	129,05 €	40,00 €	

- Les jours de manutention ne sont pas comptés dans la durée de stationnement : la tarification commence le lendemain de la mise à terre, et s'achève la veille de la mise à l'eau.  
- En basse saison, ce principe est conservé, avec en plus 6 jours de stationnement offerts.



# TARIFS 2020 (TTC)

SEM.L Sogeba  
6 quai du port  
83 150 BANDOL

+33 (0)4-94-29-42-64  
accueil@portbandol.fr  
carenage@portbandol.fr  
<https://www.portbandol.fr>

## TARIFS AOT PROFESSIONNELLES - HORS NAVIRE DE COMMERCE

REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC		
SURFACE DU POSTE (LONGEUR X LARGEUR)	HT	LE M2 TTC
Année	57,87 €	69,44 €

Lorsqu'une procédure de publicité et sélection préalable est mise en œuvre conformément aux dispositions des articles L.2122-1 et suivants du Code général de la propriété des personnes publiques, la redevance pourra être l'un des critères de sélection. Dans ces conditions, les montants approuvés par la présente délibération pour les professionnels seront considérés comme les tarifs planchers, la redevance finalement appliquée au candidat retenu pouvant lui être supérieure en fonction du montant qu'il aura proposé dans le cadre de la mise en concurrence.

Si pendant la durée de l'AOT accordée après une procédure de sélection préalable, la redevance offerte par le candidat devient inférieure à la redevance minimale fixée par le Conseil Municipal, c'est la redevance minimale fixée par le Conseil Municipal qui s'appliquera pour la durée restant à courir de l'AOT.

## TARIFS NAVIRE DE COMMERCE

REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC		
SURFACE DU POSTE (LONGEUR X LARGEUR)	HT	LE M2
Année	54,17 €	65,00 €

Lorsqu'une procédure de publicité et sélection préalable est mise en œuvre conformément aux dispositions des articles L.2122-1 et suivants du Code général de la propriété des personnes publiques, la redevance pourra être l'un des critères de sélection. Dans ces conditions, les montants approuvés par la présente délibération pour les professionnels seront considérés comme les tarifs planchers, la redevance finalement appliquée au candidat retenu pouvant lui être supérieure en fonction du montant qu'il aura proposé dans le cadre de la mise en concurrence.

Si pendant la durée de l'AOT accordée après une procédure de sélection préalable, la redevance offerte par le candidat devient inférieure à la redevance minimale fixée par le Conseil Municipal, c'est la redevance minimale fixée par le Conseil Municipal qui s'appliquera pour la durée restant à courir de l'AOT.

REDEVANCE PAR PASSAGER		
	HT	TTC
Redevance par passager	0,33 €	0,40 €

Les navires de commerce se voient appliquer une redevance relative à l'occupation du domaine public (ci-dessus) et une redevance applicable à tout mouvement de passager, acquittée mensuellement.

- La redevance sur les passagers n'est pas applicable :
- aux enfants de moins de quatre ans
  - aux militaires voyageant en formations constituées,
  - aux personnels de bord,
  - aux agents de l'armateur voyageant pour les besoins du service et munis d'un titre de transport gratuit
  - aux agents publics dans l'exercice de leurs missions à bord (police nationale, police municipale, pompiers, etc....)
  - aux personnes qui ne participent pas à une opération commerciale dont le navire de commerce est le support
  - aux évacuations sanitaires

La redevance par passager s'applique dans les conditions indiquées ci-dessus à tous les navires de croisière au mouillage dans la baie de Bandol et qui débarquent ou embarquent des passagers au port.



# TARIFS 2021 (TTC)

## POSTES D'AMARRAGE PLAISANCIERS

SEMIL Sogeha  
6 quai du port  
83 150 BANDOL  
+33 (0)4-94-29-42-64  
accueil@portbandol.fr  
carenage@portbandol.fr  
https://www.portbandol.fr

REDEVANCES D'AMARRAGE		- DE 10 M2	+10 M2, LE M2	+ 80 M2, LE M2
SURFACE DU BATEAU LONGUEUR X LARGUEUR	7,22 €	-	-	-
Escalier durme (fortail)	01/09 ou 31/05	5,55 €	0,61 €	0,71 €
Jour	01/06 ou 31/06	10,61 €	1,11 €	1,28 €
(+ taxe séjour 0,22€ / personne)	01/09 ou 31/05	7,46 €	8,02 €	9,24 €
Mois	01/06 ou 31/06	180,05 €	17,88 €	20,60 €
Année	-	695,51 €	69,68 €	80,27 €

ABATEMENT AMODIAITAIRE			
POSTE	TTC	POSTE	TTC
6 m	254,96 €	12 m	733,01 €
7 m	350,57 €	15 m	956,10 €
8 m	446,18 €	20 m	1 290,73 €
9 m	509,92 €		
10 m	573,66 €		
11 m	633,34 €		

AUTRES TARIFS		TTC
TYPE		
Inscription ou changement de catégorie sur la liste d'attente		30,10 €
Frais de vente poste amodé		100,34 €
Containeur poubelle		30,10 €

Postes amodés : le minimum de location pour un poste de 6 m est 12 m<sup>2</sup>.

## AIRE DE CARENAGE

Du 01/03 au 31/08									
	Stationnement jour de 1 à 5 jours	Stationnement jour, au delà du 21ème	Stationnement jour, au-delà du 21ème	Fortail : Montée - Calage - Descente	Mise sur remorque	Pose / Dépose moteur Moteur / Démontage (à 1/2 heure)	Remoilage : 30,10€ (prise en charge) + par 1/4h	PRESTATIONS ANNEXES	
0,00 d	9,71 €	17,48 €	23,30 €	66,05 €	23,31 €	45,32 €	10,03 €	Immo. Travel UH / 12-14h	105,35 €
5,01 d	13,99 €	24,46 €	32,62 €	94,52 €	37,55 €	45,32 €	10,03 €	Immo. Travel UH / nuit	158,04 €
6,01 d	19,42 €	34,95 €	46,61 €	107,46 €	44,02 €	45,32 €	10,03 €	Immo. Travel UH / flash	51,80 €
7,01 d	22,01 €	39,62 €	52,83 €	120,41 €	50,50 €	45,32 €	20,07 €	Immo. Valia / 12h -14h	51,80 €
8,01 d	25,89 €	46,61 €	62,14 €	177,38 €	72,51 €	51,80 €	20,07 €	Immo. Valia / flash	32,37 €
9,01 d	25,89 €	46,61 €	62,14 €	224,01 €	95,82 €	51,80 €	40,13 €	Grutage urgence (hors horaire ouverture carénage)	250,00 €
10,01 d	28,48 €	51,27 €	68,36 €	287,46 €	117,83 €	51,80 €	40,13 €	Lavage sur remorque	25,04 €
11,01 d	32,37 €	58,26 €	77,69 €	334,06 €	141,13 €	51,80 €	40,13 €	Pompage	90,64 €
12,01 d	38,19 €	68,75 €	91,67 €	378,11 €	163,16 €	51,80 €	40,13 €	Matin-d'œuvre/heure	58,27 €
13,01 d	38,19 €	68,75 €	91,67 €	424,71 €	186,46 €	51,80 €	40,13 €	Matin-d'œuvre/heure (hors horaire ouverture are de carénage)	87,41 €
14,01 d	45,32 €	81,58 €	108,78 €	516,65 €	209,77 €	51,80 €	40,13 €	Mot / jour au-delà 5 jours	6,02 €
15,01 d	45,32 €	81,58 €	108,78 €	563,25 €	233,07 €	103,58 €	40,13 €		
16,01 d	55,68 €	100,22 €	133,63 €	604,69 €	253,79 €	103,58 €	40,13 €		
17,01 d	64,10 €	115,38 €	153,84 €	841,63 €	343,13 €	129,49 €	40,13 €		
18,01 d	64,10 €	115,38 €	153,84 €	877,89 €	361,28 €	129,49 €	40,13 €		
19,01 d	64,10 €	115,38 €	153,84 €	919,34 €	381,59 €	129,49 €	40,13 €		
20,01 d	64,10 €	115,38 €	153,84 €	958,18 €	401,40 €	129,49 €	40,13 €		

- Les jours de maintenance ne sont pas compris dans la durée de stationnement : la tarification commence le lendemain de la mise à terre, et s'achève la veille de la mise à l'eau.  
- En basse saison, ce principe est conservé, avec en plus 6 jours de stationnement offerts.



**PORT DE  
BANDOL**

# TARIFS 2021 (TTC)

## TARIFS AOT PROFESSIONNELLES - HORS NAVIRE DE COMMERCE

REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC			
SURFACE DU POSIE (LONGUEUR X LARGEUR)		HT	TTC
Année		58,07 €	69,68 €

Lorsqu'une procédure de publicité et sélection préalable est mise en œuvre conformément aux dispositions des articles L.2122-1 et suivants du Code général de la propriété des personnes publiques, la redevance pour être l'un des critères de sélection. Dans ces conditions, les montants approuvés par la présente délibération pour les professionnels seront considérés comme les tarifs planchers, la redevance finalemment appliquée au candidat retenu pourra lui être supérieure en fonction du montant qu'il aura proposé dans le cadre de la mise en concurrence.

Si pendant la durée de l'AOT accordée après une procédure de sélection préalable, la redevance offerte par le candidat devient inférieure à la redevance minimale fixée par le Conseil Municipal, c'est la redevance minimale fixée par le Conseil Municipal qui s'appliquera pour la durée restant à courir de l'AOT.

## TARIFS NAVIRE DE COMMERCE

REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC			
SURFACE DU POSIE (LONGUEUR X LARGEUR)		HT	TTC
Année		54,35 €	65,22 €

Lorsqu'une procédure de publicité et sélection préalable est mise en œuvre conformément aux dispositions des articles L.2122-1 et suivants du Code général de la propriété des personnes publiques, la redevance pour être l'un des critères de sélection. Dans ces conditions, les montants approuvés par la présente délibération pour les professionnels seront considérés comme les tarifs planchers, la redevance finalemment appliquée au candidat retenu pourra lui être supérieure en fonction du montant qu'il aura proposé dans le cadre de la mise en concurrence.

Si pendant la durée de l'AOT accordée après une procédure de sélection préalable, la redevance offerte par le candidat devient inférieure à la redevance minimale fixée par le Conseil Municipal, c'est la redevance minimale fixée par le Conseil Municipal qui s'appliquera pour la durée restant à courir de l'AOT.

REDEVANCE PAR PASSAGER			
		HT	TTC
Redevance par passager		0,33 €	0,40 €

Les navires de commerce se voient appliquer une redevance relative à l'occupation du domaine public (ci-dessus) et une redevance applicable à tout mouvement de passager, acquittée manuellement.

La redevance sur les passagers n'est pas applicable :

- aux enfants de moins de quatre ans
- aux militaires voyageant en formations constituées,
- aux personnels de bord,
- aux agents de l'armateur voyageant pour les besoins du service et munis d'un titre de transport gratuit
- aux agents publics dans l'exercice de leurs missions à bord (police nationale, police municipale, pompiers, etc...)
- aux personnes qui ne participent pas à une opération commerciale dont le navire de commerce est le support
- aux évacuations sanitaires

La redevance par passager s'applique dans les conditions indiquées ci-dessus à tous les navires de croisière ou mouillage dans la baie de Bandol et qui débarquent ou embarquent des passagers au port.

AR Prefecture  
083-218300093-20200925-DEL2020092518-DE  
Regu le 30/09/2020  
Publié le 30/09/2020

## VII-5. Annexe 5 : Indicateurs d'activité

### 1/ Évolution de l'activité des contrats annuels du port public

#### EVOLUTION DU NOMBRE DE CONTRATS ANNUELS DU PORT PUBLIC

Catégorie	2016			2017			2018			2019			2020			2021			
	Bix	CA HT	%NB bix %CA HT	Bix	CA HT	%NB bix %CA HT	Bix	CA HT	%NB bix %CA HT	Bix	CA HT	%NB bix %CA HT	Bix	CA HT	%NB bix %CA HT	Bix	CA HT	%NB bix %CA HT	
A (<6 m)	186	114 322	19,5%	188	115 406	20,1%	173	107 863	20,0%	164	99 997	19,7%	152	99 492	18,6%	155	97 505	19,4%	8,2%
B (6<7 m)	206	172 197	21,6%	197	171 925	21,1%	181	163 654	21,0%	184	155 281	22,1%	175	152 285	21,4%	170	148 818	21,3%	12,6%
C (7<8 m)	113	127 560	11,9%	114	128 537	12,2%	110	121 764	12,7%	108	122 128	13,0%	111	123 195	13,6%	102	112 961	12,8%	9,5%
D (8<9 m)	87	112 705	9,1%	82	114 920	8,8%	87	117 971	10,1%	80	112 252	9,6%	81	102 142	9,9%	76	97 342	9,5%	8,2%
E (9<10 m)	91	147 017	9,6%	85	144 398	9,1%	80	138 025	9,3%	78	122 770	9,4%	73	123 202	8,9%	73	123 253	9,1%	10,4%
F (10<11 m)	116	235 175	12,2%	118	235 473	12,6%	101	204 101	11,7%	94	202 868	11,3%	96	194 679	11,8%	91	187 195	11,4%	15,8%
G (11<12 m)	53	126 947	5,6%	56	134 283	6,0%	48	125 503	5,6%	50	127 041	6,0%	49	125 271	6,0%	55	128 725	6,9%	10,9%
H (12<15 m)	78	230 419	8,2%	74	222 346	7,9%	63	187 998	7,3%	59	188 699	7,1%	61	184 900	7,5%	58	176 571	7,3%	14,9%
I (15<20 m)	14	60 339	1,5%	14	61 735	1,5%	14	57 396	1,6%	12	58 265	1,4%	14	60 829	1,7%	14	58 562	1,8%	5,0%
J (>20 m)	8	65 162	0,8%	6	62 348	0,6%	6	29 851	0,7%	4	29 580	0,5%	4	49 266	0,5%	4	52 033	0,5%	4,4%
<b>TOTAL</b>	<b>952</b>	<b>1 391 842</b>		<b>934</b>	<b>1 392 369</b>		<b>863</b>	<b>1 254 127</b>		<b>833</b>	<b>1 218 670</b>		<b>816</b>	<b>1 215 261</b>		<b>798</b>	<b>1 182 984</b>		

#### Evolution du chiffre d'affaires par bateau

	2016	2017	2018	2019	2020	2021
CA HT/ Bix (€)	1 462	1 491	1 453	1 463	1 489	1 482

#### Répartition du nombre de contrat par catégories de bateaux

Catégorie	2016	2017	2018	2019	2020	2021
A+B+C (6<8 m)	53,0%	53,4%	53,8%	54,7%	53,7%	53,5%
D+E+F+G (8<12m)	36,4%	36,5%	36,6%	36,3%	36,6%	37,0%
H+I+J (>12 m)	10,5%	10,1%	9,6%	9,0%	9,7%	9,5%

## 2/ Évolution de l'activité des contrats professionnels du port public

### EVOLUTION DES CONTRATS PROFESSIONNELS DU PORT PUBLIC

Catégorie	2018				2019				2020				2021			
	AOT	CA HT	% Nb Aot	% CA HT	AOT	CA HT	% Nb Aot	% CA HT	AOT	CA HT	% Nb Aot	% CA HT	AOT	CA HT	% Nb Aot	% CA HT
B (6<7 m)	1	578	2,1%	0,5%	1	687	1,9%	0,6%	8	3 916	14,5%	5,4%	9	9 995	15,5%	4,5%
C (7<8 m)	16	14 107	33,3%	13,1%	9	7 696	16,7%	6,7%	6	1 374	10,9%	1,9%	6	6 895	10,3%	3,1%
D (8<9 m)	-	-	0,0%	0,0%	6	6 832	11,1%	5,9%	4	1 273	7,3%	1,8%	5	6 149	8,6%	2,8%
E (9<10 m)	-	-	0,0%	0,0%	3	4 514	5,6%	3,9%	7	4 307	12,7%	6,0%	7	12 344	12,1%	5,5%
F (10<11 m)	3	4 921	6,3%	4,6%	7	12 498	13,0%	10,8%	10	4 125	18,2%	5,7%	11	22 898	19,0%	10,3%
G (11<12 m)	13	27 134	27,1%	25,3%	12	22 531	22,2%	19,5%	2	1 134	3,6%	1,6%	2	5 574	3,4%	2,5%
H (12<15 m)	2	5 173	4,2%	4,8%	2	7 634	3,7%	6,6%	10	7 520	18,2%	10,4%	11	33 708	19,0%	15,1%
I (15<20 m)	10	32 309	20,8%	30,1%	10	32 309	18,5%	28,0%	4	3 873	7,3%	5,4%	4	19 429	6,9%	8,7%
J (>20 m)	3	23 187	6,3%	21,6%	4	20 832	7,4%	18,0%	4	44 636	7,3%	61,9%	3	105 621	5,2%	47,4%
<b>TOTAL</b>	<b>48</b>	<b>107 408</b>			<b>54</b>	<b>115 534</b>			<b>55</b>	<b>72 158</b>			<b>58</b>	<b>222 613</b>		

### REVENUS DE LA REDEVANCE APPLIQUEE SUR LE TRANSPORT DE PASSAGERS

	2020		2021	
	Nb Passagers	CA HT	Nb Passagers	CA HT
Redevance par passager	Exonération totale		55 102	18 367,00 €

### 3/ Évolution de l'activité des contrats mensuels/saisonniers

#### EVOLUTION DU NOMBRE DE BATEAUX EN CONTRATS MENSUELS/SAISONNIERS

Catégorie	2016				2017				2018				2019				2020				2021			
	Btx	CA HT	% NB Dtx	% CA HT	Btx	CA HT	% NB Dtx	% CA HT	Btx	CA HT	% NB Dtx	% CA HT	Btx	CA HT	% NB Dtx	% CA HT	Btx	CA HT	% NB Dtx	% CA HT	Btx	CA HT	% NB Dtx	% CA HT
A (<6 m)	74	47 643	23,4%	11,9%	66	43 309	21,9%	11,1%	52	40 454	18,7%	10,5%	30	16 692	17,4%	7,6%	40	22 412	18,5%	7,2%	29	18 513	13,6%	6,7%
B (6<7 m)	72	66 761	22,8%	16,7%	60	57 986	19,9%	14,9%	62	59 458	22,3%	15,4%	37	30 051	21,5%	13,7%	37	31 640	17,1%	10,2%	45	31 781	21,0%	11,5%
C (7<8 m)	49	45 438	15,9%	10,8%	43	43 922	14,3%	11,3%	36	41 945	12,9%	10,8%	20	20 107	11,6%	9,1%	27	29 490	12,5%	9,5%	27	27 065	12,6%	9,8%
D (8<9 m)	31	40 251	9,8%	10,0%	35	44 385	11,6%	11,4%	36	46 973	12,9%	12,1%	19	19 168	11,0%	8,7%	23	25 464	10,6%	8,2%	22	20 688	10,3%	7,5%
E (9<10 m)	11	13 993	3,5%	3,5%	16	16 607	5,3%	4,3%	21	23 195	7,6%	6,0%	17	22 200	9,9%	10,1%	17	25 432	7,9%	8,2%	19	25 502	8,9%	9,3%
F (10<11 m)	24	39 238	7,6%	9,8%	29	42 643	9,6%	11,0%	19	32 655	6,8%	8,4%	16	19 977	9,3%	9,1%	24	39 506	11,1%	12,7%	22	26 777	10,3%	9,7%
G (11<12 m)	20	39 583	6,3%	9,9%	22	44 506	7,3%	11,4%	23	52 043	8,3%	13,5%	13	22 835	7,6%	10,4%	23	41 481	10,6%	13,4%	23	39 822	10,7%	14,5%
H (12<15 m)	23	55 207	7,3%	13,8%	20	55 407	6,6%	14,2%	21	53 340	7,6%	13,8%	9	23 577	5,2%	10,2%	16	40 947	7,4%	13,2%	18	44 375	8,4%	16,1%
I (15<20 m)	10	27 015	3,2%	6,7%	6	12 786	2,0%	3,3%	5	15 164	1,8%	3,9%	7	26 876	4,1%	12,2%	5	27 703	2,3%	8,9%	6	14 725	2,8%	5,3%
J (>20 m)	2	27 590	0,6%	6,9%	4	27 516	1,3%	7,1%	3	21 558	1,1%	5,6%	4	18 614	2,3%	8,5%	4	26 504	1,9%	8,5%	3	26 253	1,4%	9,5%
<b>TOTAL</b>	<b>316</b>	<b>400 720</b>			<b>301</b>	<b>389 068</b>			<b>278</b>	<b>386 784</b>			<b>172</b>	<b>220 097</b>			<b>216</b>	<b>310 580</b>			<b>214</b>	<b>275 501</b>		

## EVOLUTION DU NOMBRE DE CONTRATS ESCALES

Catégorie	2018				2019				2020				2021											
	Bix	Number	CA HT	CA HT/Bix	Bix	Number	CA HT	CA HT/Bix	Bix	Number	CA HT	CA HT/Bix	Bix	Number	CA HT	CA HT/Bix								
A (6<=) m)	126	1 841	16 204	14,6	8,8	128,6	185	1 777	24 898	9,6	8,3	79,4	236	2 704	26 829	11,5	9,9	113,7	213	2 142	17 764	10,1	8,3	82,4
B (6<7 m)	141	1 690	19 963	11,6	12,2	141,6	213	1 539	15 823	7,2	10,3	74,3	264	3 055	37 157	11,6	12,2	140,7	289	3 353	43 327	11,6	12,9	149,9
C (7<=8 m)	121	795	12 883	6,6	16,2	136,5	164	867	11 840	5,3	13,7	72,2	302	1 442	22 275	7,5	15,4	116,0	234	2 219	35 022	9,5	15,8	149,7
D (9<=) m)	156	766	14 037	4,9	18,3	90,0	175	826	14 924	4,7	18,1	85,3	182	639	12 681	3,5	19,8	69,7	220	1 354	28 527	5,9	21,1	124,6
E (10<=10 m)	226	926	19 709	4,1	21,3	87,2	283	1 024	22 466	3,6	21,9	79,2	228	642	15 782	2,8	24,6	69,2	320	1 246	30 150	3,9	24,2	94,2
F (10<=11 m)	379	1 153	31 932	3,0	27,7	84,3	425	1 245	32 660	2,9	26,2	76,6	441	1 783	50 711	4,0	28,4	115,0	526	2 159	50 518	4,0	27,6	111,0
G (11<=12 m)	292	832	27 596	2,8	33,1	94,4	341	780	25 047	2,3	32,1	73,5	323	865	30 376	2,7	35,1	94,0	455	1 500	50 669	3,3	33,8	111,4
H (12<=15 m)	335	1 000	42 071	3,0	42,1	125,6	407	950	38 256	2,3	40,8	95,2	410	1 147	50 863	2,8	44,3	124,1	520	1 453	63 964	2,8	44,0	123,0
I (15<=20 m)	119	481	27 075	4,0	56,3	227,5	110	373	22 998	3,4	61,7	209,1	82	218	14 221	2,7	65,2	273,4	154	614	40 590	4,0	66,1	262,6
I (>20 m)	64	267	38 985	4,2	146,0	620,1	57	218	22 241	3,8	101,6	388,4	33	77	11 026	2,2	153,1	334,1	38	144	22 688	3,8	157,6	507,0
<b>TOTAL</b>	<b>1 959</b>	<b>9 690</b>	<b>250 414</b>	<b>4,9</b>	<b>23,8</b>	<b>127,8</b>	<b>2 360</b>	<b>9 599</b>	<b>221 590</b>	<b>4,1</b>	<b>23,0</b>	<b>93,7</b>	<b>2 301</b>	<b>12 667</b>	<b>271 922</b>	<b>5,3</b>	<b>21,6</b>	<b>113,7</b>	<b>2 988</b>	<b>16 183</b>	<b>392 219</b>	<b>5,4</b>	<b>24,2</b>	<b>131,3</b>

La répartition des bateaux accueillis par taille a évolué en faveur des bateaux de petites et de grandes tailles et au détriment des unités de tailles intermédiaires.

Catégorie	2016	2017	2018	2019	2020	2021
A+B+C (6<=8 m)	10,2%	10,9%	10,8%	22,8%	28,9%	24,6%
D+E+F+G (9<=12 m)	54,3%	54,6%	53,8%	51,9%	49,1%	51,5%
H+I+J (>12 m)	26,6%	26,5%	26,4%	24,3%	22,0%	23,8%

Focus sur la période estivale (mai-septembre):

Catégorie	2018				2019				2020				2021												
	Bix	Number	CA HT	CA HT/Bix	Bix	Number	CA HT	CA HT/Bix	Bix	Number	CA HT	CA HT/Bix	Bix	Number	CA HT	CA HT/Bix									
A (6<=) m)	89	1 575	14 689	17,7	9,3	165,0	90	1 364	12 291	15,2	9,0	136,6	116	2 033	19 811	17,5	9,7	170,8	183	1 866	16 057	10,2	8,6	87,7	
B (6<7 m)	115	1 071	15 094	9,3	14,1	131,2	208	879	11 639	8,1	13,2	107,8	133	2 773	35 260	20,8	12,7	265,1	248	2 930	39 943	11,8	13,6	161,1	
C (7<=8 m)	101	642	11 271	6,4	17,6	111,6	103	689	10 657	6,2	14,9	99,7	122	1 128	18 894	9,2	16,7	154,9	193	1 787	30 200	9,3	16,9	156,5	
D (9<=) m)	139	661	12 719	4,8	19,2	91,5	204	638	12 812	6,1	20,1	123,2	125	508	10 931	4,1	21,5	87,4	193	1 102	24 220	5,7	22,4	128,1	
E (10<=10 m)	206	706	16 368	3,4	23,2	79,5	173	680	15 949	3,9	23,5	92,2	183	602	15 181	3,3	25,2	83,0	272	1 051	27 545	4,0	25,5	101,3	
F (10<=11 m)	346	1 028	29 577	3,0	28,8	85,5	285	958	27 271	3,4	28,5	95,7	305	1 268	37 652	4,1	29,7	123,0	454	1 807	53 499	3,9	29,6	115,3	
G (11<=12 m)	265	736	25 367	2,8	34,5	95,7	215	582	20 278	2,2	35,4	95,7	231	771	28 177	3,3	36,5	122,0	398	1 346	47 130	3,4	35,0	118,4	
H (12<=15 m)	301	854	37 602	2,8	44,0	124,9	254	794	34 544	3,1	43,5	136,0	288	815	49 966	2,8	50,3	142,2	426	1 284	59 153	2,7	46,1	124,3	
I (15<=20 m)	103	284	18 525	2,8	65,2	179,9	71	312	21 317	4,5	64,2	292,0	60	29	12 587	2,9	72,3	203,8	129	510	36 162	4,0	70,9	280,3	
I (>20 m)	58	204	31 627	3,5	159,9	562,5	37	186	19 254	5,0	103,5	520,4	29	66	10 961	2,3	166,1	378,0	36	126	21 396	3,5	169,8	594,3	
<b>TOTAL</b>	<b>1 723</b>	<b>7 761</b>	<b>213 838</b>	<b>4,5</b>	<b>27,6</b>	<b>124,1</b>	<b>1 442</b>	<b>7 102</b>	<b>189 921</b>	<b>4,9</b>	<b>26,2</b>	<b>128,9</b>	<b>1 593</b>	<b>10 138</b>	<b>229 420</b>	<b>6,4</b>	<b>22,7</b>	<b>144,6</b>	<b>2 592</b>	<b>13 829</b>	<b>355 894</b>	<b>5,3</b>	<b>25,7</b>	<b>137,2</b>	
<b>% total hivernal</b>	<b>88%</b>	<b>80%</b>	<b>85%</b>		<b>61%</b>	<b>74%</b>	<b>64%</b>		<b>67%</b>	<b>81%</b>	<b>85%</b>		<b>87%</b>	<b>86%</b>	<b>91%</b>										

La répartition des bateaux accueillis en saison est plus favorable aux unités de taille inférieure à 8 mètres.

Catégorie	2016	2017	2018	2019	2020	2021
A+B+C (6<=8 m)	19,3%	19,5%	17,7%	20,9%	23,3%	24,1%
D+E+F+G (9<=12 m)	54,3%	54,7%	55,5%	53,0%	51,0%	51,2%
H+I+J (>12 m)	26,2%	25,8%	26,8%	25,2%	23,7%	24,7%

5/ Évolution de l'activité du port amodié

## EVOLUTION DE L'ACTIVITE DU PORT PRIVE

	Nombre d'amodiataires	Redevance d'amodiation	Revenus locatifs générés
2016	495	474 083	84 468
2017	495	472 051	80 287
2018	494	457 367	51 743
2019	494	502 190	68 759
2020	488	483 463	39 419
2021	487	471 036	47 587

6/ Liste de cessions de postes amodiés sur l'année

Place / Lot	Date de cession	Longueur	Largeur
005	09/06/2021	15,00	4,50
033	11/07/2021	10,00	3,25
045	28/04/2021	9,00	3,00
093	25/05/2021	7,00	2,50
321	03/06/2021	8,00	2,75
460	07/06/2021	11,00	3,75
460	29/07/2021	11,00	3,75
488	09/06/2021	20,00	5,25

## EVOLUTION DE L'ACTIVITE DE L'AIRE DE CARENAGE

### 1/ Manutentions

	Nombre de manoeuvres			CA HT Total
	Mises à l'eau	Mises sur remorque	Forfaits M-D-C	
2016	445	489	990	197 434
2017	452	513	1034	198 468
2018	445	550	1025	233 629
2019	435	463	1088	233 281
2020	369	436	947	213 948
2021	414	500	1094	252 776

### Evolution du nombre de bateaux traités par catégorie de taille

Longueur	2016		2017		2018		2019		2020		2021	
	Nbre de btx	% du total										
<5 m	57	2,8%	63	3,0%	72	3,4%	101	4,8%	68	3,9%	94	4,5%
5-6 m	258	12,8%	274	13,0%	297	14,1%	272	12,9%	238	13,6%	264	12,8%
6-7 m	426	21,2%	466	22,2%	459	21,7%	414	19,6%	347	19,8%	412	19,9%
7-8 m	342	17,0%	355	16,9%	347	16,4%	353	16,7%	292	16,7%	330	15,9%
8-9 m	174	8,7%	184	8,7%	177	8,4%	203	9,6%	165	9,4%	169	8,2%
9-10 m	206	10,2%	227	10,8%	215	10,2%	250	11,8%	187	10,7%	242	11,7%
10-11 m	187	9,3%	177	8,4%	173	8,2%	202	9,5%	151	8,6%	184	8,9%
11-12 m	148	7,4%	145	6,9%	177	8,4%	149	7,0%	124	7,1%	161	7,8%
12-13 m	82	4,1%	95	4,5%	72	3,4%	77	3,6%	62	3,5%	79	3,8%
13-14 m	60	3,0%	55	2,6%	50	2,4%	38	1,8%	55	3,1%	57	2,8%
14-15 m	33	1,6%	31	1,5%	42	2,0%	32	1,5%	32	1,8%	47	2,3%
15-16 m	22	1,1%	23	1,1%	24	1,1%	13	0,6%	24	1,4%	21	1,0%
16-17 m	7	0,3%	6	0,3%	6	0,3%	6	0,3%	3	0,2%	6	0,3%
17-18 m	5	0,2%	1	0,0%	1	0,0%	4	0,2%	2	0,1%	2	0,1%
18-19 m	3	0,1%	3	0,0%	1	0,0%	1	0,0%	2	0,1%	2	0,1%
19-20 m	1	0,0%	1	0,0%			1	0,0%	-	0,0%	-	0,0%
<b>Total général</b>	<b>2 011</b>	<b>100,0%</b>	<b>2 103</b>	<b>100,0%</b>	<b>2 113</b>	<b>100,0%</b>	<b>2 116</b>	<b>100,0%</b>	<b>1 752</b>	<b>100,0%</b>	<b>2 070</b>	<b>100,0%</b>

### Répartition des bateaux traités par taille de bateaux

Tailles	2016	2017	2018	2019	2020	2021
0-8 m	53,9%	55,1%	55,6%	53,9%	53,9%	53,1%
8-12 m	35,6%	34,9%	35,1%	38,0%	35,8%	36,5%
>12 m	10,6%	10,1%	9,3%	8,1%	10,3%	10,3%

## 7/ Évolution de l'activité de l'aire de carénage

## 2/ Stationnement

	Stationnement Tp / Jour	Stationnement gratuit / Jour	Total Stationnement	CA HT Total
2016	2392	642	3034	66 313
2017	2317	578	2895	54 798
2018	3007	1306	4313	71 350
2019	3382	1488	4870	68 068
2020	2603	1539	4142	68 916
2021	3321	1463	4784	107 121

## Evolution du nombre de bateaux stationnés par catégorie de taille

Longueur	2016		2017		2018		2019		2020		2021	
	Nbre de btx	% du total	Nbre de btx	% du total	Nbre de btx	% du total	Nbre de btx	% du total	Nbre de btx	% du total	Nbre de btx	% du total
<5 m	15	2,1%	8	1,1%	26	2,4%	38	2,4%	36	2,6%	23	1,5%
5<6 m	30	4,2%	35	4,7%	71	6,5%	165	10,2%	124	9,1%	126	8,2%
6<7 m	66	9,2%	78	10,5%	140	12,7%	223	13,8%	185	13,5%	212	13,8%
7<8 m	97	13,6%	103	13,9%	146	13,3%	231	14,3%	181	13,2%	187	12,1%
8<9 m	65	9,1%	61	8,2%	97	8,8%	157	9,7%	121	8,8%	91	5,9%
9<10 m	69	9,7%	96	12,9%	141	12,8%	226	14,0%	153	11,2%	211	13,7%
10<11 m	81	11,3%	80	10,8%	142	12,9%	204	12,7%	162	11,8%	194	12,6%
11<12 m	93	13,0%	93	12,5%	137	12,5%	156	9,7%	152	11,1%	198	12,9%
12<13 m	55	7,7%	89	12,0%	67	6,1%	81	5,0%	75	5,5%	96	6,2%
13<14 m	62	8,7%	37	5,0%	62	5,6%	40	2,5%	85	6,2%	80	5,2%
14<15 m	30	4,2%	37	5,0%	35	3,2%	59	3,7%	41	3,0%	70	4,5%
15<16 m	25	3,5%	19	2,6%	24	2,2%	15	0,9%	46	3,4%	29	1,9%
16<17 m	11	1,5%	4	0,5%	9	0,8%	10	0,6%	3	0,2%	17	1,1%
17<18 m	10	1,4%	2	0,3%	1	0,1%	4	0,2%	2	0,1%	3	0,2%
18<19 m	4	0,6%		0,0%	2	0,2%		0,1%	2	0,1%	3	0,2%
19<20 m	2	0,3%	1	0,1%		0,0%	1	0,1%	-	0,0%	-	0,0%
<b>Total général</b>	<b>715</b>	<b>100,0%</b>	<b>743</b>	<b>100,0%</b>	<b>1 100</b>	<b>100,0%</b>	<b>1 611</b>	<b>100,0%</b>	<b>1 368</b>	<b>100,0%</b>	<b>1 540</b>	<b>100,0%</b>

## Répartition des bateaux traités par taille de bateaux

Tailles	2016	2017	2018	2019	2020	2021
0<8 m	29,1%	30,1%	34,8%	40,8%	38,5%	35,6%
8<12 m	43,1%	44,4%	47,0%	46,1%	43,0%	45,1%
>12 m	27,8%	25,4%	18,2%	13,1%	18,6%	19,4%

## VII-6. Annexe 6 : Indicateurs de qualité de service

### 1/ Liste des créances douteuses aux 31/12/2021

Taux de provision		31/12/2020				31/12/2021				Dotation	Reprise
		50%	80%	100%	Total	50%	80%	100%	Total		
Déterminé sur le solde impayés Alizé sans échéancier de paiement		+ 365 j => 100%									
		entre 181 et 365 j => 80%									
		entre 91 et 180 j => 50%									
<b>CARENAGE</b>		<b>61,70</b>	<b>-</b>	<b>4 367,39</b>	<b>4 429,09</b>	<b>226,99</b>	<b>-</b>	<b>3 563,43</b>	<b>3 790,42</b>	<b>322,02</b>	<b>960,68</b>
Client 001						132,18			132,18	132,18	
Client 002			58,33	58,33			58,33	58,33			
Client 003			3 654,99	3 654,99			3 226,98	3 226,98			428,01
Client 004	16,67			16,67			33,33	33,33		16,67	
Client 005			35,37	35,37			35,37	35,37			
Client 006										33,33	
Client 007			86,03	86,03			86,03	86,03			
Client 008			33,33	33,33							33,33
Client 009	45,03			45,03			90,06	90,06		45,03	
Client 010			61,45	61,45							61,45
Client 011						94,81			94,81	94,81	
Client 012			437,89	437,89							437,89

Taux de provision		31/12/2020				31/12/2021				Dotation	Reprise
		50%	80%	100%	Total	50%	80%	100%	Total		
<b>PORT PUBLIC</b>		<b>3 009,96</b>	<b>5 096,40</b>	<b>16 451,55</b>	<b>24 557,91</b>	<b>1 745,89</b>	<b>982,60</b>	<b>20 981,92</b>	<b>23 710,41</b>	<b>6 776,92</b>	<b>7 624,42</b>
Client 013			48,65	537,05	585,70						585,70
Client 014	461,50				461,50						461,50
Client 015			79,13	79,13							79,13
Client 016			166,67	166,67							166,67
Client 017			737,83	737,83			737,83	737,83			
Client 018						32,38			32,38	32,38	
Client 019	288,72				288,72						288,72
Client 020	292,48				292,48						292,48
Client 021	53,53	856,43			909,96						909,95
Client 022			588,10	588,10							588,10
Client 023	416,67				416,67						416,67
Client 024	90,84				90,84						90,84
Client 025			27,75	27,75			27,75	27,75			
Client 026			425,00	425,00			425,00	425,00			
Client 027							28,19	28,19		28,19	
Client 028	173,58				173,58						173,58
Client 029			15,94	15,94							15,94
Client 030	116,67				116,67						116,67
Client 031			26,33	26,33							26,33
Client 032	29,22	467,47			496,69						496,69
Client 033	36,38				36,38						36,38
Client 034							323,10	323,10	323,10	323,10	
Client 035			2 272,41	2 272,41			2 272,41	2 272,41			
Client 036		989,06			989,06						989,06
Client 037		59,57			59,57		74,47	74,47		14,89	
Client 038	480,06				480,06						480,06
Client 039		34,33	2 052,61	2 086,94			2 095,52	2 095,52		8,58	
Client 040							15,63	15,63		15,63	
Client 041			197,52	197,52			197,52	197,52			
Client 042						516,53		516,53	516,53	516,53	
Client 043						54,02		54,02	54,02	54,02	
Client 044	43,63		872,66	916,29			959,93	959,93		43,63	
Client 045			47,37	47,37			47,37	47,37			
Client 046		28,37	345,33	373,70			380,79	380,79		7,09	
Client 047		1 864,11			1 864,11			2 330,13	2 330,13	466,03	
Client 048							21,33	21,33		21,33	
Client 049							532,30	532,30	532,30	532,30	
Client 050			3 058,52	3 058,52			3 058,52	3 058,52			
Client 051						15,30		15,30		15,30	
Client 052			509,76	509,76							509,76
Client 053			3 749,58	3 749,58			3 749,58	3 749,58			
Client 054	54,03				54,03						54,03
Client 055	263,58				263,58		921,59	921,59		658,01	
Client 056	89,29				89,29		232,77	232,77		143,48	
Client 057							90,24	90,24		90,24	
Client 058	15,61				15,61		31,22	31,22		15,61	
Client 059			106,59	106,59							106,59
Client 060	104,17				104,17						104,17
Client 061		748,41			748,41			935,51	935,51	187,10	
Client 062						62,71	1 254,24	1 316,95	1 316,95	1 316,95	
Client 063			635,40	635,40							635,40
Client 064						1 064,95		1 064,95	1 064,95	1 064,95	
Client 065							1 221,58	1 221,58	1 221,58	1 221,58	
<b>Total général</b>	<b>3 071,66</b>	<b>5 096,40</b>	<b>20 818,94</b>	<b>28 987,00</b>	<b>1 972,88</b>	<b>982,60</b>	<b>24 545,35</b>	<b>27 500,83</b>	<b>7 098,94</b>	<b>8 585,10</b>	

## ACTUALITÉS

### Port : point sur le confortement du quai ouest



#### Le quai ouest

Suite aux retards engendrés par la crise sanitaire, les travaux de renforcement du quai ouest qui jouxte le parking du stade Deferrari, ont finalement débuté en décembre dernier. Un rideau de palplanches en acier doit être installé durant tout le mois de janvier sur la longueur du quai (du quai Bonaparte jusqu'à la digue).

Viendra ensuite une opération de remblaiement, puis de couronnement pour atteindre la nouvelle hauteur des palplanches (environ 50 cm supplémentaires). Le revêtement actuel du quai sera ensuite totalement renouvelé pour être finalisé vers la fin du mois de mars.



#### La capitainerie

Les travaux de la Capitainerie touchent à leur fin. Le parement en pierre est en cours de pose. On aperçoit déjà l'étendue du toit terrasse qui offrira une vue unique sur le port et la ville.

L'entrée du port, vue de la mer, aura fière allure et l'accueil des plaisanciers se fera dans des conditions optimales. Ce nouvel équipement offrira une réception plus grande et beaucoup plus confortable. Les bureaux seront isolés pour obtenir plus de confidentialité et les conditions de travail du personnel seront améliorées. Par ailleurs, l'ensemble du bâtiment sera accessible aux personnes à mobilité réduite. Un espace sera dédié à la station carburant et des sanitaires neufs et modernes seront désormais intégrés à la capitainerie.

La fin des travaux est attendue pour le mois de février.

# DOSSIER

## Sogeba : un rapport tardif mais encourageant

*La Chambre régionale des comptes a analysé la gestion de la Sogeba (société d'économie mixte qui gère le port), sur la période 2013 à 2017.*

**Voici les 6 recommandations faites par la CRC dans son rapport :**

1. Revoir et fiabiliser les procédures de facturation de l'activité de carénage et procéder à une évaluation du coût réel du service en vue d'un ajustement de la politique tarifaire par la ville de Bandol.
2. Développer la prospective financière, élaborer et mettre en œuvre un plan pluriannuel d'investissement.
3. Généraliser l'utilisation de l'horloge pointeuse pour l'ensemble des agents non cadres, conformément aux dispositions du règlement intérieur.
4. Mettre à jour le régime indemnitaire des agents de la SOGEBEA. Supprimer la prime de fin d'année pour le personnel saisonnier afin de se mettre en conformité avec la convention collective, supprimer la prime technique versée aux agents détachés.
5. Régulariser l'ensemble des mises à disposition gratuites d'emplacements.
6. Mettre en œuvre des outils de pilotage de l'activité : suivi des installations, indicateurs d'activité, qualité du service.

Trois ans sont passés depuis la période analysée. La direction de la Sogeba a changé courant 2017 et de nombreux points relevés dans le rapport ont été corrigés depuis : la procédure de facturation sur la zone de carénage a été revue (recommandation 1), les mises à disposition gratuites d'emplacements ont été régularisées (recommandation 5) et le point sur les primes réglé (recommandation 4).

**A ce jour, seules trois recommandations sur 6 restent d'actualité, et seront réglées dès 2021 :**

- Le plan pluriannuel d'investissement est en cours d'élaboration et sera prêt au premier trimestre 2021. Une inspection complète des infrastructures par une société spécialisée est en cours depuis octobre.
- Le règlement intérieur de la Sogeba, qui a vieilli et ne correspond plus à ses contraintes et problématiques actuelles, va évoluer courant 2021.
- Enfin, la mise en œuvre d'outils de pilotage d'activité a déjà commencé et va se poursuivre avec le rajout de différents outils de mesure de la qualité du service.

Le port de Bandol connaît depuis quelques années de profondes mutations en interne, et va connaître sur le mandat à venir des travaux importants. Certaines installations, et pas des moindres, sont en fin de vie, et d'autres doivent évoluer pour offrir une qualité de service supérieure à ses usagers.

*Le rapport complet est disponible sur la page transparence du site internet du port de Bandol : <http://www.portbandol.fr/transparence/>*



©Anthony Alpha-films

**Toulon**  
La Seyne - Sanary

**NOUS CONTACTER**

- **Toulon - La Seyne :**  
64, boulevard Georges-Clemenceau, 83 000 Toulon.  
Tél. : 04-94.93.31.00. E-mail : toulonloc@nicematin.fr
- **Sanary :** 6, quai Wilson, 83 130 Sanary.  
Tél. : 04-94.10.35.00. E-mail : sanaryloc@nicematin.fr
- **Abonnements :** Tél. : 09.69.32.83.83.
- **Publicité :** Tél. : 04.98.01.11.81.



## LE PORT DE BANDOL PRÉPARE L'AVENIR

Alors que la nouvelle capitainerie sera achevée dans les prochains jours, les chantiers se multiplient en cette fin d'hiver sur le port de plaisance, qui améliore son offre de prestations avant la reconfiguration complète d'un tiers du bassin prévue en 2022. **P 16**

### LA SEYNE



**Meddy Viardot, engagé sur tous les fronts**

**P 13**

### TOULON



**Des escalators flambant neufs pour la place Besagne**

**P 10**

# Le port de plaisance de Bandol passe la surmultipliée

Les chantiers d'envergure succèdent aux projets dans le quatrième bassin de Méditerranée qui ne connaît pas la crise et se met en ordre de marche pour la saison 2021... et les suivantes

L'effervescence sur le port de plaisance de Bandol. À l'image de son aire de carénage (1) qui fait le plein, le 4<sup>e</sup> bassin de Méditerranée, avec 1 700 anreaux et 200 places pour les bateaux de passage sur 20 hectares de superficie, se met en ordre de marche pour la saison touristique en améliorant son offre. Exemple fort : depuis plus de deux semaines, le chantier de renouvellement des bornes d'alimentation en eau et électricité est actif. Elles seront remplacées sur trois secteurs : sur les panes Est "de passage" ; le long des quais ex-Prud'homme et Capitainerie.

## 117 nouvelles bornes

« Les anciennes bornes qui datent de 20 ou 25 ans ont fait leur temps », confirme Jean-Vincent Ladislas, maître de port. Encore un mois de travaux... Au total, 250 bornes anciennes seront remplacées par 117 nouvelles, posées par les techniciens de la société Ecotec, pour un coût d'environ 200 000 euros pris en



Dans trois secteurs du port, les bornes d'alimentation hydraulique et électrique sont changées. Les anciennes (photo en médaillon) datent de plus de 20 ans.

charge par la Société de gestion du port (Sogeba). « Avec cette particularité que l'on implante une borne pour quatre bateaux, contre une pour deux auparavant, observe le maître de port. On libère ainsi de l'espace sur

les pontons et pour les bateaux ». Des bornes délivrant des tensions de 16 ou 32 ampères, floquées du logo du port et rétroéclairées - sans excès pour éviter les nuisances visuelles. Dans le même temps, six bornes « SOS »

avec bouée et extincteurs seront également positionnées sur les pontons. À noter que cet aménagement concerne une partie seulement du port. L'actuel port amodié doit disparaître pour être re-

structuré (voir ci-dessous) et ailleurs, elles sont déjà aux normes.

**J.-M. VINCENTI**  
1. Aire de carénage sur laquelle l'implantation d'une nouvelle déchetterie et d'un abri pour sa grue électrique sont en projet

## Au centimètre

Intitulé Déploiement d'une méthode d'évaluation du suivi du patrimoine portuaire et de gestion des ouvrages, l'état des lieux dressé par la société Accoast, qui accompagne le port sur trois ans, tient dans un gros classeur. Stratégique ! Les techniciens d'Accoast ont en effet découpé le port en ses différents ouvrages qu'ils ont dimensionnés et classifiés. Ils ont par ailleurs mesuré toutes les profondeurs du bassin au centimètre près ! La version informatique de cet état des lieux peut en outre être mise à jour en temps réel. « Cela nous permet entre autres de prioriser les chantiers, souligne le maître de port. Avec une telle étude, nous aurions par exemple peut-être pu anticiper la vétusté de la panne A qui s'est effondrée en 2019 ».

## Réception de la capitainerie à la mi-mars



Au second niveau, un toit terrasse en bois de 140 m<sup>2</sup> sera dédié à l'événementiel.

Elle devait être livrée l'été dernier puis fin 2020... Plus que quelques jours de patience pour les équipes du port de Bandol qui devraient enfin réceptionner la nouvelle capitainerie à la mi-mars. Assurément, la structure, construite sur les bases de l'ancienne, a fière allure. Plus grande (310 m<sup>2</sup> contre 210 m<sup>2</sup>), on dirait un navire. Au second niveau, les ex-bureaux de la direction redéployés en rez-de-chaussée ont laissé la place à une vaste salle de réunion et un magnifique toit terrasse en bois de 140 m<sup>2</sup>. Un futur espace de réception qui sera dédié à l'événementiel, depuis lequel la vue sur

le port est imprenable. On se croirait presque sur le pont d'un bateau !

### Avitaillement

À noter qu'à côté, le dispositif de stockage du carburant de la station d'avitaillement qui avait été (suite à un accident) temporairement restauré sur deux cuves à l'été 2018, a fait l'objet il y a quatre mois d'un nouveau lifting. Complet. Les têtes de quatre cuves, les pompes électriques, les outils de contrôle de carburant sont neufs. De même que les câblages avec les pompes et la capitainerie, laquelle accueillera un bureau « avitaillement ».

## Le quai du stade conforté sur 190 m

Dans la lignée du remplacement des panes A et B (en 2019), un autre chantier d'envergure touche actuellement le quai du stade (au bord du stade Deferri) qui est conforté sur ses 190 mètres linéaires. Les travaux, qui ont débuté il y a un mois et demi et se termineront en avril, consistent dans le confortement de la poutre de couronnement en béton coulé du quai, avec pose de paleplanches, des bacs en acier de 15 m de profondeur qui servent de coffrage. Coût du chantier : 1,6 M€.



## Le bassin redessiné à partir de 2022

C'est un très gros chantier à venir à compter de 2022. Un tiers du port sera démolé avant reconfiguration complète. La partie du bassin aménagée autour de la panne amodiée qui sera détruite (en face du terrain de boules) est concernée par cette opération. L'amodiation, indique le site web du port de plaisance, est « un dispositif juridique par lequel la mairie a attribué à des plaisanciers, pour une durée définie dans le temps, des postes d'amarrage moyennant un paiement initial. Ceci a aidé dans les années 60 à la construction de nombreux ports dans le sud de la France ». Pour les 450 plaisanciers concernés, l'amodiation s'arrête le 31 décembre 2021. Leur sort a été tranché par le conseil municipal du 10 octobre 2019 : jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 2022, ils disposeront d'un droit de priorité pour acquérir une garantie d'usage de poste d'amarrage pour une durée maximale de 35 ans. Il reste à régler la question de l'emplacement réservé à leurs bateaux pendant la durée des travaux et après. Le projet de requalification de la panne amodiée est encore en cours de finalisation...

## Les travaux

### Des travaux, mais aussi de nouveaux équipements au port

*En parallèle de travaux importants sur le point de se terminer (capitainerie et quai du stade), d'autres dossiers sont en cours ou s'achèvent côté équipement.*



En premier lieu, le remplacement de 250 bornes électricité et eau par des bornes de dernière génération de fabrication française, esthétiquement très réussies avec leur logo rétroéclairé du port de Bandol. Elles permettent de réduire le nombre de bornes sans nuire au confort, car elles disposent de davantage de sorties eau et électricité (4 de chaque soit une par bateau). La réduction de leur nombre permet d'avoir des pontons moins encombrés et diminue les risques de pannes et opérations de maintenance. De quoi offrir un confort supplémentaire aux plaisanciers.

Ensuite, le changement d'une partie des échelles de sécurité du port est en cours, remplacées par des échelles innovantes, créées par une société danoise. Elles sont modulables, faites d'un matériau très résistant et sont éclairées de nuit grâce à une batterie à recharge solaire.



Les moyens de navigation du personnel portuaire évoluent également : 4 nouveaux canots sont arrivés, dont un, pour la première fois, à moteur électrique, en remplacement des anciens qui avaient fait leur temps. Un véritable bateau de travail plus puissant et tout en aluminium permettra quant à lui de travailler sur les unités de plus grande taille avec une sécurité renforcée.

Enfin, le port va tester une Seabin : il s'agit d'une poubelle immergée reliée à une pompe électrique qui crée un courant d'eau continu pour attirer les déchets vers un collecteur. Ces déchets sont aspirés dans un sac et une fois plein, le sac est vidé par le personnel portuaire. De quoi assurer un écrémage 24h/24. Si le test est concluant, d'autres poubelles de ce type seront déployées un peu partout sur le plan d'eau.

**Le port poursuit ainsi sa politique de remise à niveau de ses installations et de ses équipements, avec la volonté affichée de se positionner sur du matériel innovant et de qualité pour le confort et la sécurité de tous.**

# Sud Sainte Baume

## BANDOL

# Un navire amiral novateur fleuron du port de plaisance

Le *Morse*, nouveau bateau de servitude équipé d'un prototype dessiné sur-mesure pour pousser les embarcations de toutes tailles et les aider à intégrer leur poste, est entré en service.

Le port de plaisance de Bandol communique en Morse. En renouvelant sa flotte de moyens nautiques, le 4<sup>e</sup> bassin de Méditerranée s'impose en précurseur. Cela, à l'occasion de l'achat d'un nouveau bateau de servitude, baptisé du nom du mammifère marin, plus puissant que les quatre petites barques en plastique rotomoulées (Sécu 12 - Funyacht) reconnaissables à leur couleur rouge vif, dédiées à l'accueil, aux petites opérations de remorquage, au transport des bateaux et au port de charges lourdes... qui sillonnent quotidiennement le plan d'eau de 20 hectares.

### Vers une production en série

Unique par sa taille (4,5 m par 2,2 m) dans sa catégorie, le *Morse*, Harbour 45 fabriqué à Amsterdam par le chantier naval Stormer, est reconnaissable à la couleur jaune des boudins amortisseurs en caoutchouc qui tapissent sa coque.

Il ressemble à une grosse autotamponneuse. La Société de gestion du port de Bandol (Sogeba) l'a acheté 35 000 euros. « Nous souhaitons un petit bateau léger – il est en aluminium – de moins de 6 mètres et éroit apte de se glisser partout, pouvant manœuvrer sans sacrifier à la puissance dans des



Baptisé Morse, en raison du dispositif unique semblable à deux grandes dents qui équipe sa proue et permet de pousser les navires de toutes les tailles, le nouveau bateau peut se glisser partout. (Photos Frank Muller)

conditions sévères. Le jaune qui l'habille n'est pas choisi au hasard : il ne tache pas les coques, détaille le maître de port principal Jean-Vincent Ladislav. Côté accessoires, c'est la simplicité qui prévaut : le bateau est équipé de deux treuils manuels, d'un mat avec projecteur amovible, pour les travaux de nuit. L'hiver surbat. « Mais ce qui signe la spécificité du navire, propulsé par un moteur de 50 CV et justifie son patronyme, tient - au

dispositif équipant sa proue, utilisé pour pousser les bateaux et les aider à intégrer leur poste à quai, qui a été conçu sur-mesure », appuie l'élu Philippe Rocheteau, président de la Sogeba. « De série la société proposait une pièce de poussée ressemblant à un « H », (comme des dents de morse) nous lui avons dit que nous, port de plaisance, possédons souvent les bateaux avec une

difficulté : le dispositif ripe sur les coques », complète Jean-Vincent Ladislav. C'est là que le professionnalisme, l'expérience et le savoir-faire des agents portuaires sont entrés en ligne de compte. « Nous avons donné des pistes d'amélioration au constructeur qui a conçu une pièce presque identique à la première, mais qui est améliorée, explique Philippe Rocheteau. Et surtout, elle est préimprimée et

permet de capter l'étrave du bateau ».

Un dispositif dont les concepteurs du navire ont salué l'inventivité et le génie : « Ils nous ont dit : c'est évident, pourquoi n'y a-t-on pas pensé avant ? Se félicite le maître de port. Ils envisagent maintenant une production en série du prototype, pour les ports qui ont tous les mêmes besoins ! » La démonstration, quelques minutes plus tard sur le bas-

sin, est impressionnante. Le *Morse* vient positionner sa proue sur la coque du *Lauf*, un gigantesque yacht de 40 mètres à l'envergure écrasante, et semble en capacité de le faire bouger. « On peut pousser des bateaux de cette taille, le temps par exemple d'un redémarrage des moteurs », confirme Jean-Vincent Ladislav.

### Les atouts du moteur électrique

Jusqu'à l'arrivée du *Morse*, ces opérations étaient réalisées par les barques en plastique rotomoulées du port de plaisance, qu'une capacité de manœuvre limitée et une maintenance chronique obligeaient à intervenir à plusieurs unités... Trois barques qui, hormis leurs moyens de motorisation (moteur de 10 CV), viennent également d'être renouvelées (coût 7 000 euros) avec une autre nouveauté. « Nous en avons acheté une quatrième équipée d'un moteur électrique, dont l'autonomie pour l'utilisation à laquelle elle est dédiée, est d'une journée », souligne le maître de port. Un moyen nautique destiné aux déplacements sur le plan d'eau et plus spécifiquement dédié au pointage des navires le matin, dont la propulsion silencieuse ne gênera pas le sommeil des plaisanciers.

JEAN-MARC VINCENTI  
jmvincen@nicematin.fr



Le Morse peut pousser des bateaux de taille impressionnante comme le *Lauf*, ce gigantesque yacht de 40 mètres !



Les équipes du port peuvent compter aussi sur une nouvelle barque en plastique rotomoulé équipée d'un moteur électrique doté d'une journée d'autonomie.

## Sud Sainte Baume

var-matin  
Mercredi 12 mai 2021

## BANDOL

## Le quai du Stade refait à neuf, préambule d'un vaste chantier

Parce qu'il était devenu instable, l'ouvrage portuaire a été entièrement réhabilité. Ces travaux marquent le début de la transformation des abords du stade Deferrari.

Le quai du Stade, ainsi nommé car situé en bordure du parking du stade Deferrari, a été réhabilité. « Le quai datait d'une cinquantaine d'années et présentait un affaissement. Malgré quelques reprises ponctuelles, il était temps de le refaire entièrement, explique Jean-Pierre Chorel, l'adjoint en charge des travaux notamment. Les pieds du quai n'étaient pas enfouis assez profondément et, avec le temps, des brèches se sont créées et le remblai commençait à fuir. » Face au risque d'effondrement, la Ville a donc décidé de reprendre l'ouvrage dans sa totalité, pour un montant de 1,6 million d'euros, prélevé sur le budget annexe du port. « Ces travaux, réalisés entre janvier et avril, ont donc été financés par les usagers du port uniquement », a tenu à préciser Philippe Rocheteau, 4<sup>e</sup> adjoint et p.-d.g. de la Sogeta (l'instance dirigeante du port).

## Fixé par 16 mètres de fond

« Désormais, le quai est bien fixé, grâce à des palplanches (des plaques de métal ondulées) solidement enfouies par 16 mètres de



Les adjoints Philippe Rocheteau et Jean-Pierre Chorel sur le quai flambant neuf du Stade. D'autres travaux sont prévus sur le port de Bandol, qui compte 1 600 places. (Photo J. P.)

fond », détaille M. Chorel. L'ouvrage a été quelque peu rehaussé par rapport au précédent, en prévision de la montée des eaux et du risque de submersion. « Mais il a été conçu pour pouvoir être encore rehaussé au cas où, sans nécessiter de trop lourds travaux », complète M. Rocheteau.

## Bientôt de nouvelles pannes

La Ville a profité du changement de revêtement pour enfouir les réseaux (3 km en tout) et a même prévu un fourreau pour y passer prochainement la fibre optique pour améliorer l'accueil des plaisanciers.

Le quai du Stade dessert les pannes A, B (récemment refaites), C, D ainsi que la panne dite touristique, près de la mer.

Cette dernière, vieillissante, sera remplacée au terme d'un chantier qui doit débuter en janvier prochain et durer quatre mois. La construction de deux nouvelles pannes, côté rue, est également prévue, mais pas encore planifiée.

J. P. jpollot@nicematin.fr

## Un pôle commercial dédié au nautisme

La réhabilitation du quai du Stade marque le premier changement visible d'une vaste transformation de ce côté-là de la ville. Si les détails du projet global restent à préciser, M. Rocheteau a bon espoir qu'il verra le jour avant la fin du mandat. Il peut même confier qu'à la place des stationnements collés au stade, la Ville envisage la

construction d'un parking avec étage.

Et en façade de ce futur bâtiment, débordant un peu sur le quai refait, l'idée d'un pôle nautique est en passe de se concrétiser.

Les travaux pourraient même commencer d'ici un an ou deux : « Il s'agira d'un pôle commercial réunissant toutes sortes d'activités liées à la mer : accastillage, école

de voile, plongée, loueurs de bateaux, etc. »

Concernant l'esthétisme du revêtement choisi pour le quai du Stade, « que certains jugent très quelconque, style roulier », admettent les élus, ils font remarquer que « c'est du provisoire : on s'est dit que ça ne servirait à rien de faire du qualitatif alors qu'il va sûrement falloir casser dans un an, en fonction du choix

des architectes du pôle nautique. »

## Piste cyclable et jeux pour enfants

Autre certitude : le quai accueillera une piste cyclable, qui là aussi s'inscrira dans un projet d'envergure : « Nous prévoyons de créer une piste cyclable qui partira de l'entrée de Bandol (en face de La Réserve), longera tout

le bord de mer, passera par ce quai, et contournera le stade. »

L'idée de ces nouveaux aménagements, qui comprendront entre autres, aussi, des jeux pour enfants, c'est de faire venir les gens et de faire vivre ce secteur bien moins fréquenté que l'hyper-centre.

Il offre pourtant l'un des plus beaux points de vue de la station balnéaire.

## Les catamarans Bali s'exposent sur le port du 13 au 16 mai

La société Brise Marine Yachting, basée à Bandol et à La Seyne, profitera du long week-end de l'Ascension pour présenter deux catamarans de la marque Bali, dont elle est le distributeur officiel.

Deux multicoques luxueux, spacieux et performants seront présents sur le quai d'honneur et visitables dans le respect des règles sanitaires : un Bali Catspace et un Bali 4.2.

Pour ce dernier modèle, une nouveauté 2021, il s'agira de

sa première exposition mondiale.

En parallèle, seront également présentes des voitures du groupe Lombardot (Porsche et Audi), le Domaine de la Monaque et ses huiles d'olive haut de gamme et le Domaine Ray-Jane, avec ses vins de Bandol.

J. P.

Accès libre, du jeudi 13 au dimanche 16 mai inclus, de 10 h à 19 h.

Contact : www.brisesmarine-yachting.com



Lors du week-end de l'Ascension, ce sera la première exposition mondiale du multicoque Bali 4.2, sur le quai d'honneur de Bandol. (Photo DR)

# Sud Sainte Baume

## BANDOL

# Un chèque de 24 000 euros pour les sauveteurs en mer

Dans le cadre d'un mécénat, la Sogeba, société gestionnaire du port de Bandol, a remis hier un chèque à la station SNSM locale. Un don qui sera reconduit pendant les 5 prochaines années.



La remise officielle du chèque s'est déroulée sur le rooftop de la nouvelle capitainerie de Bandol. (Photo Luc Buetria)

**V**ingt-cinq pour cent du budget annuel de la station bandolaise. Hier matin, Philippe Rocheteau, adjoint au port et représentant de la Sogeba, a remis en main propre un chèque de 24 000 euros, soit une contribution qui représente 15 euros par anneau, en faveur des sauveteurs en mer de Bandol. « C'était une volonté de l'entreprise qui voulait contribuer à la mission essentielle de la Société nationale de sauvetage en mer (SNSM), explique Philippe Rocheteau. Dans le contexte difficile que nous vivons nous souhaitons trouver une façon de participer et, après discussion, nous avons décidé de faire un don sous forme de mécénat, sur la base d'une convention de cinq ans avec reconduction annuelle tacite. » Cette contribution au budget de

sauveteurs en mer est un réel soulagement pour le président de la SNSM Bandol, Jean-Luc Cercio.

### Bouffée d'air

« Le financement de la SNSM devient extrêmement compliqué, indique le sauveteur en mer. Comme nous sommes une association, nous devons trouver nous-mêmes les fonds pour tourner, former nos personnels, faire nos réparations et avoir un équipement qui nous permet d'assurer nos missions. Aujourd'hui recevoir ce mécénat, qui correspond à 25 % de notre budget annuel de fonctionnement, c'est une bouffée d'air. » Un beau partenariat entre le port et la SNSM qui travaillent main dans la main pour la sécurité de tous et toutes en mer.

L. H.

Pour faire un don : sns-m-bandol.org

## ESSOR COMMERCIAL

**Le Rendez-Vous, nouveau restaurant, rue Vincent-Allègre**



**Mika le chef, Aurèle, Maria et Julien attendent leurs premiers clients.**

Aurèle est bien connue à Bandol, où elle a longtemps organisé divers événements et salons. À l'heure où les terrasses s'ouvrent enfin, elle inaugure son nouveau restaurant, Le Rendez-Vous, rue Vincent-Allègre. Un bel établissement situé dans une rue calme et ombragée d'où l'on entend s'égrener le temps grâce au campanile du clocher de l'église toute proche.

Bien sûr, la carte est à la fois riche, mais sans être pléthorique. On y trouve la grande spécialité : les pâtes préparées dans la meule de parmesan et flambées au cognac, un délice !

De plus l'établissement est équipé d'une cave à maturer pour les filets, entrecôtes et autres côtes de bœuf.

Le Rendez-Vous, 13, rue Vincent-Allègre, ouvert 7 jours sur 7. Réservations au 04.94.06.51.68.

(Texte et photo Limp)

## Notez-le

**Inscriptions au centre aéré pour les vacances d'été**

Les inscriptions pour les vacances d'été du 7 juillet au 27 août auront lieu au centre aéré mardi 1<sup>er</sup> juin de 7 h 30 à 18 h 30.

En raison de la crise sanitaire, les places sont à ce jour réservées aux enfants domiciliés sur la commune dont les deux parents travaillent pendant cette période. Se munir des documents suivants :

- Justificatif de domicile.
- Attestation d'employeur des deux parents ou justificatifs de commerce bandolais.

Pour un nouveau dossier d'inscription : possibilité de télécharger le dossier d'inscription sur le site de la ville de Bandol ou le demander au centre aéré.

- Fiche de renseignements complétée.
- Photocopie du carnet de vaccinations, si vaccins dans l'année.
- Avis d'imposition 2020.

Pour tout renseignement : Parc municipal du Canet / 04.94.25.06.72 - centre.aere@bandol.fr



Olives & Beurre salé

**NOUVEAU À SANARY SUR MER**

CUISINE À EMPORTER  
ÉPICERIE FINE  
ARTS DE LA TABLE

Chrystelle et Guillaume Lecomte vous ouvrent leur boutique. Issus de la Gastronomie dans les restaurants de grands chefs étoilés.



De la Bretagne à la Provence, deux terroirs revisités pour votre plus grand plaisir

25 av. Galliéni - Sanary

09 87 57 29 57

www.olives-et-beurre-sale.fr

olives\_et\_beurre\_sale

# Sud Sainte Baume

var-matin  
Lundi 5 juillet 2021

## BANDOL

# Une nouvelle capitainerie fleuron du port de plaisance

Paré pour la saison 2021 ! Le bâtiment fonctionnel et aux normes, édifié sur les bases de l'ancienne vigie qui datait de 1978, a été inauguré. Il est doté d'un rooftop de 160 m<sup>2</sup>.

« Le meilleur reste à venir pour le port, que nous avons placé sur la carte ». C'est sur cette promesse, formulée par Philippe Rocheteau, président de la Société de gestion du port de Bandol (Sogeba), que la nouvelle capitainerie, figure de proue et vitrine du quatrième bassin de Méditerranée, a été inaugurée samedi en fin d'après-midi.

Alors que peu après 18 h 30, la brume maritime saluant l'événement à sa façon se levait, laissant la place à un soleil radieux brillant sur les 80 invités présents (1). Jean-Paul Joseph, le maire de Bandol, et Philippe Rocheteau ont coupé le ruban tricolore inaugural, faisant entrer le port de plaisance dans le XXI<sup>e</sup> siècle.

« Le site accueille la capitainerie du port de Bandol depuis 1978, a rappelé le maire, sachant la mémoire de l'architecte Jean Parente, qui l'avait dessinée dans la version que nous avons connue ces quelque quarante dernières années, et validé cette rénovation ».

### « Rénover, agrandir moderniser »

C'est en effet sur la base de l'ancienne, qui a été détruite, que la nouvelle capitainerie a été restructurée. Une ligne finale qui n'est pas sans rappeler celle d'un navire, avec « sa coque » tout en parements de pierres et son « pont » matérialisé par un toit terrasse de 160 m<sup>2</sup>, tendu de voiles protectrices solaire noires...

« C'est une renaissance à laquelle nous assistons ici, sur les mêmes bases, mais avec un mot d'ordre pour le cabinet bandolais Poiesis à qui a été confiée cette transforma-



tion : rénover, agrandir et moderniser », a-t-il lancé.

### Investissement de 1,6 M€ sur le budget du port

L'investissement de 1,6 M€ a été financé via le budget annexé du port et par la Sogeba pour l'équipement mobilier, matériel et numérique. Avant de laisser la parole à Philippe Rocheteau, Jean-Paul Joseph a dit « sa fierté de maire devant cet équipement transfiguré ».

Et de féliciter : « Ces premiers pas, décidés lors de mon mandat précédent, en amèneront d'autres pour la ville et évidemment au port pour lequel vous pilotez depuis 2017 une bascule pour l'avenir, avec l'arrivée précocée de la fibre, avec le rattrapage technique et fonctionnel d'une station carburant qui accusait le poids des ans, avec la réflexion des parcs, des bornes, une organisation à jour des

normes professionnelles. Votre action au port témoigne d'un volontarisme dont je vous remercie ».

Le président de la Sogeba s'est félicité d'une mise en service « c'était l'objectif » pour la saison 2021, malgré quatre mois de retard lié à la pandémie, et a détaillé les nombreuses évolutions et atouts déployés par le nouvel équipement (lire en encadré) pleinement intégré « dans l'écoconception globale du port de Bandol et des projets importants à venir, représentant des investissements de plusieurs dizaines de millions d'euros ». Appareillage réussi !

JEAN-MARC VINCENTI

[jmvincenti@nicematin.fr](mailto:jmvincenti@nicematin.fr)

1. Les conseillers départementaux Laetitia Quilic et Robert Binéventi étaient présents aux côtés des élus bandolais, des conseillers portuaires, d'une représentante du cabinet d'architecte Poiesis, maître d'œuvre, des partenaires de la Sogeba, de M. de Joffre Gonsans, animateur-photographe de Paul Ricard...

### Quatre-vingts invités étaient présents à l'inauguration.

(Photos J.-M. V.)

### Au top !

- ✓ Une salle de réunion (25 personnes) modulable en salle de réception à l'étage, sur le toit terrasse de 160 m<sup>2</sup> (un rooftop qui peut accueillir des événements festifs et 150 personnes).
- ✓ Un accueil restructuré et dédié au public, adapté aux personnes à mobilité réduite.
- ✓ Un bloc sanitaire public intégré à la capitainerie.
- ✓ Un local dédié à la station d'avitaillement.
- ✓ Une station météo.
- ✓ Un espace repas, un vestiaire, des sanitaires, un atelier, une salle technique et une salle de repos pour les employés (entre 17 et 19 permanents et une dizaine de saisonniers).



L'accueil a été restructuré et entièrement dédié au public.

## LE BEAUSSET

# Salutaire retour au bercail pour les Agasso Galoio

À l'instar des autres structures associatives de la commune, la crise sanitaire et ses interminables séquences de confinement ont percuté de plein fouet l'Escolo Des Agasso Galoio : « Le fonctionnement de notre association aura été particulièrement perturbé », explique la présidente Annie Grosso, heureuse néanmoins d'avoir pu retrouver les sociétaires au complet et clôturer la session pédagogique échue. « Mais pas les activités ! » tient-elle à souligner.

### Du 7 juillet au 6 août

C'est ainsi que les Agasso ont répondu favorablement à la sollicitation du service municipal enopt animation tourisme,

dirigé par Simplice Leumalieu, pour animer des ateliers de sensibilisation à la langue et à la culture provençales prévus du mercredi 7 juillet au vendredi 6 août au profit des enfants et ados inscrits au Club Découverte, au club des Petits baigneurs (tranche d'âge 6-10 ans), ou encore à l'opération Ados bougez-vous l'été au Beausset (tranche d'âge 11-17 ans). Prochain rendez-vous général pour l'Escolo : en septembre sur l'esplanade Charles-de-Gaulle à l'occasion du Forum annuel des associations. Reprise générale des courts le mercredi 15 septembre au siège.

J. L.



Les adhérents n'ont pas hésité à se retrouver.

(Photos: P&S)



Cette opération s'inscrit dans une démarche plus globale, entreprise par la Ville dans le cadre de sa labellisation « pavillon bleu ». La ville a ainsi mis en place, durant l'été, 4 autres actions pour sensibiliser à l'environnement :

- Une formation du personnel communal à la « nidification des tortues marines »,
- La sensibilisation à la gestion du tri des usagers de la plage avec le SITTOMAT,
- Un atelier « éco citoyenneté sur les plages » avec l'association Mer Nature,
- Une sensibilisation des plaisanciers au mouillage, sur les macro déchets tout l'été.

### Grande opération de sensibilisation et de nettoyage à Bandol

Du 23 au 27 août, l'association Wings of the Ocean, engagée dans la protection des mers et des littoraux, organisait une grande opération de nettoyage en partenariat avec la société Alpha Travaux Sous-Marins, la SOGEBEA et la commune. Objectif : nettoyer le port, mais aussi les plages et digues alentour. Des ateliers de sensibilisation ouverts à tous ont également été organisés pour sensibiliser à l'état des fonds marins. Les enfants du centre aéré ont pu participer à ces ateliers et être volontaires à la dépollution des côtes. Cette opération de dépollution dans le port, de panne en panne, et l'enlèvement des déchets le long du littoral Bandolais a permis de récolter plus de deux tonnes de déchets. Ces derniers ont ensuite été triés par

type de matériaux pour être revalorisés. Enfin, cette semaine d'action a également permis d'extraire du port deux épaves. Merci aux bénévoles, aux volontaires et aux professionnels présents tout au long de cette semaine.



# Sud Sainte Baume

var-matin  
Mardi 5 octobre 2021

## BANDOL

# 50 millions de travaux prévus pour le port sur 18 ans

Parmi les projets annoncés, le plus important prévoit la démolition-reconstruction de la panne amodiée qui accueille actuellement près de 500 bateaux. Des postes pourraient se libérer.



La ville et le concessionnaire du port, la Sogeba, vont lancer un vaste chantier visant à renouveler et moderniser les infrastructures en vue de « fournir une prestation de qualité aux usagers ». (Photo J. P.)

La fin de l'année sonnera la fin des amodiations du port de Bandol. L'amodiation, c'est la location d'un poste d'amarrage contractualisée en échange du financement de travaux portuaires. Et ce contrat, d'une durée de 45 ans, arrivera à terme au 31 décembre 2021. L'ouvrage concerné est la grande panne située face à l'office de tourisme, construite il y a 44 ans, et qui a d'ailleurs elle aussi fait son temps (lire plus loin). Près de 500 propriétaires de bateau s'y trouvent actuellement, soit un tiers de plaisanciers accueillis dans le port. Que vont-ils devenir ? La réponse à cette question (et à beaucoup d'autres) a été apportée vendredi soir en conseil municipal, durant plus de deux heures d'échanges instructifs entre le conseiller municipal d'op-

position Philippe Leclercq, principalement, et la majorité.

### Priorité aux sortants

La municipalité et la Sogeba (Société de gestion du port de Bandol) ont décidé de donner la priorité aux plaisanciers qui ont actuellement une place sur la panne dont l'amodiation touche à sa fin. La raison principale est de ne pas laisser plusieurs centaines d'entre eux sans poste d'amarrage.

Mais cette priorité a un prix. C'est cette fois sur le principe des garanties d'usage que ceux qui le veulent, et qui le peuvent financièrement, vont pouvoir conserver une place au port. Ceux-ci pourront s'inscrire sur une liste d'attente ouverte à partir du 12 octobre<sup>(1)</sup>, soit deux mois et demi avant tout le monde. Ce droit de priorité s'exercera donc

jusqu'à la fin de l'année seulement.

### Une garantie d'usage pour quoi, comment ?

À l'instar des contrats d'amodiation passés il y a 44 ans, une garantie d'usage est une somme versée par un plaisancier pour financer des travaux, en échange d'une place temporaire au port (la principale différence est qu'avec une garantie d'usage, la dimension du poste d'amarrage est fixée à l'avance et sa localisation dans le port peut évoluer en fonction des contraintes portuaires).

Celle-ci a été fixée pour une durée de 10 ans. Pour avoir un ordre d'idée, il en coûtera environ 100 000 euros pour un bateau de 11 m. Ces garanties d'usage serviront notamment à financer la déconstruction de la panne amodiée,

dont la durée de vie est arrivée à son terme, pour en reconstruire une plus moderne et capable d'accueillir de plus grandes unités.

En ce sens, une vaste opération de dragage devra également être effectuée pour recevoir de plus grands tirants d'eau.

### Un projet au long cours

Un plan pluriannuel a été élaboré pour permettre la modernisation du port dans son ensemble, qui comprendra aussi, entre autres, la création de places de stationnement réservées aux plaisanciers, la construction d'un pôle commercial nautique, une déchetterie, un garage pour l'aire de carénage, le renouvellement de bornes portuaires, l'extension de certains quais, sans oublier de nombreuses études obligatoires, environnementa-

## Des postes pour de nouveaux plaisanciers ?

L'ouverture de garanties d'usage est souvent synonyme d'espoir pour les plaisanciers en attente d'une place dans un port. Si priorité sera donc donnée aux locataires sortants, il en restera très certainement. Car, même si la panne qui remplacera l'actuelle panne amodiée disposera de moins de postes d'amarrage (car elle aura vocation à accueillir de plus grandes unités), les occupants actuels ne financeront pas tous une garantie d'usage, selon les estimations de la Sogeba. Les personnes intéressées pourront se faire connaître auprès de la capitainerie à partir du 12 octobre. Quant aux amodiateurs sortants non reconduits et qui n'auraient pas pris leurs dispositions, il leur sera proposé des solutions temporaires d'amarrage, le temps de trouver une place ailleurs.

les notamment...

Le montant prévisionnel de ce vaste chantier s'élève à quelque 50 millions d'euros et s'étalera sur 18 ans. Mais le projet de la nouvelle panne, le plus imposant et le plus coûteux, est une priorité. La Sogeba espère le voir démarrer en 2023.

J. P.  
jpoillot@nicematin.fr

<sup>1</sup> Tous les renseignements sur [www.portbandol.fr](http://www.portbandol.fr)

## Questions - réponses autour de la garantie d'usage

### La liste d'attente pour une garantie d'usage est-elle différente de la liste d'attente au port public ?

Oui, ce sont deux listes d'attente complètement différentes, qui ont leurs règles propres. Il est possible d'être inscrit simultanément sur les deux listes d'attente.

### Quand seront attribuées les garanties d'usage ?

Les premières garanties d'usage seront attribuées courant novembre 2021 et d'autres suivront à mesure de la délivrance des marchés.

### Combien de garanties d'usage seront attribuées ?

Ce nombre sera défini par le conseil portuaire, qui se réunira à ce sujet début novembre 2021.

### Que se passe-t-il à la fin de la garantie d'usage ?

Le titulaire de la garantie d'usage devra quitter le port. Il ne bénéficie pas d'un droit de priorité sur

postes attribués en Autorisation d'occupation temporaire (AOT) classiques.

### La garantie d'usage est-elle transmissible aux héritiers ?

Oui, en cas de décès du titulaire, les héritiers pourront la reprendre.

### Pourra-t-on revendre ses garanties d'usage ?

Oui, mais ces cessions seront désormais encadrées par la Sogeba. En accord avec la ville, le concessionnaire du port ne souhaite en effet plus voir ces postes d'occupation temporaire se monnayer à des prix « déliants », comme ce fut le cas encore récemment avec une amodiation : une place valable encore trois ans seulement a trouvé preneur à 200 000 euros ! A Bandol, on ne spéculera plus sur l'occupation du domaine public. En cas de vente d'une garantie d'usage, le prix sera



La panne amodiée, arrivée en fin de vie, est celle du milieu. Pour financer son remplacement, la Sogeba proposera des garanties d'usage, donnant droit en échange à un poste d'amarrage pour